



Rapport à la ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle et du Dialogue social

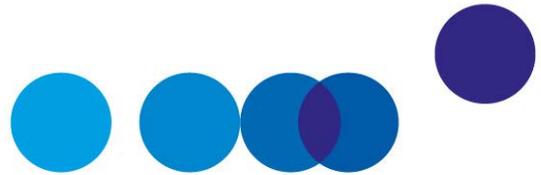
Janvier 2017

L'insertion professionnelle des jeunes

Rapport préparé en concertation avec le groupe de travail
composé des représentants de huit organisations patronales
et syndicales ainsi que de quatre organisations de jeunesse

Marine Boisson-Cohen
Hélène Garner
Philippe Zamora
Rapporteurs

DARES



L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Rapport préparé en concertation avec le groupe de travail
composé des représentants de huit organisations patronales
et syndicales ainsi que de quatre organisations de jeunesse

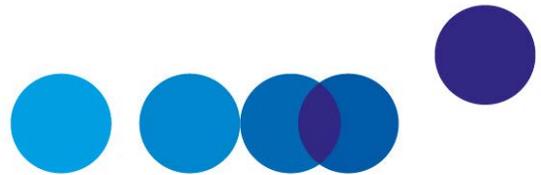
Rapporteurs

Marine Boisson-Cohen

Hélène Garner

Philippe Zamora

avec la contribution d'Emmanuelle Prouet
et l'appui de Lucie d'Artois



AVANT-PROPOS

En 1981, Bertrand Schwartz établissait, dans son rapport au Premier ministre, Pierre Mauroy, le constat que le chômage élevé des jeunes s'accompagnait d'une précarité des emplois occupés et pour certains, de problèmes de santé et de délinquance. Ce diagnostic, qui fut à l'origine de la création des missions locales en 1982, a depuis été affiné mais il reste très actuel dans son approche, qui intègre toutes les dimensions de la situation des jeunes sur le marché du travail.

De nombreuses politiques et initiatives ont cherché à répondre à ces difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. Les partenaires sociaux y ont concouru activement. Sur les années récentes, ils ont ainsi conclu en 2011 quatre accords nationaux interprofessionnels sur les jeunes relatifs « à l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi », « à l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement », « à l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprise », et « à leur maintien dans l'emploi ».

Avant d'envisager de nouvelles pistes, il convenait de poser un diagnostic, factuel, précis et actualisé, sur les obstacles à l'insertion professionnelle des jeunes et sur les effets des politiques menées.

C'est la mission que la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social a confiée à un groupe de travail réunissant les partenaires sociaux et des représentants d'organisations de jeunesse, animé par France Stratégie et la Dares. À l'issue de six réunions de travail, qui ont été l'occasion d'échanges nourris et de grande qualité, au cours desquels tous les acteurs ont apporté leur analyse, le diagnostic a été élaboré autour de cinq questions.

- En quoi la situation des jeunes sur le marché du travail est-elle spécifique ?
- Quels sont les facteurs d'hétérogénéité au sein de la population des jeunes ?
- Quelles difficultés d'insertion proviennent du fonctionnement du marché du travail ?

- Quelles difficultés d'insertion relèvent de facteurs externes au marché du travail ?
- Quel bilan peut-on dresser des dispositifs favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ?

Si chacun des participants conserve ses positions propres sur certaines questions, ce diagnostic a pu être largement partagé. Il en ressort des constats clairs. Trois points en particulier attirent notre attention, sans que cela résume l'ensemble des constats.

Tout d'abord, s'ils partagent des difficultés spécifiques, comme une plus grande exposition aux fluctuations économiques, les jeunes sont loin de former un groupe homogène. La situation des 15-19 ans est très différente de celle des 20-24 ans du fait de leur forte scolarisation, tandis que les 25-29 ans sont davantage actifs mais comptent plus de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en formation (NEET). Les jeunes les moins diplômés connaissent un taux de chômage trois fois supérieur à celui des diplômés de l'enseignement supérieur. La spécialité du diplôme, voire sa filière d'accès (voie scolaire *versus* apprentissage), joue également un rôle croissant dans la qualité de l'insertion dans l'emploi. Certains jeunes cumulent les difficultés (jeunes issus de l'immigration, en particulier africaine, résidant dans des zones urbaines sensibles ou des zones rurales).

Si les jeunes pâtissent fortement des dysfonctionnements du marché du travail, ils sont aussi confrontés à des problèmes qui ne sont pas directement liés au travail. Au-delà de la détention des compétences de base (compréhension orale, écriture, lecture, calcul), les freins périphériques à l'emploi (mobilité, santé, précarité des conditions de vie, logement, couverture sociale, maîtrise du numérique), loin d'être marginaux ou secondaires, constituent pour certains jeunes de réelles barrières à l'entrée sur le marché du travail.

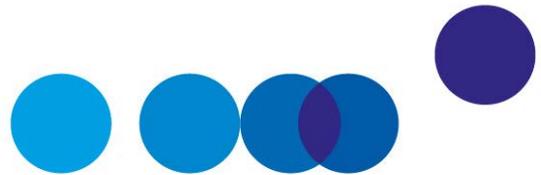
Enfin, le bilan qui peut être fait des nombreux dispositifs créés depuis trente ans pour tenter de remédier à ces difficultés met en évidence leur diversité et leur hétérogénéité en termes de succès. Il souligne leur multiplication, source de complexité pour les publics éligibles, donc potentiellement de non-recours pour les moins bien informés d'entre eux et également source d'incertitude pour les employeurs.

Selma Mahfouz

Directrice de la Dares

Fabrice Lenglard

Commissaire général adjoint de France Stratégie



PRÉSENTATION DU GROUPE DE TRAVAIL

La concertation en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes a été lancée le 27 septembre 2016 par la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Un groupe de travail composé de représentants des organisations patronales (MEDEF, CPME, U2P) et syndicales (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC) ainsi que de quatre organisations de jeunesse (FAGE, JOC, MRJC, UNEF) s'est réuni à six reprises entre octobre 2016 et janvier 2017, pour « poser un diagnostic partagé sur les difficultés rencontrées dans l'accès à un premier emploi durable et de qualité ».

Les travaux du groupe ont été conduits et animés par Selma Mahfouz, directrice de la Dares, Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie, et Fabrice Lengart, commissaire général adjoint de France Stratégie, avec les rapporteurs, Hélène Garner, directrice du Département Travail-emploi-compétences à France Stratégie, Marine Boisson-Cohen, experte référente et adjointe au directeur du Département Société et politiques sociales à France Stratégie, et Philippe Zamora, sous-directeur Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation à la Dares. Ont également contribué Emmanuelle Prouet, chef de projet, et Lucie d'Artois, chargée d'études, au Département Travail-emploi-compétences de France Stratégie, et Sandra Bernard et Élise Pesonel, chargées d'études à la sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation à la Dares.

Ces séances de travail ont bénéficié de l'expertise d'intervenants externes : Alberto Lopez, directeur du Céreq, Maritza López Novella, experte au bureau fédéral du Plan belge, Tom Chevalier, chercheur associé en sciences politiques à Sciences Po, Karim Ait Youcef, directeur général adjoint de Wimoov, la mission de simplification des dispositifs d'aides aux jeunes, confiée à Antoine Dulin, vice-président du CESE, et Célia Vérot, conseillère d'État, avec l'appui de Clément Cadoret, IGAS, Jérôme Gautié, président du comité scientifique d'évaluation de la Garantie Jeunes, Angélica Trindade-Chadeau, chargée d'études et de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), Malika Kacimi, chef de la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse, DJEPVA-Injep.

L'ensemble des présentations effectuées en séance par la Dares et France Stratégie et des experts extérieurs est disponible [sur le site de France Stratégie](#).

Ce rapport, élaboré par France Stratégie et la Dares, est le fruit de ces échanges. Il a également bénéficié des contributions écrites de FO, de la CFDT, de l'U2P, de la CPME et de la FSU.

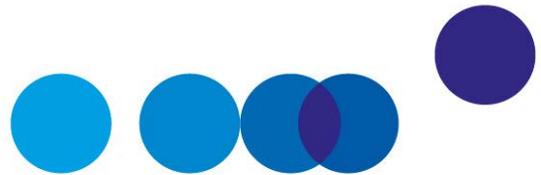


TABLE DES MATIÈRES

QUESTION 1 – EN QUOI LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST-ELLE SPÉCIFIQUE ?	9
1. Des jeunes fortement touchés par le chômage et plus exposés à la conjoncture ..	10
2. Un taux d'activité inférieur à la moyenne européenne.....	12
3. Un indicateur plus pertinent que le taux de chômage : la part des jeunes au chômage.....	15
4. Moins de jeunes scolarisés et plus de NEET en France que dans les pays nordiques et en Allemagne	16
5. Une insertion progressive dans l'emploi marquée par un chômage élevé.....	18
QUESTION 2 – QUELS SONT LES FACTEURS D'HÉTÉROGÉNÉITÉ AU SEIN DE LA POPULATION DES JEUNES ?	21
1. Une surexposition au chômage d'abord liée au niveau de qualification	21
2. Un accès à l'emploi à durée indéterminée plus long pour les moins diplômés... ..	24
3. Au sein des diplômés, des différences liées à la spécialité de formation	26
4. Les jeunes issus de l'immigration cumulent les difficultés	28
5. Un capital social déterminant dans la qualité de l'insertion.....	31
QUESTION 3 – QUELLES DIFFICULTÉS D'INSERTION PROVIENNENT DU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL ?	35
1. Une insertion dans l'emploi marquée par une forte mobilité sur l'ensemble du marché du travail	36
2. Des modalités d'insertion qui renvoient à des formes spécifiques d'accès aux droits.....	41
3. Le coût du travail des jeunes est fortement réduit par les politiques d'allègements généraux.....	42
4. Une relation formation/emploi qui pose question.....	45

QUESTION 4 – QUELLES DIFFICULTÉS D'INSERTION RELÈVENT DE FACTEURS EXTERNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL ? 51

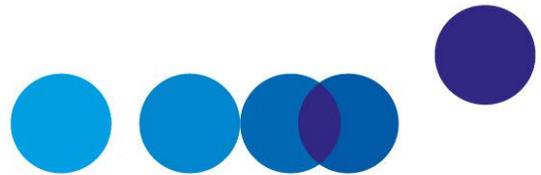
1. Les compétences de base ne sont pas acquises pour environ un jeune sur dix .. 54
2. De nombreux freins périphériques 57
 - 2.1. Des freins à l'accès au marché du travail..... 57
 - 2.2. Des freins à la disponibilité pour occuper un emploi 62
 - 2.3. La précarité des conditions de vie comme frein à l'emploi 63
3. Le non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle 67

QUESTION 5 – QUEL BILAN PEUT-ON DRESSER DES DISPOSITIFS FAVORISANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ? 71

1. Une individualisation qui s'est renforcée au prix d'une plus grande complexité institutionnelle..... 71
2. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes : ce qui marche et ce qui ne marche pas 72
3. Les années récentes ont vu la création d'emplois aidés spécifiques aux jeunes.. 77
4. Une complexité qui engendre des difficultés sur le terrain 79
5. Quelles innovations récentes et quels enjeux futurs dans les pratiques d'accompagnement ? 80

ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE 85

1. Les entrées d'apprentis dans le secondaire baissent depuis 2009 85
2. Un apprentissage « aspiré » par le haut..... 86
3. L'apprentissage bénéficie d'un grand nombre d'aides publiques 87
4. Les réformes en 2014 ont conduit à une hausse du coût employeur de l'apprentissage 88
5. Un quart des contrats sont rompus avant leur fin prévue 92

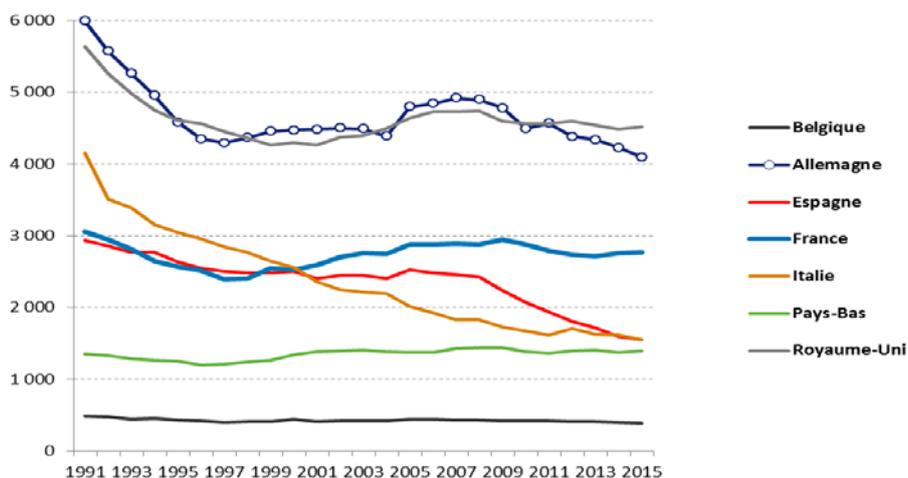


QUESTION 1

EN QUOI LA SITUATION DES JEUNES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL EST-ELLE SPÉCIFIQUE ?

Environ 700 000 jeunes sortent chaque année du système de formation initiale et ces flux devraient se maintenir dans les années qui viennent¹. Selon le Céreq, la quasi-totalité des sortants de formation initiale (90 %) se portent sur le marché du travail, ce qui correspond à **l'arrivée de plus de 600 000 jeunes sur le marché du travail chaque année**. Si la France se caractérise par une démographie dynamique, le nombre d'actifs de moins de 25 ans est stable depuis vingt-cinq ans, avec un peu moins de 3 millions de personnes, tandis qu'il a plutôt tendance à décroître dans les autres pays européens (baisse importante en Allemagne mais aussi en Espagne et Italie) du fait notamment d'une moindre fécondité.

Nombre de jeunes actifs sur le marché du travail (en milliers) 1991-2015



Source : Eurostat, Labour Force Survey

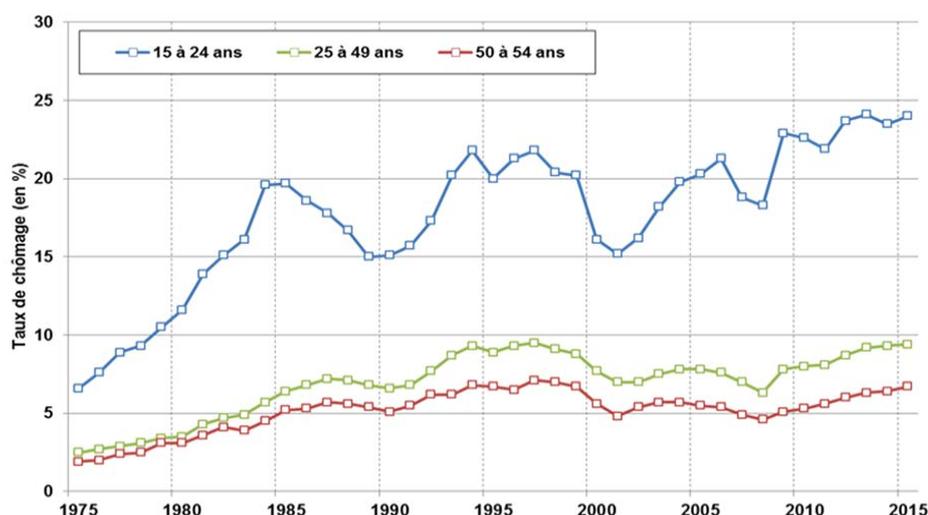
¹ France Stratégie, Dares (2015), *Les métiers en 2022*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, avril.

Les 15-24 ans constituent près de 10 % de la population active, une part qui évolue peu depuis la fin des années 1990. Leur situation à l'égard de l'emploi est marquée par un taux de chômage élevé et une forte sensibilité à la conjoncture économique (1.). Les jeunes sont en fait majoritairement en études jusqu'à l'âge de 21 ans, ce qui explique leur faible taux d'activité (2.). Il apparaît alors plus pertinent de raisonner en termes de part de jeunes au chômage que de taux de chômage car cela permet de mieux appréhender la spécificité des jeunes à l'égard de l'activité (3.). La transition entre la fin des études et l'insertion dans l'emploi est une période délicate d'accès à l'autonomie et une part des jeunes se retrouve à la marge, ni en emploi, ni en formation ni scolarisés (4.). L'insertion à proprement dite dans l'emploi est marquée par un chômage élevé et des allers-retours fréquents entre emploi et chômage (5.).

1. Des jeunes fortement touchés par le chômage et plus exposés à la conjoncture

Sur quarante ans, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans a fortement augmenté, passant de 7 % à 24 %, et son évolution est beaucoup plus heurtée que celle des taux de chômage des classes d'âge plus élevés. Le taux de chômage des jeunes est fortement réactif aux variations conjoncturelles, ce qui s'explique notamment par le type de contrats qu'ils occupent : plus du tiers des 15-24 ans sont en contrat court, CDD ou intérim (voir question 3).

Évolution des taux de chômage par tranche d'âge entre 1975 et 2015



Note : le taux de chômage est entendu au sens du BIT.

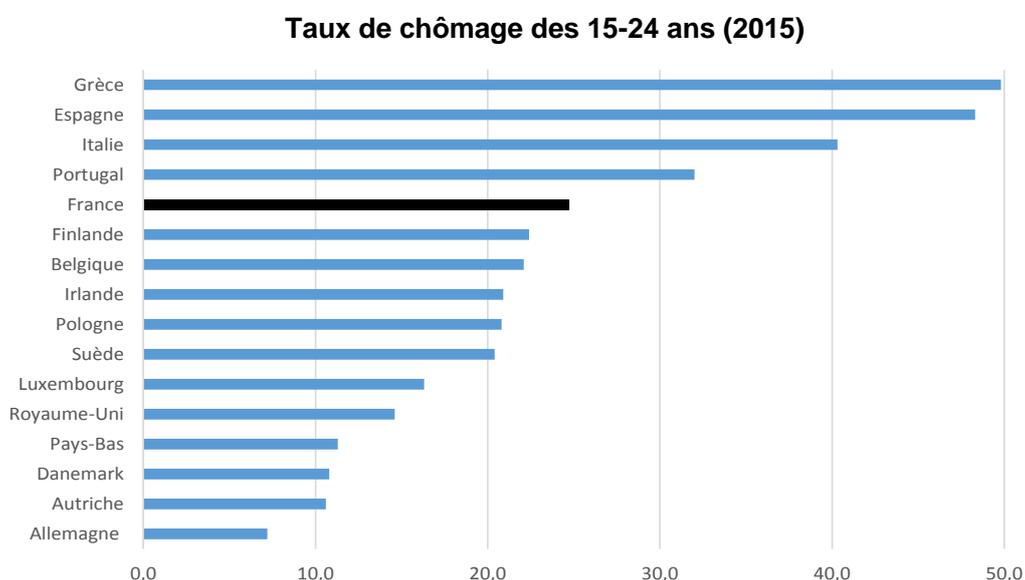
Source : Insee, enquête Emploi, calculs France Stratégie

Si les périodes de mauvaise conjoncture nuisent à l'insertion des jeunes dans l'emploi, en quantité et en qualité, elles n'ont pas nécessairement un effet durable sur les jeunes concernés : un rattrapage s'observe au bout de quelques années, tant en termes de taux d'emploi que de salaires mensuels moyens, entre des cohortes entrées dans des périodes de bonne et mauvaise conjoncture.

D'après une récente étude de l'Insee¹, qui porte sur les cohortes sorties du système scolaire entre 1982 et 2010, les jeunes ont été capables de surmonter les effets d'une entrée sur le marché du travail en période de conjoncture dégradée. Le temps nécessaire de rattrapage apparaît plus court en France que dans beaucoup d'autres pays, de l'ordre de quatre ans (le processus est un peu plus long pour les femmes).

Outre qu'il est trop tôt pour confirmer ce rattrapage sur les jeunes entrés sur le marché du travail depuis la dernière crise, cette absence d'« effet cicatrice » en moyenne ne signifie pas qu'il n'existe pas pour certains jeunes cumulant des difficultés sociales et familiales dans un contexte conjoncturel particulièrement dégradé.

Comparé aux autres pays européens, le taux de chômage des jeunes Français se situe dans la moyenne haute. Il est de 24 % en 2016 pour les moins de 25 ans.

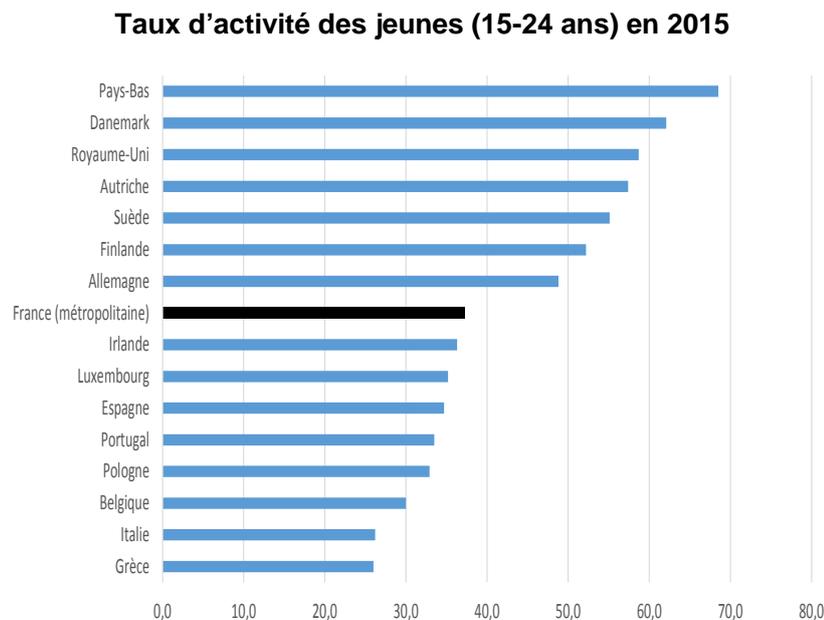


Source : LFS, Eurostat

¹ Gaini M., Leduc A. et Vicard V. (2013), « Peut-on parler de “générations sacrifiées” ? Entrer sur le marché du travail dans une période de mauvaise conjoncture économique », *Économie et Statistique*, n° 462-463.

2. Un taux d'activité inférieur à la moyenne européenne

Le taux d'activité des 15-24 ans – soit le rapport entre le nombre d'actifs (en emplois et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler – est en France de 4,5 points inférieur à la moyenne européenne en 2015.



Source : Eurostat, LFS

Le faible taux d'activité des 15-24 ans s'explique notamment par plusieurs phénomènes :

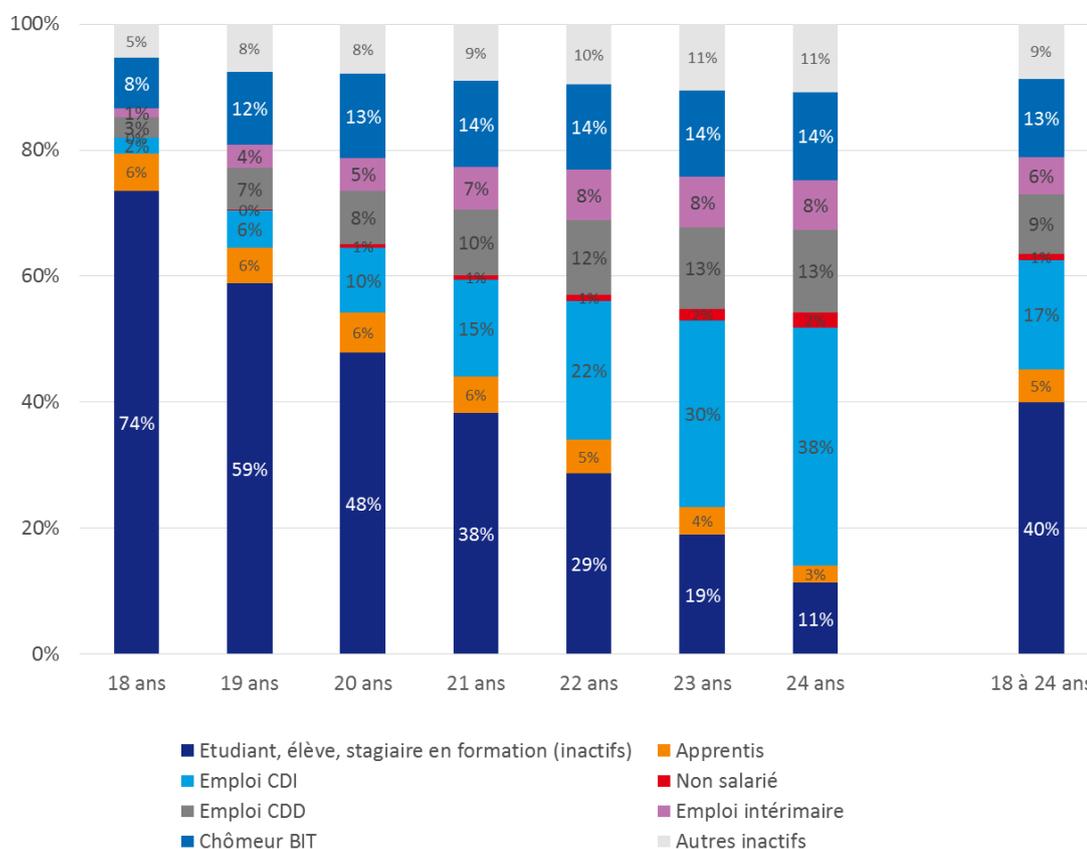
- **une dégradation de leur situation sur le marché du travail consécutive à la crise¹** ;
- **une forte proportion de jeunes encore en études parmi les 18-24 ans** (et donc considérés comme inactifs).

La situation des jeunes varie fortement selon leur âge. Si à 24 ans environ 1 jeune sur 10 est en études, c'est le cas de plus de 7 jeunes sur 10 à 18 ans. Sur la population des 18-24 ans, près de la moitié est en études (dont apprentissage), 17 % sont salariés en CDI, 15 % en emploi précaire et 13 % au chômage en 2015².

¹ Bessone A. J. et Guillauneuf J. (2015), « [Les effets de la crise sur les marchés du travail européens : une intensité et une durée variables](#) », in *France, portrait social, édition 2015*, Insee Références, p. 37-52

² Les étudiants qui ont une activité salariée ou en recherchent une sont considérés comme actifs.

Situation principale des jeunes, moyenne 2013-2015



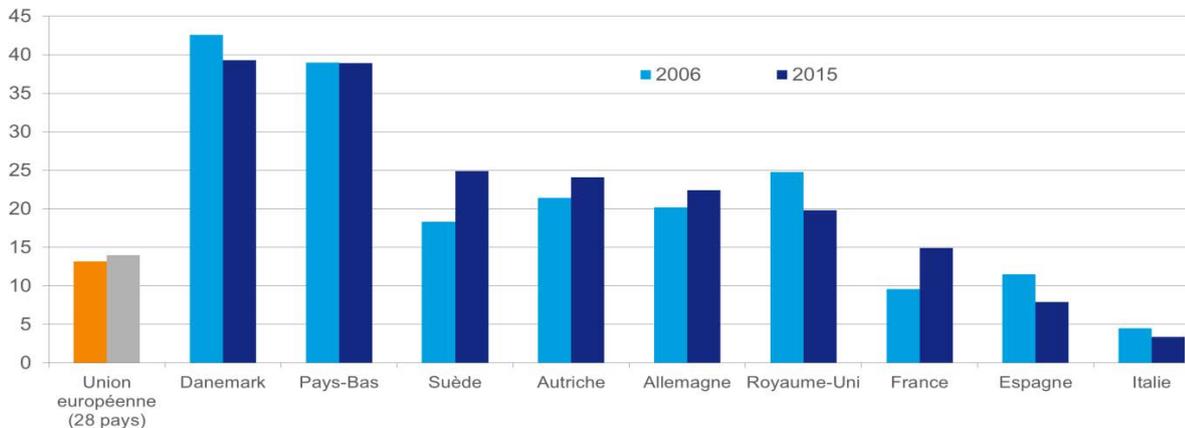
Lecture : en moyenne au cours de la période 2013-2015, 74 % des jeunes de 18 ans sont élèves, étudiants ou stagiaires en formation.

Champ : France entière.

Source : France Stratégie, d'après Insee, enquête Emploi

- **un cumul emploi et études relativement faible par rapport à d'autres pays européens**, de l'ordre de 15 %, mais en augmentation depuis le début des années 2000. Ce cumul important dans certains pays s'explique par une forte proportion de jeunes en apprentissage – plus des deux tiers de ces situations de cumul sont de l'apprentissage en Allemagne ou en Autriche mais aussi au Danemark et aux Pays-Bas –, l'apprentissage étant dans ces pays une voie obligatoire pour accéder à certains emplois. Dans d'autres pays, le cumul emploi et études correspond à des cohabitations plus fréquentes entre expériences du monde du travail et éducation, permises notamment par une part non négligeable d'enseignement à temps partiel (Royaume-Uni ou Suède – voir *infra*).

Évolution du pourcentage de jeunes cumulant emploi et études en Europe (2006-2015)

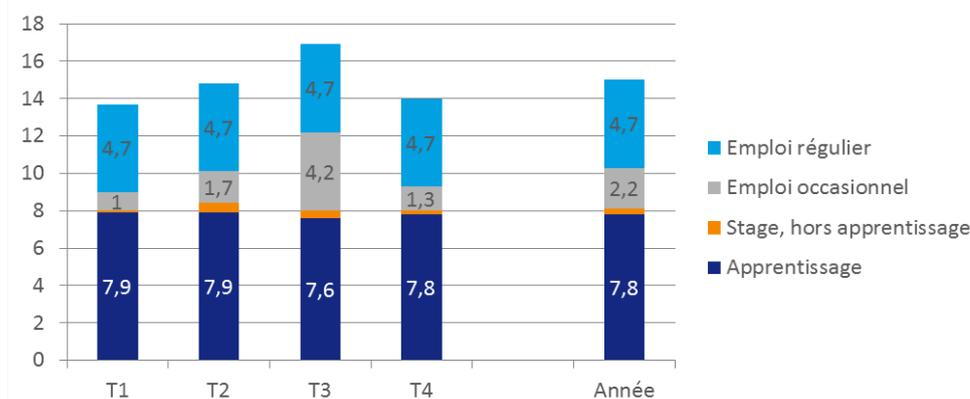


Champ : population âgée de 15 à 29 ans.

Source : Eurostat, enquêtes Labour Force Survey

En France, la moitié de ce cumul recouvre de l'apprentissage qui est une voie de formation professionnelle, le reste étant de l'emploi, régulier (4,7 %) ou occasionnel (2,2 %).

Type d'emploi occupé par les jeunes cumulant emploi et études (en pourcentage des jeunes poursuivant leurs études initiales, sur les années 2012, 2013 et 2014)



Source : Insee, enquêtes Emploi, calculs Depp

L'impact du travail pendant les études sur les débuts de carrière professionnelle est complexe.

- L'auto-évaluation est globalement positive : 74 % des jeunes déclarent que cela leur a apporté des compétences professionnelles, 58 %, des relations professionnelles et 75 % des jeunes l'ont mentionné systématiquement dans leur curriculum

vitae à la sortie du système éducatif¹. Cette valeur professionnelle est jugée très élevée lorsqu'il s'agit d'expériences de travail intégrées aux études (stages, etc.).

- Les études disponibles² mettent en évidence des effets plutôt positifs sur l'insertion professionnelle à l'issue des études, avec des salaires d'embauche plus élevés, même si les résultats dépendent de la nature de l'emploi occupé³.
- Ces études soulignent toutefois les conséquences négatives liées à l'augmentation du risque d'échec universitaire qu'il occasionne⁴. La probabilité d'abandonner ses études augmente en effet avec l'exercice d'un emploi salarié, notamment lorsqu'il est occasionnel ou lourd en termes d'horaires⁵.

Au total, l'effet du travail étudiant sur l'insertion des jeunes n'est pas nécessairement positif quand le travail n'est pas intégré aux études, notamment lorsqu'il dépasse un certain nombre d'heures (une dizaine par semaine) et entre ainsi en concurrence avec les études, ou quand il concerne des emplois peu qualifiés dont la valorisation est moindre.

3. Un indicateur plus pertinent que le taux de chômage : la part des jeunes au chômage

Pour tenir compte de la forte inactivité des jeunes, on utilise **la part des jeunes au chômage, soit le rapport entre** le nombre de jeunes chômeurs et la population totale de ce groupe d'âge (non seulement les actifs, mais aussi les inactifs comme les étudiants) : cela permet d'intégrer l'ensemble des positions vis-à-vis du marché du

¹ Bédoué C. et Giret J.-F. (2008), « Travailler en cours d'études », *Revue Projet*, 4/2008, n° 305, p. 25-31.

² Bédoué C. et Giret J.-F. (2004), « [Le travail en cours d'études a-t-il une valeur professionnelle ?](#) », *Économie et Statistique* n° 378-379, juillet, p. 55-83 ; Body K. M. D., Bonnal L. et Giret J.-F. (2013), « Les activités rémunérées en cours d'études : quelles conséquences sur la réussite universitaire ? », *Relief* (Échanges du Céreq), n° 42, juin.

³ Outre la nature des compétences acquises, ces résultats suggèrent d'autres types d'explications :
- le travail étudiant permet à un jeune de signaler certaines de ses aptitudes aux employeurs potentiels : motivation, capacité à s'intégrer dans une équipe de travail et à accomplir les tâches demandées par un supérieur hiérarchique ;
- le travail étudiant est un moyen d'acquérir des informations sur le marché du travail et éventuellement sur les offres d'emplois auxquels les étudiants peuvent postuler.

⁴ Bédoué C., Berthaud J., Giret J. F. et Solaux G. (2016) « Les relations entre l'emploi salarié et les interruptions d'études à l'université », *Éducation et Sociétés*, à paraître.

⁵ Beffy M., Fougère D. et Maurel A. (2009), « [L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires](#) », *Économie et Statistique*, n° 422, p. 31-50, et Bédoué C., Berthaud J., Giret J.-F. et Solaux G. (2016), *op. cit.*

travail de cette population. C'est pour la tranche 20-24 ans que ce ratio est le plus élevé (13,8 %) tandis qu'il est faible sur les moins de 20 ans en raison de leur forte inactivité.

**Part des jeunes au chômage par tranche d'âge en Europe, 2015
(en pourcentage)**

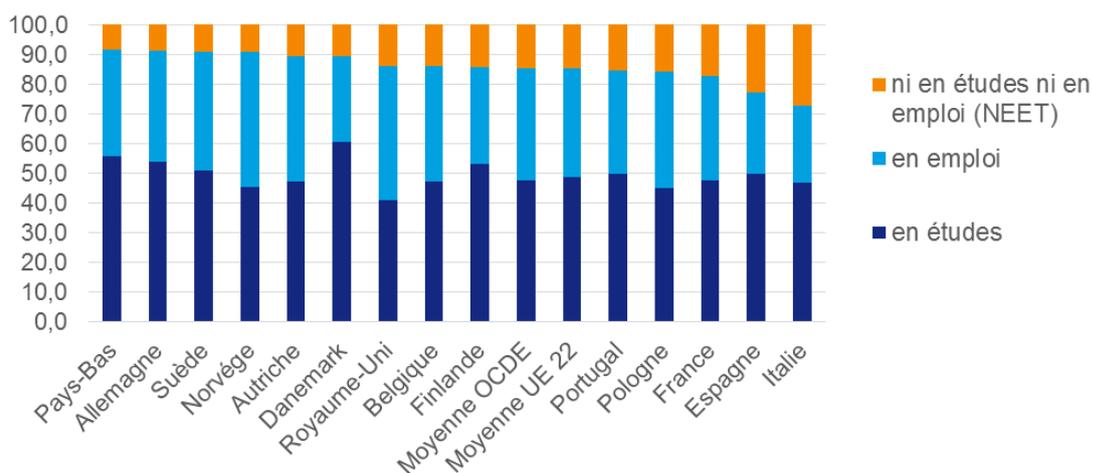
	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans
France	4,4	13,8	11,6
UE-28	4,9	11,7	10,2
Allemagne	2,2	4,8	4,8
Royaume-Uni	8,8	8,3	5,1
Italie	4,2	16,5	15,1

Source : Eurostat, LFS, 2015

4. Moins de jeunes scolarisés et plus de NEET en France que dans les pays nordiques et en Allemagne

Depuis 2010, la Commission européenne a introduit un nouvel indicateur de politiques d'emploi, les « **NEET** » (*Neither in Employment, Education or Training*), pour identifier les jeunes (15-29 ans) qui ne sont ni en emploi ni en études (voir question 4 pour plus de détails sur cette population). La France se situe au-delà de la moyenne de l'Union européenne et de l'OCDE en la matière. Contrairement à d'autres pays de l'UE où il a connu une baisse depuis 2013, ce taux **n'a pas encore reculé en France et reste élevé** (17 % en 2015 sur les 15-29 ans).

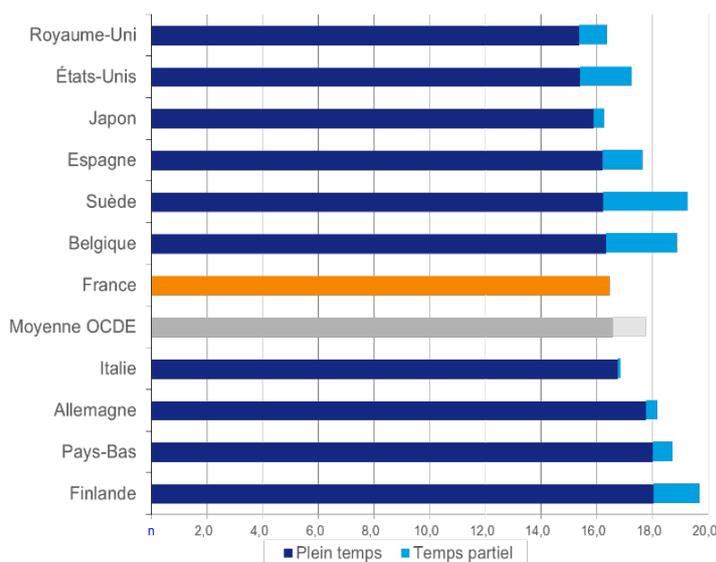
Proportion de jeunes en études, en emploi et ni en emploi ni en études par pays (2015)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation (2016)

Après une progression continue jusqu'au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation à l'âge de 5 ans¹ s'est ensuite stabilisée, voire a connu une légère régression en France tandis qu'elle a progressé dans la plupart des pays de l'OCDE. La position relative de la France a donc reculé².

Espérance de scolarisation pour un enfant de 5 ans (2011-2012)



Source : OCDE, édition 2014 de *Regards sur l'éducation*

Ces évolutions sont notamment dues :

- à la baisse des redoublements. Les nouvelles générations parviennent plus vite et plus jeunes que leurs aînées au terme de l'enseignement secondaire ;
- à une orientation plus fréquente des jeunes générations vers les formations professionnelles, au détriment des filières longues de l'université.

Il en résulte que les jeunes Français arrivent plus tôt sur le marché du travail en recherche d'un emploi à temps plein qu'en Allemagne, aux Pays-Bas ou dans les pays nordiques.

¹ L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée totale de la scolarité d'un enfant âgé de 5 ans cette année-là. Elle est de 16,4 ans pour un enfant de 5 ans en France en 2011-2012.

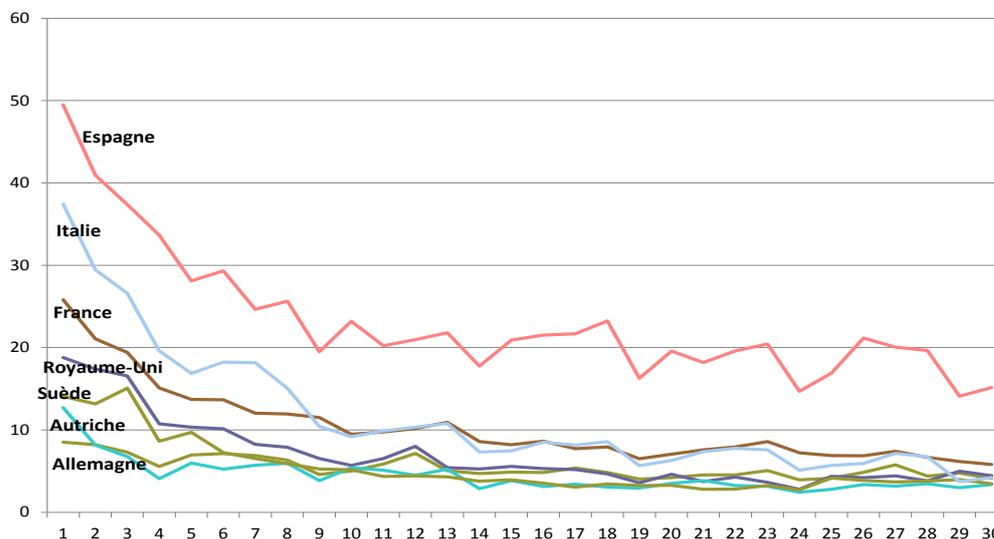
² *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, ministère de l'Éducation, édition 2014.

5. Une insertion progressive dans l'emploi marquée par un chômage élevé

Pour comparer entre pays l'insertion des jeunes sur le marché du travail, il est également intéressant d'examiner le chômage selon l'ancienneté de présence sur le marché du travail depuis la sortie des études initiales. Cela permet d'observer le taux de chômage des jeunes qui ont arrêté leurs études depuis un an, deux ans..., cinq ans. En France, la phase des études et la phase d'entrée dans la vie active sont en général bien délimitées et s'interpénètrent relativement peu. La distinction est plus délicate dans d'autres pays, notamment ceux du nord de l'Europe où le cumul emploi-études est très fréquent.

Les enquêtes nationales Forces de Travail, harmonisées sous l'égide d'Eurostat, permettent néanmoins de conduire cette comparaison en retenant comme année de fin d'études initiales l'année où l'enquêté a atteint son plus haut niveau scolaire. Cette analyse confirme une insertion plus longue et un niveau de chômage durablement plus élevé en France que dans la plupart des autres pays européens.

Taux de chômage selon l'ancienneté de présence sur le marché du travail (2011-2012)

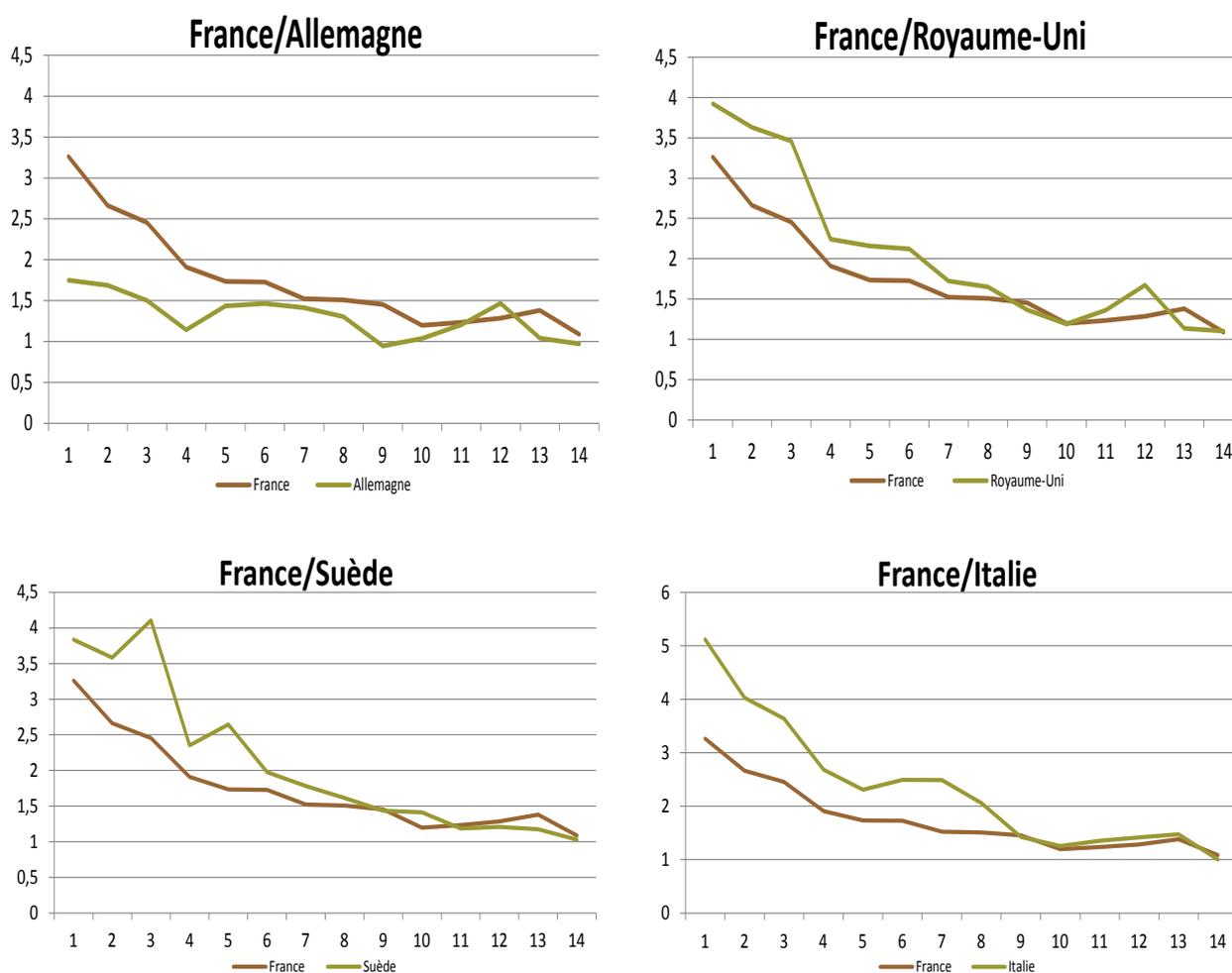


Source : Eurostat, enquêtes Labour Force Survey 2011 et 2012, calculs Dares

Si l'on veut comparer le risque de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes, on peut également rapporter le taux de chômage des personnes récemment entrées sur le marché du travail à celui des personnes qui y sont présentes depuis plus longtemps.

On observe alors que dans tous les pays à l'exception de l'Allemagne, ce rapport (qui tend vers 1 par construction) est très élevé les premières années : le taux de chômage des jeunes entrants est 3,5 fois plus élevé que celui des adultes en France. Ce ratio est toutefois inférieur en France à celui constaté au Royaume-Uni ou en Italie, et il est proche de celui de la Suède.

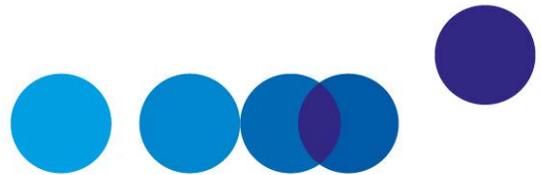
Comparaison entre pays des ratios du taux de chômage des personnes récemment entrées sur le marché du travail / taux de chômage de ceux ayant une plus grande ancienneté (2011-2012)



Source : Eurostat, enquêtes Labour Force Survey 2011 et 2012, calculs Dares

En conclusion

- Le taux de chômage des jeunes est élevé dans tous les pays européens et particulièrement en France. Davantage exposés à la conjoncture, les jeunes ont vu leur taux de chômage multiplié par 4 en quarante ans.
- Ce sur-chômage des jeunes est à mettre en perspective car :
 - les jeunes avant 20 ans sont majoritairement en études donc faiblement actifs ;
 - les jeunes Français cumulent peu emploi et études, même si ce cumul est en progression ces dernières années du fait notamment d'une croissance de l'apprentissage.
- La part des jeunes au chômage, indicateur plus pertinent que le taux de chômage pour tenir compte de leur forte inactivité, demeure plus élevée en France qu'en moyenne dans l'Union européenne, notamment sur la tranche 20-24 ans.
- La part des jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation reste élevée en France et n'a pas baissé depuis 2013 contrairement à d'autres pays européens (17 % en 2015 sur les 15-29 ans).
- La transition des jeunes des études vers l'emploi est dans tous les pays marquée par de l'instabilité. En France, le sur-chômage des jeunes persiste plus d'une dizaine d'années après leur entrée sur le marché du travail.



QUESTION 2

QUELS SONT LES FACTEURS D'HÉTÉROGÉNÉITÉ AU SEIN DE LA POPULATION DES JEUNES ?

Si la situation des jeunes sur le marché du travail apparaît globalement dégradée, ce constat doit être nuancé car la catégorie « jeunes » ne recouvre pas une réalité unique. Différents critères expliquent l'hétérogénéité des situations au sein de cette classe d'âge : des facteurs objectifs comme le niveau de diplôme (1.) et la spécialité de formation (2.), mais également des caractéristiques sociodémographiques comme le lieu d'habitation ou l'ascendance migratoire (3.). La capacité à mobiliser des réseaux pour la recherche d'emploi détermine également en partie leur insertion dans l'emploi (4.)

1. Une surexposition au chômage d'abord liée au niveau de qualification

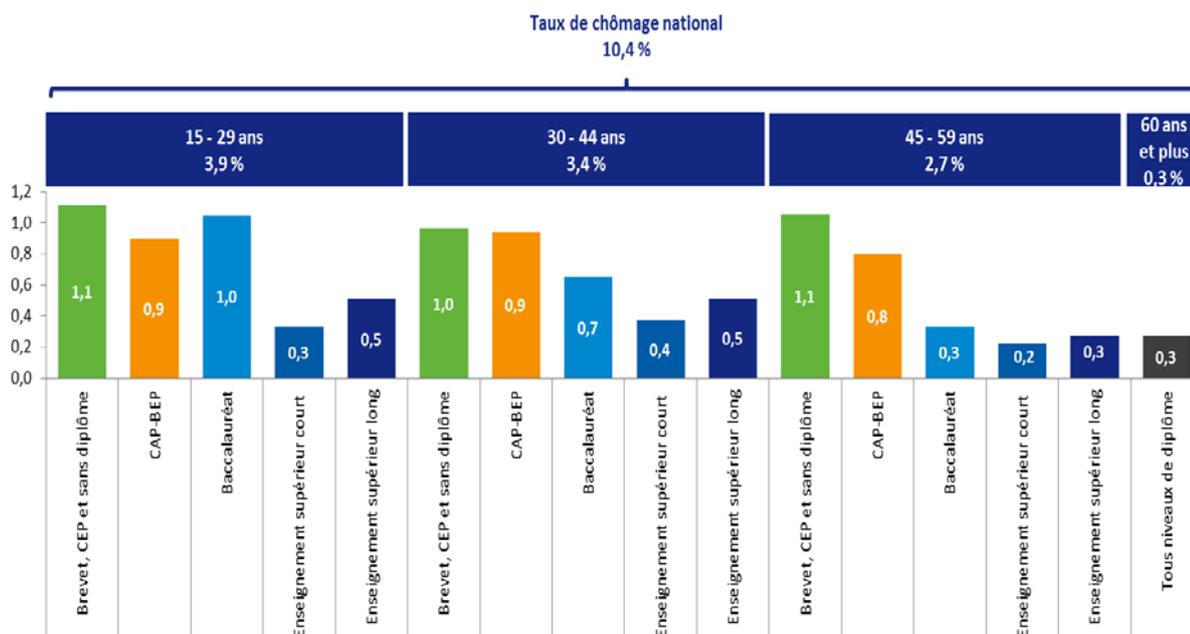
La situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi dépend d'abord de leur qualification. Alors que les générations qui entrent sur le marché du travail sont toujours plus diplômées que les précédentes, la situation des moins diplômés se dégrade toujours plus relativement, et la crise a amplifié ce phénomène.

Lorsqu'on décompose le taux de chômage par tranche d'âge et de niveau de diplôme, c'est finalement davantage le niveau de qualification qui va expliquer la surexposition au chômage que l'âge.

Les moins diplômés (brevet, CEP et sans diplôme, CAP-BEP) contribuent de façon comparable au taux de chômage national quel que soit leur âge : 2 points aussi bien pour les 15-29 ans que pour ceux entre 30 et 44 ans et entre 45 et 59 ans. L'effet âge est plus sensible pour ceux qui ont le baccalauréat : les 15-29 ans de ce niveau

contribuent pour 1 point au taux de chômage, les 30-44 ans pour 0,7 point et les 45-49 ans pour 0,3 point.

Contributions au taux de chômage en 2015, par âge et niveau de qualification



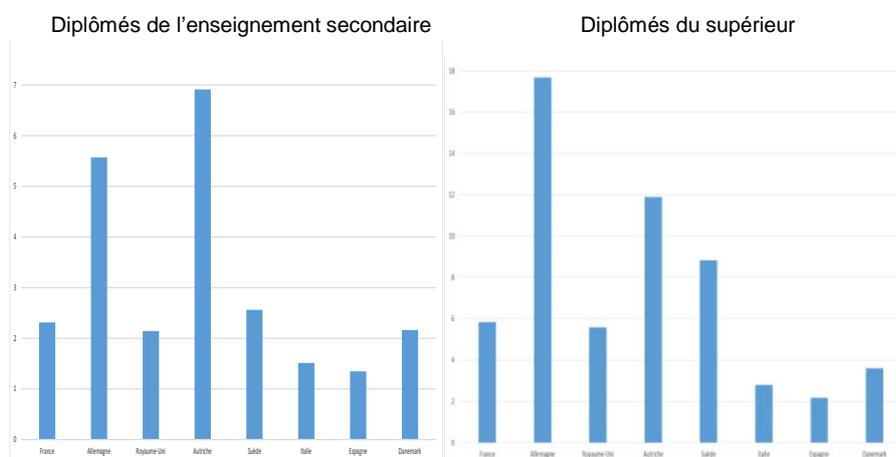
Lecture : les jeunes (15-29 ans) sans diplôme, ou titulaires au plus d'un brevet ou d'un CEP, contribuent pour 1,1 point aux taux de chômage national (de 10,4 %).

Champ : France entière.

Source : France Stratégie, d'après Insee, enquête Emploi

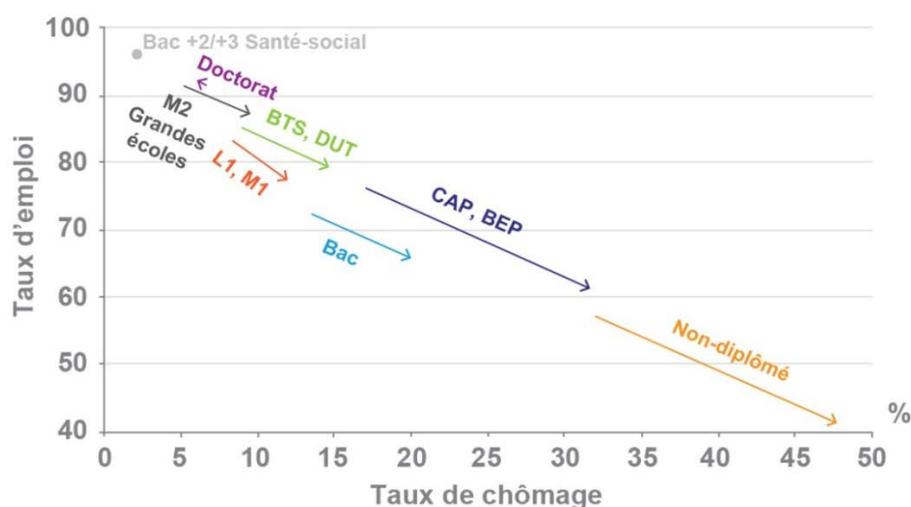
Cette hétérogénéité de la situation des jeunes face au chômage en fonction du niveau de diplôme se retrouve dans d'autres pays.

En France, le taux de chômage des jeunes non diplômés représente plus de deux fois le taux de chômage des jeunes diplômés de l'enseignement secondaire. Ce ratio est comparable à celui constaté au Royaume-Uni, en Suède et au Danemark. Il est aussi, en France, près de 6 fois supérieur à celui des jeunes diplômés du supérieur. Ces écarts sont plus importants encore dans les pays où le taux de chômage des jeunes diplômés est relativement faible, comme l'Allemagne ou l'Autriche.

Ratios des taux de chômage des jeunes non diplômés par rapport à ceux des jeunes diplômés

Source : Eurostat, enquêtes Labour Force Survey

Cette surexposition au chômage des moins diplômés s'est renforcée avec la crise. Si on compare les générations sorties du système éducatif en 2004 et 2010, trois ans après (soit en 2007 et 2013), on constate que près d'un jeune actif non diplômé sur deux de la génération 2010 se déclare en recherche d'emploi, contre un sur trois de la génération 2004. La situation des titulaires de CAP et BEP se dégrade aussi : leur taux de chômage se retrouve au niveau de celui des non-diplômés six ans plus tôt.

**Taux de chômage et taux d'emploi trois ans après la sortie du système éducatif :
génération 2004 et génération 2010, selon le diplôme**

Lecture : pour les non-diplômés, trois ans après leur sortie du système éducatif, le taux de chômage passe de 32 % pour la génération 2004 à 48 % pour la génération 2010, et le taux d'emploi passe de 57 % pour la génération 2004 à 41 % pour la génération 2010.

Source : enquête Céreq sur l'insertion professionnelle des primo-sortants du système éducatif.
Comparaison trois ans après la sortie du système éducatif des générations 2004 et 2010

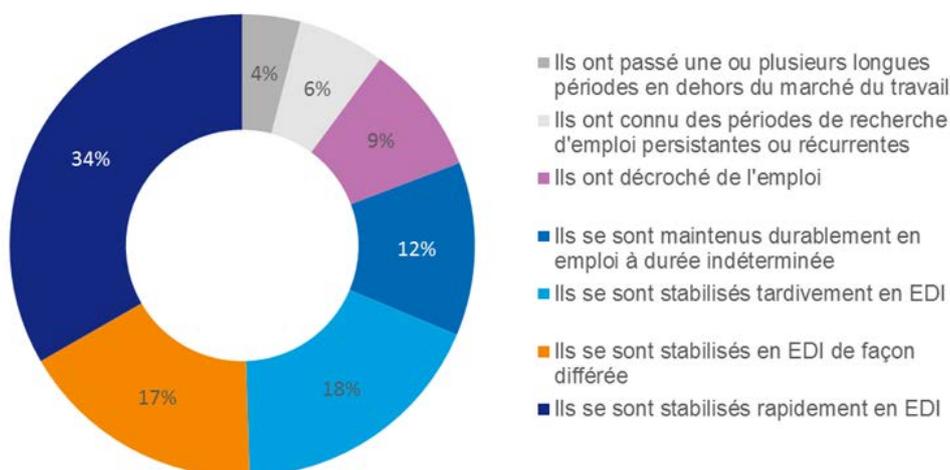
Pour ceux qui accèdent à un emploi, la probabilité que cet emploi soit stable et qu'ils y accèdent rapidement dépend également de leur niveau de qualification.

2. Un accès à l'emploi à durée indéterminée plus long pour les moins diplômés

L'hétérogénéité des situations se retrouve également dans les parcours d'insertion vers un emploi stable. **Sept ans après leur sortie de formation initiale** en 2004, 85 % des jeunes sont en emploi et 68 % occupent un emploi à durée indéterminée. Entre 2004 et 2011, ils ont connu des trajectoires différenciées :

- un tiers des jeunes s'est stabilisé rapidement dans un emploi à durée indéterminée (y compris non-salariat). Pour la plupart d'entre eux, les sept premières années de vie active ne comportent que très peu, voire pas du tout de périodes de chômage, de même que très peu ou pas d'expériences d'emploi à durée déterminée ;
- un autre tiers est parvenu à un emploi stable après un parcours plus difficile marqué par des allers-retours entre emploi à durée déterminée et courtes périodes de chômage ;
- le dernier tiers a connu une insertion longue et précaire, composée d'une succession d'emplois à durée déterminée ou de périodes récurrentes et prolongées dans le chômage.

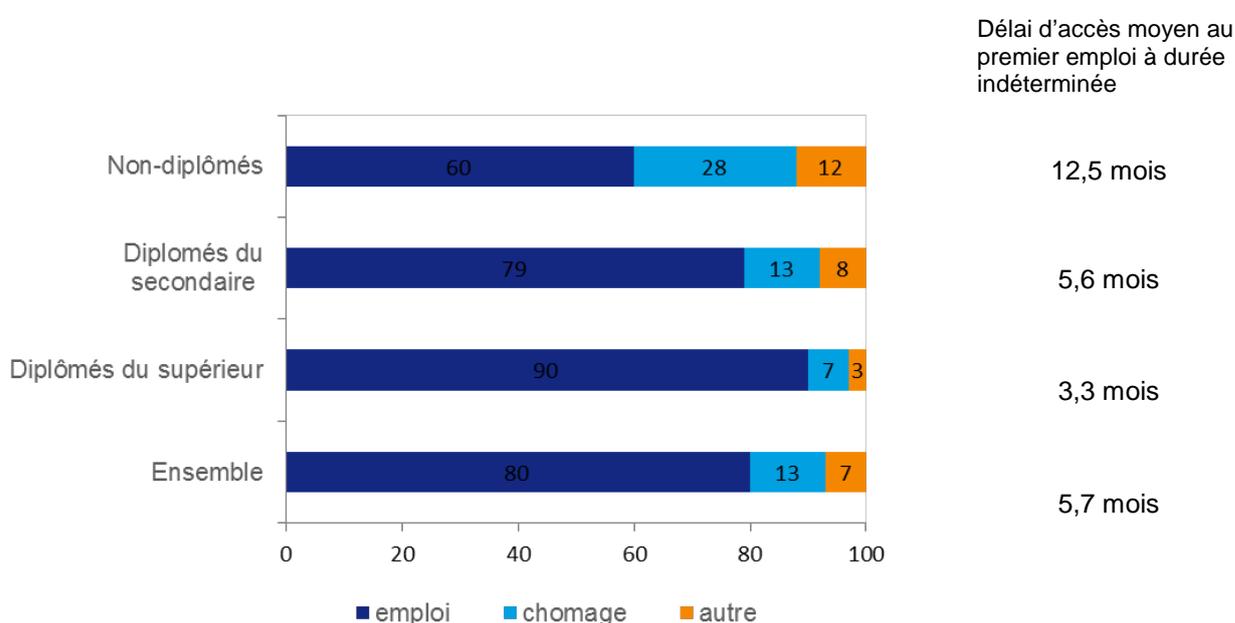
Les trajectoires d'insertion à sept ans de vie active des jeunes de la génération 2004



Source : Céreq (2015), « Les sept premières années de vie active de la génération 2004 », juillet

Ces parcours d'insertion diffèrent selon le niveau de qualification. La moitié des jeunes qui accèdent à l'emploi à durée indéterminée l'obtiennent en moins de six mois. Pour autant, ce délai est plus long pour les jeunes ayant un niveau de diplôme inférieur ou égal à bac+2, il est même supérieur à un an pour un jeune non diplômé sur deux. Le temps passé en emploi durant les sept premières années de vie active est également très hétérogène selon le niveau de diplôme au sein d'une génération. Et sur les sept premières années de vie active, les non-diplômés ont passé 28 % de leur temps au chômage.

Temps passé* en emploi et au chômage au cours des sept premières années de vie active, par niveau de diplôme



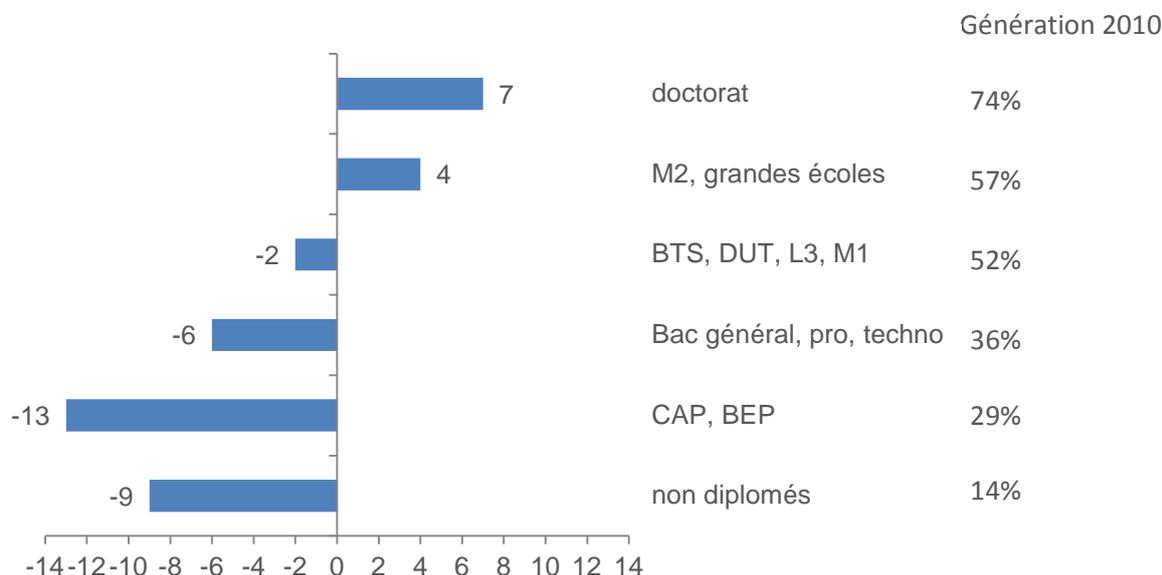
* En pourcentage du temps total écoulé au cours des sept premières années de vie active.

Champ : ensemble de la génération 2004 à sept ans ; 737 000 individus.

Source : Céreq (2015), « Les sept premières années de vie active de la génération 2004 », juillet

Si l'on compare la génération 2004 avec la génération 2010, trois ans après leur sortie du système éducatif, on constate que si le temps d'accès à un emploi à durée indéterminée ne semble pas s'être allongé en moyenne entre les deux générations 2004 et 2010, celui-ci s'est dégradé pour les non-diplômés, et tout particulièrement pour ceux disposant d'un CAP et d'un BEP ; seuls 29 % sont en emploi quasi permanent en 2013, soit 13 points de moins que ceux de la génération 2004 en 2007. Si le diplôme protège toujours du chômage, cette protection s'atténue dans une conjoncture globalement très dégradée et les différences entre spécialité de diplôme s'accroissent.

Écart de la part des jeunes en emploi quasi permanent entre la génération 2004 et la génération 2010 trois ans après leur sortie du système éducatif



Source : Céreq, enquêtes Génération 2004 et 2010

3. Au sein des diplômés, des différences liées à la spécialité de formation

Au-delà de cette hétérogénéité entre niveaux de diplôme, il existe aussi des différences de trajectoires selon les spécialités de formation, y compris à même niveau de qualification.

Dans l'enseignement secondaire, la filière industrielle fournit un avantage sur les filières tertiaires et générales pour accéder durablement à l'emploi. Ainsi, muni d'un bac pro industriel, un jeune a le même taux d'accès durable à l'emploi immédiat¹ qu'un diplômé bac+5 hors écoles de commerce ou d'ingénieur.

Au niveau de l'enseignement supérieur, les formations de la santé et du social sont celles qui offrent les meilleures conditions d'insertion. Et un doctorat hors santé permet beaucoup moins d'accéder immédiatement à un emploi durable qu'un doctorat en santé. *Idem* pour les bac+2. À l'université, les diplômés des formations scientifiques ont des trajectoires plus favorables que leurs homologues de lettres ou de sciences humaines, surtout au niveau bac+3 ou bac +4.

¹ La trajectoire accès durable à l'emploi regroupe l'accès immédiat à l'emploi et l'accès rapide et durable à l'emploi avec de courtes périodes de chômage.

Trajectoires d'entrée dans la vie active selon le niveau de diplôme (en pourcentage)

	Accès durable à l'emploi		Accès progressif à l'emploi		Sortie d'emploi	Maintien aux marges de l'emploi	Retour à la formation
	immédiat	rapide	après chômage	après inactivité			
Aucun diplôme	17	7	9	6	8	40	13
CAP-BEP	36	12	12	3	11	20	6
CAP-BEP tertiaire	32	11	14	3	11	21	8
CAP-BEP industriel	40	13	10	3	10	19	5
Baccalauréat	44	13	7	4	8	9	15
Bac professionnel tertiaire	46	15	8	4	9	11	7
Bac professionnel industriel	55	15	9	2	7	7	5
Bac technologique tertiaire	40	12	7	4	9	10	18
Bac technologique industriel	42	11	8	6	7	11	13
Bac général	38	11	5	6	6	8	26
Bac+2 hors santé social	51	17	8	3	8	6	7
Bac+2/3 santé social	86	9	1	1	3	<1	<1
Bac+3/4 hors santé social (L, M1)	51	16	6	3	7	5	12
Licence professionnelle	54	22	7	2	6	3	6
Autre bac+3/4, LSH, gestion, droit	45	14	6	4	8	8	15
Autre bac+3/4 Math, sc. et tech, santé, STAPS	58	11	5	5	5	4	12
Bac+5 (M2)	57	22	6	2	6	4	3
Bac+5 hors écoles de commerce ou d'ingénieurs	55	19	7	3	7	5	4
École de commerce	55	26	6	3	5	2	3
École d'ingénieurs	64	27	3	1	3	1	1
Docteurs (D)	78	8	4	1	4	4	1
Doctorat santé	90	2	1	1	3	2	1
Doctorat hors santé	68	13	7	1	6	4	1
Ensemble	44	13	7	4	8	14	10

Champ : génération 2010, trois premières années de vie active.

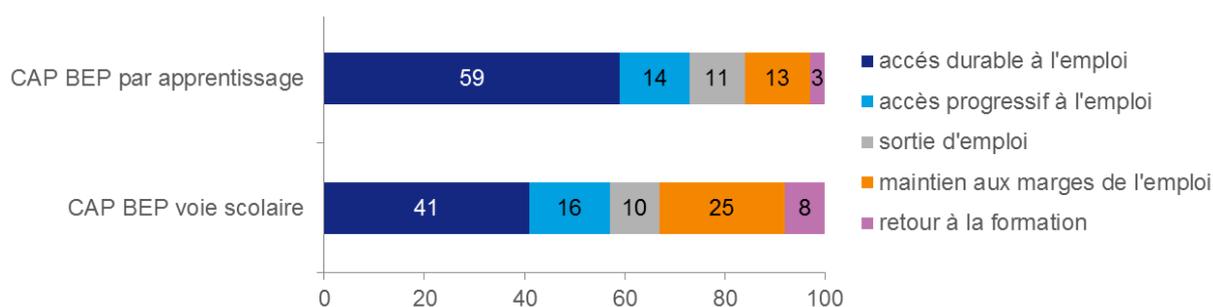
Source : Céreq (2014), *Quand l'école est finie*

Ce constat amène à s'interroger sur ce qui passe en amont du marché du travail, au moment de l'orientation des jeunes dans certaines filières ou spécialités. Les parcours scolaires des jeunes demeurent fortement marqués par l'orientation en fin de troisième pour les sortants du secondaire et par le type de baccalauréat obtenu pour les sortants du supérieur. Or le système d'orientation, notamment scolaire, favorise souvent des mécanismes de sélection qui renforcent la reproduction sociale. Et c'est bien souvent l'irréversibilité des choix qui prime. Le dernier rapport du CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) sur les inégalités sociales à l'école souligne les effets d'autocensure des familles défavorisées sur l'espace des possibles scolaires de leurs enfants et les inégalités réelles dans l'orientation. À niveau scolaire comparable, les jeunes issus des milieux sociaux les

moins favorisés sont davantage orientés vers les formations les moins prisées contre leur gré¹.

Au-delà des spécialités, on observe également des différences de qualité d'insertion entre jeunes ayant obtenu le même diplôme mais dans des filières différentes (voie scolaire *versus* apprentissage), ce qui interroge en amont les processus d'orientation. Ainsi les apprentis du secondaire connaissent-ils un accès durable à l'emploi près de 20 points supérieur à leurs homologues ayant suivi la voie scolaire pour un diplôme de CAP BEP. Compétences plus recherchées, meilleure connaissance du monde de l'entreprise, réseau relationnel plus efficace, les mécanismes expliquant cet impact positif sont probablement multiples². La question posée est alors celle de la possibilité de passer d'une filière à l'autre et de l'effectivité des passerelles existantes.

Trajectoires des diplômés de CAP ou BEP



Champ : génération 2010, trois premières années de vie active.

Source : Céreq (2014), *Quand l'école est finie*

4. Les jeunes issus de l'immigration cumulent les difficultés

Les jeunes issus de l'immigration sont les enfants ayant au moins un parent immigré³. Ils sont nés en France, y ont été scolarisés et sont quasiment tous de nationalité française. Ces jeunes sont en moyenne dans une situation à l'égard de l'emploi plus défavorable que les jeunes sans ascendance migratoire directe. Plus précisément, ces difficultés sont plus marquées pour les enfants ayant deux parents

¹ CNESCO (2016), *Inégalités sociales et migratoires. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?*, septembre ; voir également le rapport 2016 du Défenseur des droits de l'enfant, *Droit fondamental à l'éducation : une école pour tous, un droit pour chacun*, novembre.

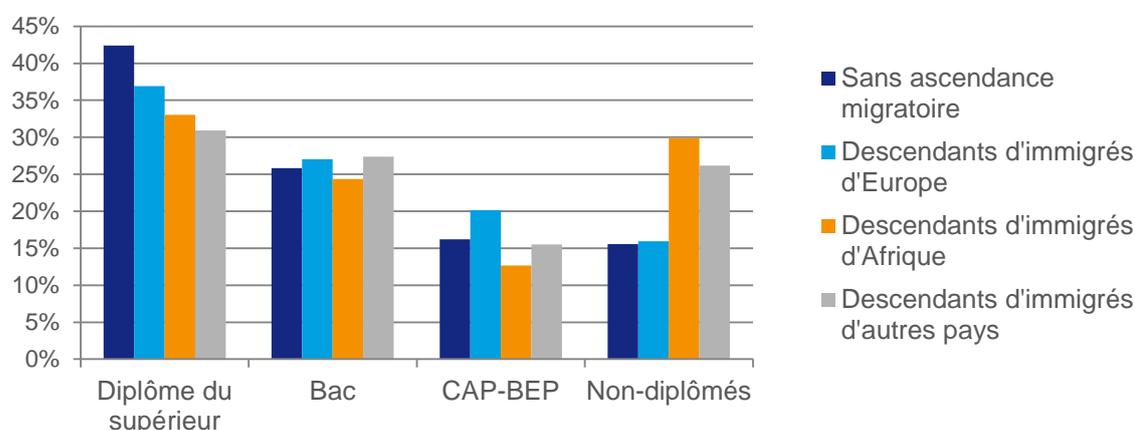
² Abriac D., Rathelot R. et Sanchez R. (2009), *L'apprentissage, entre formation et insertion professionnelle*, Dossier Formation Emploi, Insee.

³ Un immigré est une personne résidente en France, née étrangère à l'étranger.

immigrés, les descendants d'immigrés d'Afrique et les garçons¹. Par exemple, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans d'origine africaine dépasse les 40 %, soit presque le double du taux des jeunes sans ascendance migratoire directe.

Ces difficultés s'expliquent pour partie par le parcours scolaire et les processus d'orientation des descendants d'immigrés. En effet, plus souvent sans diplôme à la fin de leur scolarité que les natifs, ils atteignent en moyenne des niveaux de diplôme moins élevés et, pour les descendants d'immigrés d'Afrique et de Turquie, dans des filières souvent moins porteuses en matière d'insertion professionnelle (moins d'apprentissage par exemple).

**Structure des sortants du système éducatif par niveau de diplôme,
selon la zone d'origine des parents (2007-2012)**



Source : Insee, enquêtes Emploi 2007-2012, calculs France Stratégie

Ce parcours scolaire différencié s'explique à son tour pour partie par leurs origines sociales modestes, mais pour partie seulement. L'analyse statistique des performances des élèves aux tests PISA montre que, même après contrôle du milieu socioéconomique, les élèves issus de l'immigration en France obtiennent en moyenne des scores inférieurs à ceux des élèves natifs : l'écart moyen équivaut à une année de formation.

Ces effets spécifiques négatifs identifiés sur les résultats scolaires se cumulent avec des effets spécifiques lors de l'entrée sur le marché du travail : parmi les jeunes de moins de 30 ans, le risque de chômage est plus élevé pour les jeunes descendants d'immigrés africains toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire même quand on

¹ Cusset P.-Y., Garner H., Harfi M., Lainé F. et Marguerit D. (2015), « [Jeunes issus de l'immigration : quels obstacles à leur insertion économique ?](#) », *La Note d'analyse*, France Stratégie, mars.

neutralise les effets liés à l'âge, au diplôme, à l'origine sociale ou au lieu de résidence (risque multiplié par 1,9 par rapport à un jeune sans ascendance migratoire). Il en est de même pour les jeunes résidant en moyenne ou grande agglomération du nord de la France et en zone urbaine sensible (ZUS) (risque multiplié respectivement par 1,4 et 1,5).

Facteurs de risque de chômage parmi les jeunes de moins de 30 ans

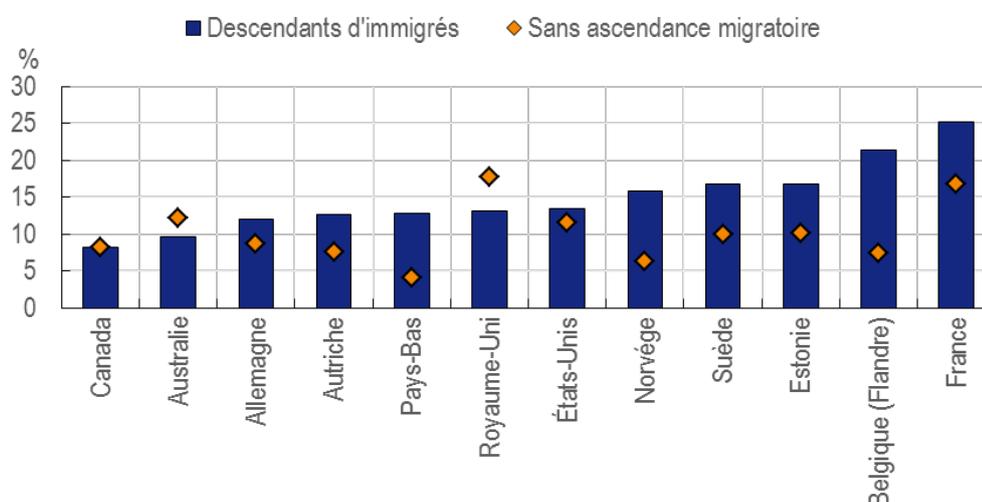
Réside dans l'agglomération de Paris	0,8
Réside en moyenne ou grande agglomération du Nord de la France	1,4
Réside en moyenne ou grande agglomération du Sud de la France	1,2
Autre résidence en France	Référence
Résident ZUS	1,5
Non-résident ZUS	Référence
Immigré originaire d'Europe	ns
Immigré originaire d'Afrique	2,2
Immigré autres origines	1,3
Descendant d'immigrés européens	1,1
Descendant d'immigrés africains	1,9
Descendant d'immigrés d'autres continents	1,4
Sans ascendance migratoire directe	Référence

Source : Insee, enquête *Emploi*, 2007-2012, calculs France Stratégie

Parmi les facteurs expliquant ce sur-chômage figurent les phénomènes de discriminations à l'embauche liées à l'origine de ces jeunes, à leur religion ou à leur lieu de résidence. Cette discrimination, mesurée notamment par des « testings », apparaît particulièrement marquée pour les jeunes descendants d'immigrés d'Afrique, et pour les jeunes hommes¹.

Parmi les NEET, on observe une sur-représentation de ces jeunes issus de l'immigration : leur part atteint 25 %, alors qu'ils représentent environ 15 % de cette tranche d'âge.

¹ Voir notamment Foroni F., Ruault M. et Valat E. (2016), « [Discrimination à l'embauche selon « l'origine » : que nous apprend le *testing* auprès de grandes entreprises ?](#) », *Dares Analyses*, n° 076, décembre, et Cédiey É., Foroni F. et Garner H. (2008), « [Discriminations à l'embauche fondées sur l'origine à l'encontre de jeunes français \(es\) peu qualifié\(s\)](#) », *Premières Synthèses*, n° 06.3, février.

Proportion de NEET selon l'ascendance migratoire (16-29 ans, 2012)

Source : OCDE, PIAAC

Le taux de NEET est également particulièrement élevé en zone rurale : 24,4 % des 18-24 ans, contre 20,8 % en zone urbaine¹.

5. Un capital social déterminant dans la qualité de l'insertion

Le capital social joue un rôle important dans l'insertion professionnelle des jeunes.

Pour l'ensemble des actifs, les premiers modes d'obtention d'un emploi en France sont les candidatures spontanées, suivies des relations et en troisième position les intermédiaires publics de l'emploi (enquêtes Emploi 2003-2012²). Pour les jeunes, les réseaux jouent un rôle sensiblement plus important, compensant pour partie leur manque d'expérience et l'absence d'information sur leur productivité. Qu'ils soient professionnels, familiaux ou amicaux, ils sont des canaux efficaces pour l'insertion dans l'emploi : plus d'un jeune sur trois (35 %) de la génération 2010 a trouvé son premier emploi dans une entreprise qu'il connaissait auparavant pour y avoir effectué un stage ou y avoir déjà travaillé (28 % par une candidature spontanée, seulement 8 % par un intermédiaire : Pôle emploi, APEC, etc.)³. C'est un peu plus que la génération 2004 (30 %), en lien probable avec la croissance de l'apprentissage. En

¹ Avis du CESE « [La place des jeunes dans les territoires ruraux](#) », janvier 2017.

² Marchal E. et Rieucou G. (2014), « Canaux de recrutement et sélection sur le marché du travail », intervention au Conseil d'orientation pour l'emploi (COE).

³ Céreq (2014), *Quand l'école est finie*, enquête 2013 sur la Génération 2010.

effet, être apprenti accroît les réseaux professionnels et participe à la bonne insertion sur le marché du travail¹.

Les jeunes les moins diplômés sont ceux qui sont les moins insérés dans ces réseaux du fait de leur milieu social d'origine et de leur moindre expérience d'emploi pendant leurs études. Ils ont donc davantage recours aux intermédiaires publics de l'emploi pour s'insérer (mission locale²).

De ce point de vue encore, les jeunes issus de l'immigration cumulent les handicaps : plus souvent issus de milieux populaires ouvriers ou employés, les descendants d'immigrés – notamment africains – ont aussi beaucoup plus souvent que les autres des parents en situation de retrait du marché du travail : les pères sont plus fréquemment chômeurs ou retraités et les mères sont plus nombreuses à n'avoir jamais travaillé³. Leurs enfants ont donc moins que les autres recours à des réseaux professionnels, et ils ont également moins accès à l'apprentissage qui suppose un contrat de travail⁴.

¹ Céreq (2014), [Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme](#), *Bref*, n° 319, avril.

² Brinbaum Y. et Rieucau G. (2012), « [Comment les jeunes issus de l'immigration cherchent-ils et trouvent-ils leur emploi ?](#) », *Connaissance de l'emploi*, n° 99, CEE (Centre d'études de l'emploi).

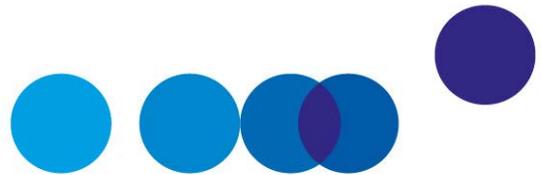
³ Jugnot S. (2012), « [L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés](#) », in Insee Références – Édition 2012 : *Immigrés et descendants d'immigrés en France*.

⁴ Cusset P.-Y., Garner H., Harfi M., Lainé F. et Marguerit D. (2015), *op. cit.*

En conclusion

La population des jeunes est marquée par une grande hétérogénéité et le diagnostic ne peut être le même pour tous les jeunes. Outre la qualification et la spécialité de formation, qui jouent un rôle déterminant dans la rapidité de l'accès à un emploi stable, les jeunes issus de l'immigration ou les résidents de certains quartiers ou territoires sont défavorisés sur le marché du travail, indépendamment de leur niveau de diplôme ou de leur spécialité.

- La qualification joue un rôle déterminant dans l'insertion professionnelle :
 - le taux de chômage des peu diplômés est près de trois fois supérieur à celui des diplômés ;
 - les jeunes les moins diplômés connaissent des trajectoires d'accès à l'emploi plus instables et plus longues que les diplômés ;
 - les jeunes les moins diplômés sont les premiers à subir les conséquences de la conjoncture du marché du travail.
- La spécialité de formation a une influence centrale sur l'accès à l'emploi : 86 % des diplômés en bac+2/3 santé social accèdent rapidement à l'emploi durable contre 51 % des bac+2 hors santé social.
- D'autres facteurs jouent négativement sur l'accès à l'emploi comme l'ascendance migratoire ou le lieu d'habitation : les jeunes descendants d'immigrés africains ont près de deux fois plus de risques d'être au chômage que les jeunes sans ascendance, toutes choses égales par ailleurs (âge, sexe, niveau et spécialité de diplôme, catégorie socioprofessionnelle du père et de la mère et lieu de résidence). Le lieu de résidence est également un facteur d'inégalités d'accès toutes choses égales par ailleurs.



QUESTION 3

QUELLES DIFFICULTÉS D'INSERTION PROVIENNENT DU FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Le marché du travail a profondément évolué depuis quarante ans, avec notamment une plus forte mobilité des actifs, liée principalement à la croissance des contrats à durée limitée (1.).

Cependant, tous les actifs ne sont pas pareillement exposés à cette précarisation de l'emploi qui se concentre sur certains segments de la population (les peu qualifiés, les jeunes et de façon moindre les seniors). Surexposés au chômage et à la précarité, les jeunes voient se réduire leur accès à l'autonomie et aux droits sociaux (2.).

Le revenu salarial est profondément lié au cycle de vie, croissant avec l'âge jusque 55 ans environ¹. Plus que les autres tranches d'âge, les jeunes sont rémunérés au niveau du Smic. Ils bénéficient de ce fait d'une part importante des dispositifs d'allègements généraux sur les bas salaires, ce qui conduit à réduire fortement le coût de leur travail pour les employeurs (3.).

Même si les jeunes arrivant sur le marché du travail sont plus diplômés en moyenne que les générations précédentes, les enjeux d'appariement entre offre et demande de travail n'ont pas pour autant disparu, ce qui invite à repenser la nature de la relation entre formation et emploi, pour les partenaires sociaux comme pour les pouvoirs publics (4.).

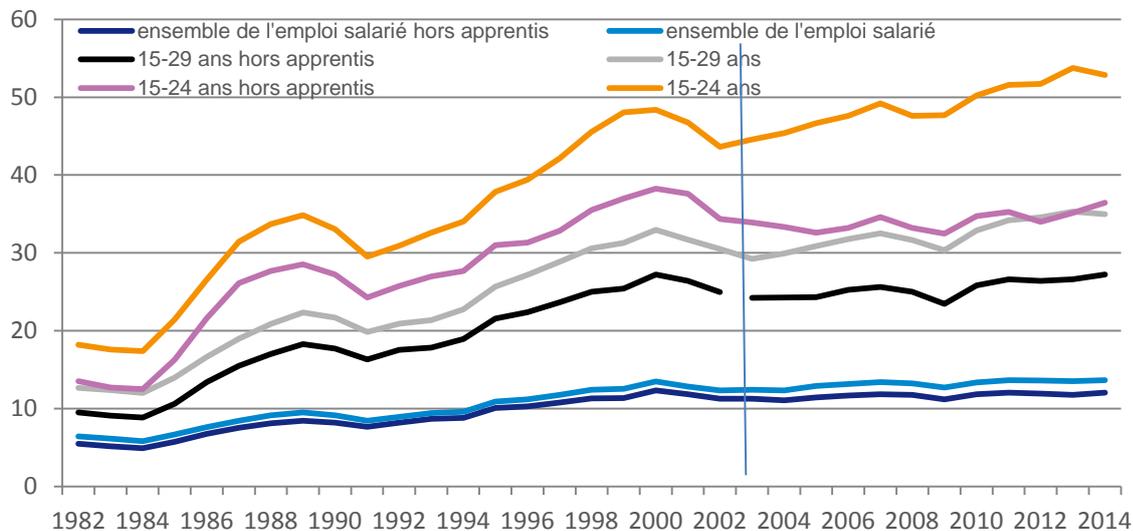
¹ Pora P. (2016), « [Le revenu salarial s'établit à 20 350 euros en moyenne en 2013](#) », *Insee Focus*, n° 59, juin.

1. Une insertion dans l'emploi marquée par une forte mobilité sur l'ensemble du marché du travail

Les difficultés d'insertion des jeunes proviennent pour partie du fonctionnement général du marché du travail. Celui-ci se caractérise aujourd'hui, pour ceux qui sont en emploi, par une stabilisation de la part des contrats à durée indéterminée (85,6 % de l'emploi salarié en 2015), mais aussi par une augmentation du nombre d'embauches en contrats à durée limitée, pour des périodes d'emploi de plus en plus courtes. En 2015, plus de 80 % des flux d'embauche sont en CDD et plus des trois quarts des embauches en CDD ont une durée inférieure ou égale à un mois.

L'insertion des jeunes se caractérise par l'importance prise depuis trente ans par l'emploi à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage), de façon beaucoup plus marquée que pour l'ensemble des salariés. L'évolution observée depuis le début des années 2000 est toutefois essentiellement liée à la progression de l'apprentissage.

Part des contrats temporaires (CDD, intérim, apprentissage) dans l'emploi salarié depuis 1982 (en pourcentage)



Note : de 1982 à 2002, la part des contrats temporaires est évaluée pour les 15-29 ans lors du mois auquel a lieu l'enquête annuelle (généralement le mois de mars) ; à compter de 2003, cette part est évaluée en moyenne sur l'année. Il en résulte une rupture de série en 2003.

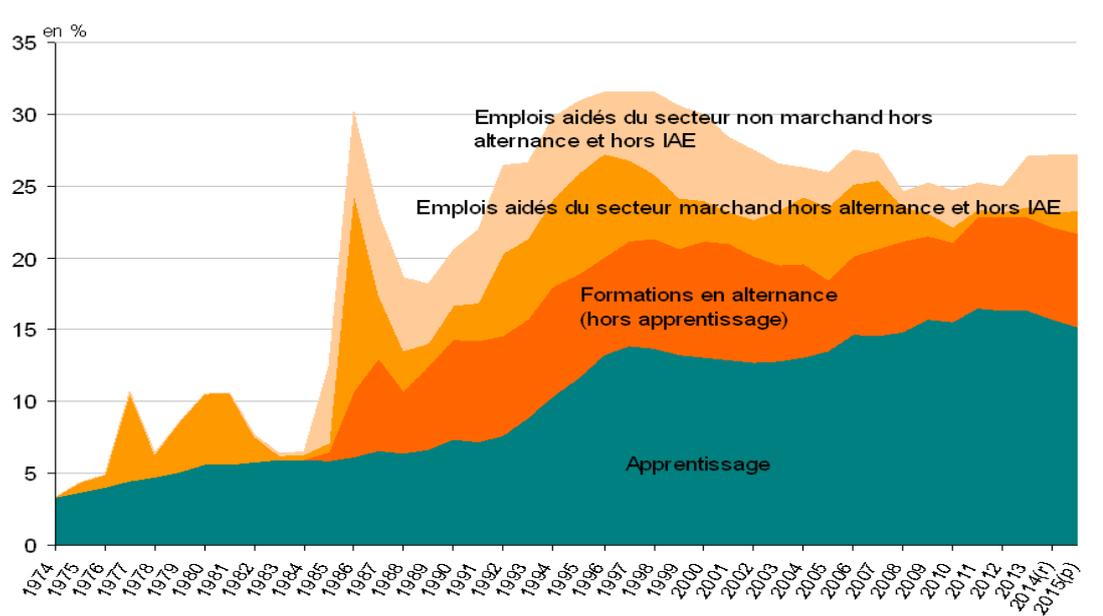
Actifs occupés au sens du BIT en emploi salarié ; contrat temporaire = intérim, CDD (y compris apprentis, saisonniers, contrats aidés en CDD, contractuels de la fonction publique).

Champ : population des ménages de France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes *Emploi annuelles* jusqu'en 2002, enquête *Emploi en continu* depuis 2003

Le nombre de jeunes de moins de 26 ans en contrat aidé a fortement augmenté depuis 2012. Fin 2014, la part des emplois aidés parmi les emplois occupés par les jeunes atteignait 27,4 % contre 25 % en 2012 (31 % en 1995, niveau le plus élevé depuis vingt-cinq ans).

Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes de moins de 26 ans, selon la catégorie de dispositif (moyennes annuelles en pourcentage)



Note : l'emploi des jeunes est mesuré comme le nombre de moins de 26 ans (âge exact) occupant un emploi, dans l'enquête Emploi (jusqu'en 2002 au mois de mars de l'année n+1 (enquête annuelle) ; depuis 2003, au 4^e trimestre de l'année en cours (enquête en continu)).

Lecture : fin 2014, 15,8 % des jeunes de moins de 26 ans en emploi sont en apprentissage, 6,5 % sont en alternance (contrat de professionnalisation), 1 % occupent un emploi marchand aidé et 4 % un emploi non marchand aidé.

Champ : population des ménages de France métropolitaine ; hors mesures d'abattement temps partiel, Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), insertion par l'activité économique, contrat de génération, exonérations de cotisation pour l'embauche de jeunes en CDI.

Sources : Dares, mesures pour l'emploi, et Insee, enquêtes Emploi 1975-2014 ; calculs Dares

Dans le même temps, la durée des contrats à durée indéterminée évolue. Ces derniers sont moins synonymes de stabilité dans l'emploi qu'il y a trente ans : 36,1 % des CDI conclus en 2011 ont été rompus avant leur premier anniversaire, proportion en hausse de 2,5 points par rapport aux recrutements en CDI de 2007¹.

La part des CDI rompus avant un an est particulièrement élevée parmi les jeunes de 15 à 24 ans : 46 %, soit près de 10 points de plus que toutes les autres

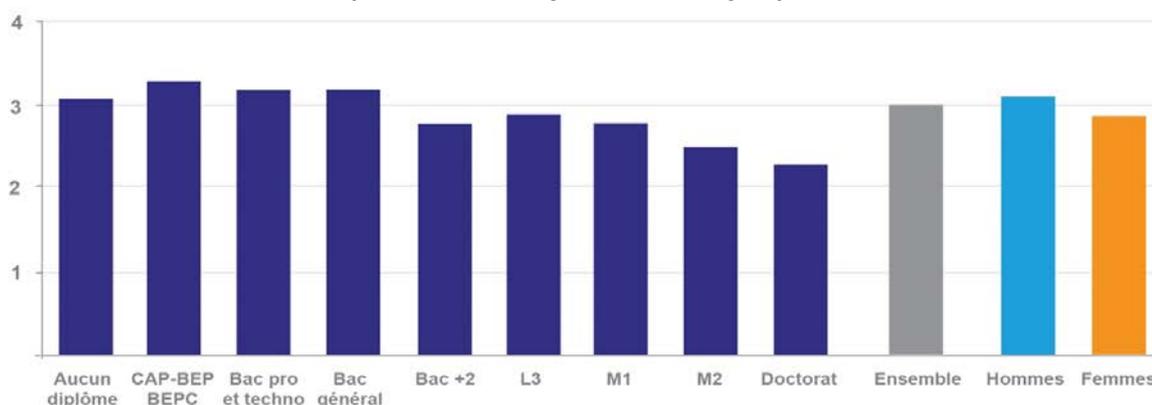
¹ Paraire X. (2015), « Plus d'un tiers des CDI sont rompus avant un an », Dares Analyses, n° 5, janvier.

classes d'âge confondues. Les écarts entre les tranches d'âge sont particulièrement marqués les trois premiers mois du contrat, et ils concernent deux motifs de rupture :

- les jeunes démissionnent davantage avant le premier anniversaire de leur CDI (23 % contre 16 % pour les 25-34 ans et moins de 13 % pour les classes d'âge supérieur) ;
- ils sont aussi plus concernés par les ruptures de contrat à l'issue de la période d'essai (16 % pour les 15-24 ans contre 12 % et moins pour les autres tranches d'âge) ;
- en revanche, on ne constate pas de spécificités pour les plus jeunes s'agissant des autres motifs de rupture (licenciements, économiques ou non).

La phase d'insertion sur le marché du travail est, pour les jeunes, une période de recherche d'un emploi en adéquation avec leurs attentes, mais aussi une période de confrontation aux attentes des employeurs. L'ajustement entre les attentes des jeunes et celles des employeurs peut alors en partie expliquer la fréquence des changements d'emploi. Mais quelle que soit la nature des contrats détenus par les jeunes, on observe une plus forte mobilité en début de vie professionnelle. Au cours de leurs sept premières années de vie active, les jeunes sortants du système éducatif en 2004 ont connu en moyenne trois séquences d'emploi différentes. Mais cette mobilité diffère selon la qualification : plus ils sont diplômés, moins les jeunes connaissent de mobilité¹.

**Mobilité des jeunes sur le marché du travail, par sexe et niveau de diplôme
(nombre de séquences d'emploi)**



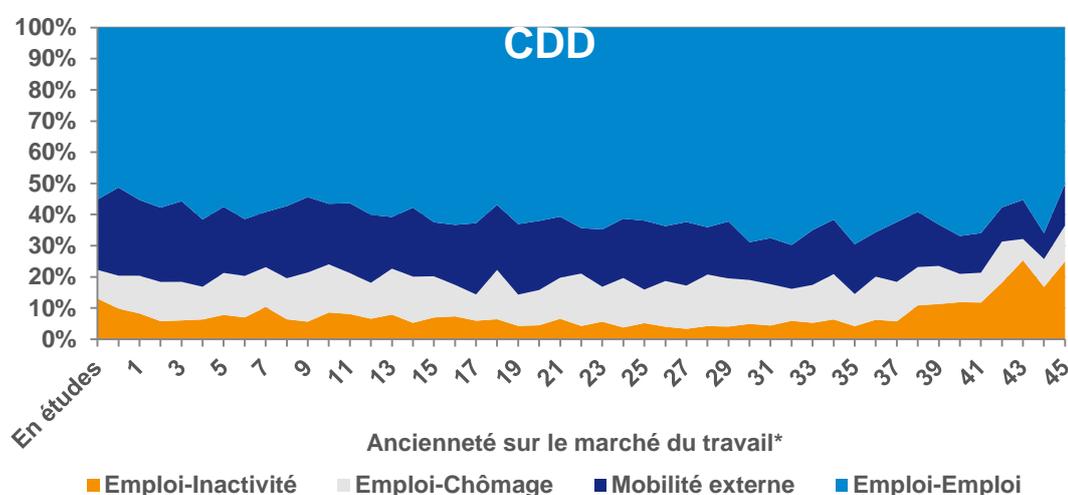
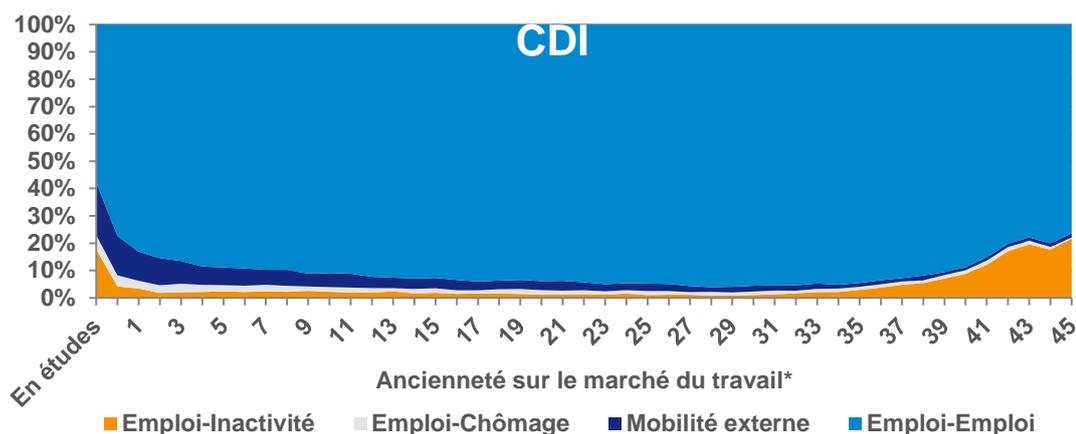
Note : on mesure ici les séquences d'emploi qui correspondent à des périodes d'emploi exercées au sein d'un même établissement sans interruption.

Source : Céreq (2015), « Les sept premières années de vie active de la génération 2004 », juillet

¹ Céreq (2015), « Les sept premières années de vie active de la Génération 2004 », *Net. Doc.*, n° 139, juillet.

Il existe aussi une différence de nature de ces mobilités externes (avec changement d'employeurs) et des transitions selon le type de contrat de travail. Les contrats courts vont générer davantage de mobilités externes (transitions de l'emploi vers l'emploi avec changement d'entreprise) et surtout de transitions vers le chômage que les CDI.

Taux de transition annuels par nature des transitions et type de contrat de travail selon l'ancienneté sur le marché du travail



Note : on appréhende le devenir d'une personne sur le marché du travail à travers deux photographies prises à un an d'intervalle (*transition*).

Emploi-emploi : correspond à une personne en emploi lors des deux interrogations, chez le même employeur. Mobilité externe : correspond à une personne en emploi lors des deux interrogations, chez deux employeurs différents.

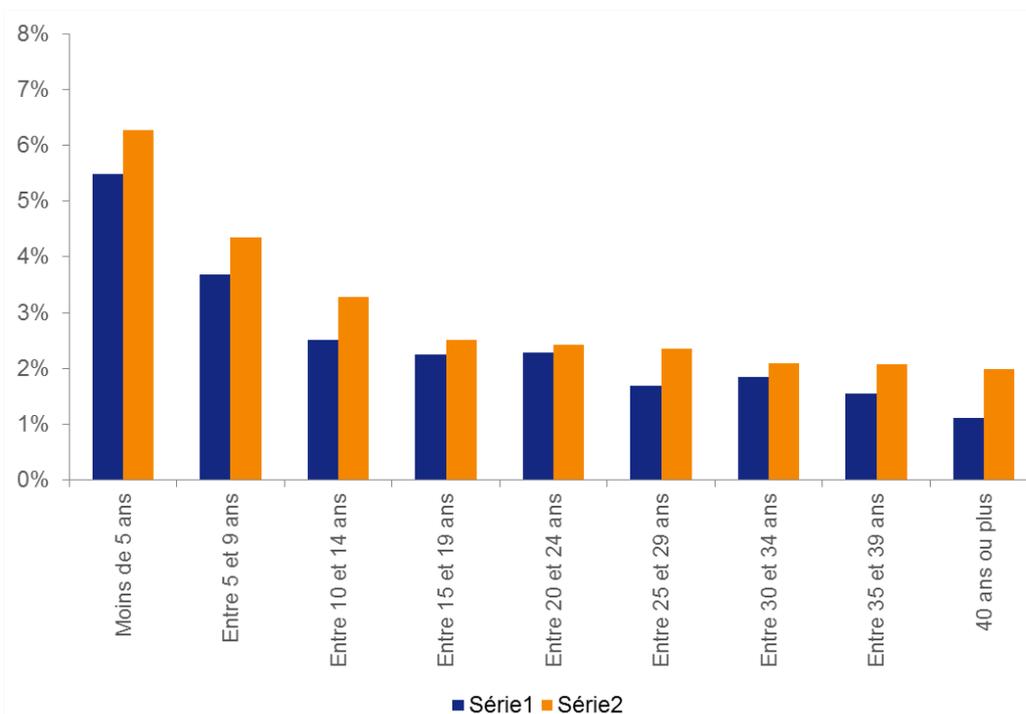
* On parle ici d'« ancienneté sur le marché du travail » pour faire référence au temps écoulé depuis la sortie du système scolaire.

Lecture : en moyenne annuelle, entre 2003 et 2014, 15 % des personnes en CDD une année donnée et ayant dix ans d'ancienneté sur le marché du travail sont au chômage un an après.

Source : France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi 2003-2014 (Insee)

Plus généralement, on constate une augmentation globale du nombre de transitions avec passage par le chômage depuis trente ans, en lien avec l'augmentation du nombre de contrats temporaires de durée de plus en plus courte. La crise s'est inscrite dans cette évolution¹. Les transitions avec passage par le chômage sont toujours plus marquées pour ceux qui ont une moindre ancienneté sur le marché du travail. Pour les salariés en CDI, les transitions vers le chômage sont faibles à partir de trois ans d'ancienneté.

Taux de transition de l'emploi vers le chômage selon l'ancienneté sur le marché du travail (en pourcentage)

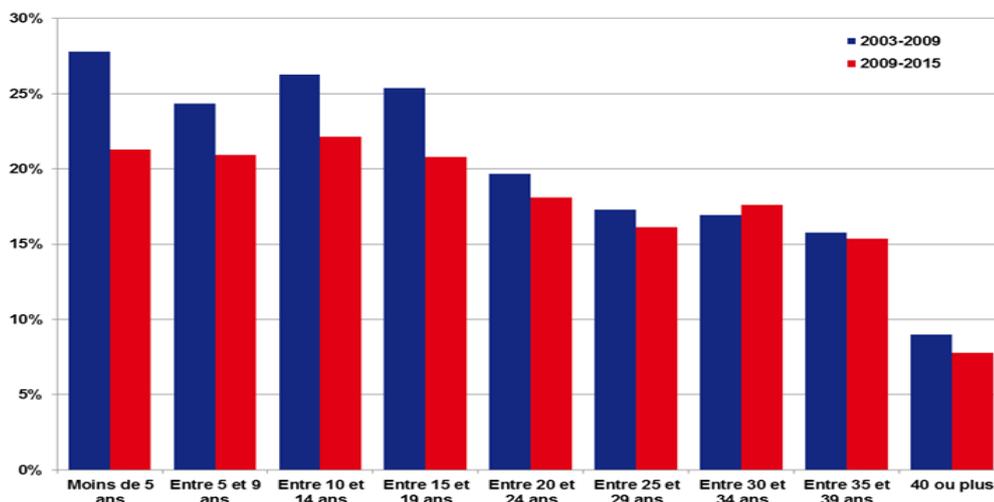


Source : France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi 2003-2014 (Insee)

Enfin, on observe que ces dernières années les contrats courts jouent plutôt moins souvent un rôle de tremplin vers l'emploi stable, en particulier pour les jeunes.

¹ Flamand J. (2016), « Dix ans de transitions professionnelles : un éclairage sur le marché du travail français », Document de travail, n° 3, France Stratégie, mars.

Taux de transition annuels du contrat à durée déterminée* vers le CDI selon l'ancienneté sur le marché du travail (en pourcentage)



* Apprentis, CDD, stagiaires et contrats aidés.

Source : France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi 2003-2015 (Insee), données pondérées du panel

Au final, l'accès à l'emploi durable est moins fréquent. Si on compare les générations sorties de formation initiale en 2004 et 2010, trois ans après, 44 % de la génération 2010 a accédé à un emploi stable contre 40 % pour la seconde¹.

2. Des modalités d'insertion qui renvoient à des formes spécifiques d'accès aux droits

Ces parcours marqués par davantage de transitions et de chômage ne sont pas sans poser des difficultés en matière d'accès aux droits sociaux.

Comparée à d'autres pays, la citoyenneté sociale des jeunes en France se caractérise par une plus forte dépendance à la famille ou à l'emploi². Tant qu'ils ne sont pas insérés dans l'emploi, les charges d'entretien et d'éducation des jeunes sont de la responsabilité première de leurs parents. Les prestations sont logiquement plus souvent dirigées vers ces derniers que vers les jeunes (familialisation du RSA et limites d'âge tardives pour accéder aux prestations, aides aux étudiants *via* des politiques familiales, bourses qui dépendent des revenus des parents). Leur protection sociale repose sinon en grande partie sur des droits contributifs (résultant

¹ Céreq (2014), « [Face à la crise, le fossé se creuse entre niveaux de diplôme](#) », *Bref*, n° 319, avril.

² Chevalier T. (2016), « Citoyennetés socio-économiques des jeunes et stratégies de croissance : Suède, Allemagne, Royaume-Uni, France », *Revue française des affaires sociales*, n° 1.

des contributions versées en situation d'emploi) et est en partie liée à leur statut et à leur ancienneté dans l'emploi.

Ce mode d'accès à la citoyenneté sociale ne pose pas de problème spécifique quand les jeunes sont en mesure d'être soutenus par leur famille, passent rapidement d'une prise en charge par la famille à l'autonomie professionnelle, et de l'emploi précaire à l'emploi stable (voir *infra*). Dans le cas contraire, les jeunes sont exposés à une insuffisance de protection face à la pauvreté et à une moindre acquisition des droits sociaux (voir question 4, section 2.3.).

Une insertion dans l'emploi par des contrats courts, du temps partiel, des stages ou du service civique¹ induit par ailleurs une moindre acquisition de droits que par un CDI à temps plein au sein d'une seule et même entreprise. Les parcours instables ont un impact sur les droits en matière de protection sociale mais aussi sur certains droits acquis dans l'entreprise : les primes d'ancienneté, les droits à congés légaux ou conventionnels comme le congé parental, le montant des indemnités de rupture d'un CDI, les durées de préavis de licenciement ou encore les points accumulés sur le compte de prévention de la pénibilité. Certaines modalités de calcul de l'ancienneté permettent de prendre en compte des contrats ayant précédé le contrat en cours – par exemple en cas de succession de CDD sans interruption, de contrat d'apprentissage ou de missions d'intérim précédant une embauche en CDI – mais cela vaut uniquement au sein de la même entreprise. Ces problématiques renvoient aux perspectives d'évolution vers des droits davantage attachés à la personne et déliés de son statut sur le marché du travail (compte personnel de formation qui permet l'accès aux droits de formation sans condition d'ancienneté, compte personnel d'activité).

3. Le coût du travail des jeunes est fortement réduit par les politiques d'allègements généraux

Le coût du travail des jeunes : une spécificité française ?

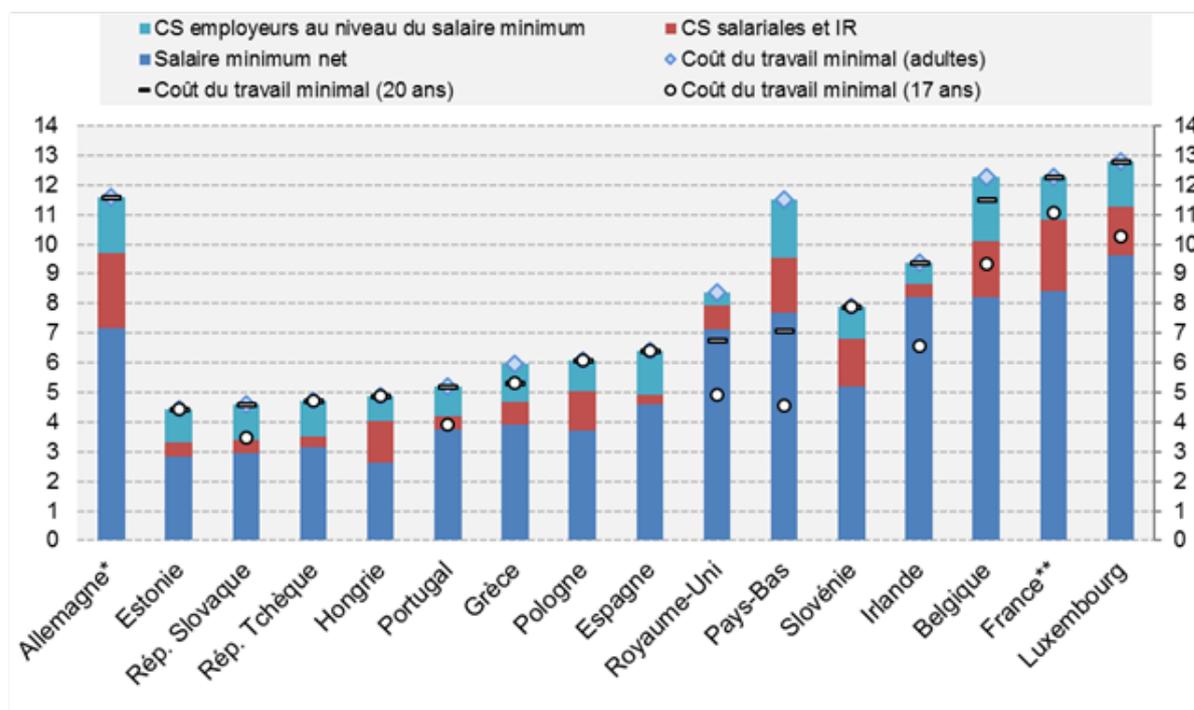
Le coût du travail d'un jeune apparaît en France relativement élevé, ce qui renvoie au niveau du Smic français en comparaison internationale².

¹ Développement de l'insertion hors contrats de travail salariés : le développement des stages : selon rapport CESE (sept. 2012), environ 1,6 million de stages par an contre 600 000 en 2006 ; en 2015, 53 000 jeunes en Service civique (136 000 depuis sa création en 2010).

² Rapport du groupe d'experts sur le Smic (2016).

Coût du travail horaire d'un jeune au salaire minimum (taux de change de PPA), 2014

Comparaison limitée aux pays disposant d'un salaire minimum
(* avec salaire minimum pour les jeunes)



Note : les pays sont classés par coût du travail croissant pour les jeunes de 17 ans (pas de salaire minimum en Allemagne pour les jeunes de moins de 18 ans). Salaires minimums bruts de 2014. Taux de cotisations sociales de 2013, incluant le CICE pour la France.

* Le salaire minimum de l'Allemagne est celui mis en place en 2015.

** Pour les jeunes ayant une ancienneté de six mois dans leur emploi.

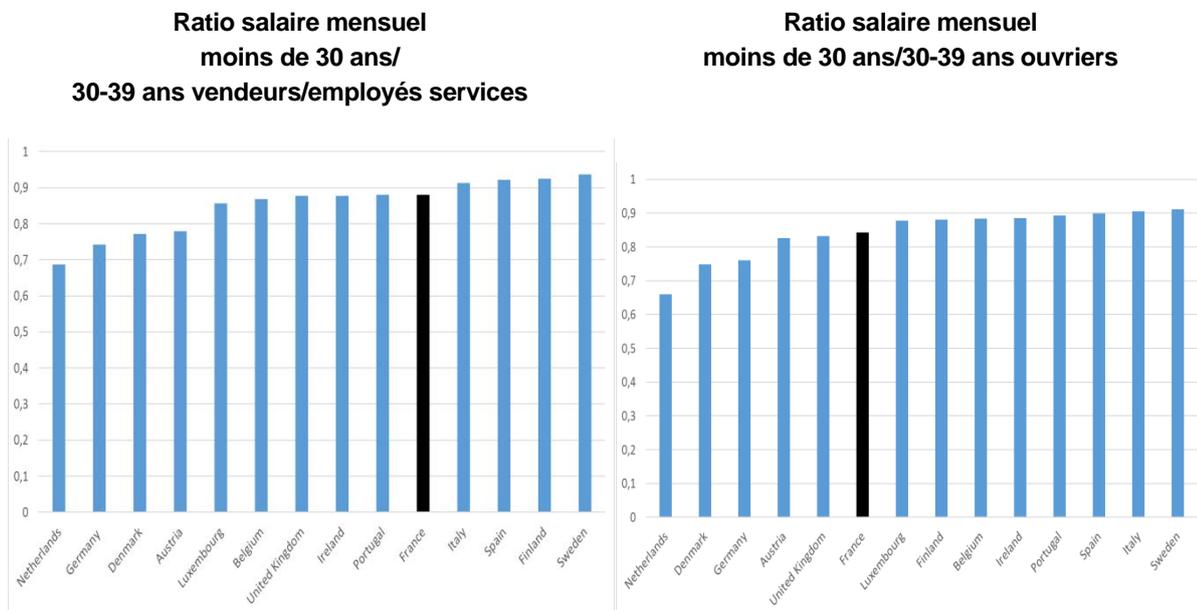
Source : calculs Dares sur la base des données de l'OCDE : données du modèle [Prestations et salaires](#), données sur les [salaires minimum](#) et données [Comptes nationaux annuels](#)

En matière de rémunérations, les salaires moyens en équivalent temps plein des plus jeunes sont 42 % plus bas que ceux des 50-54 ans, en raison de leur moindre expérience professionnelle mais aussi de leurs caractéristiques d'emploi (type de contrat, allers-retours fréquents entre emploi et chômage, temps de travail, secteur d'activité, etc.)¹. Au final, les salariés de moins de 25 ans ont 2,4 fois plus de chances d'être rémunérés sur la base du Smic que les 30-39 ans, toutes choses égales par ailleurs².

¹ Revenu salarial, *France, Portrait social, Édition 2016* – Insee Références

² Sanchez R. (2016), « [Les emplois du privé rémunérés sur la base du Smic](#) », *Dares Analyses*, n° 14, mars.

Si l'on compare le ratio des salaires jeunes/adultes pour un employé et un ouvrier, la France se situe dans le tiers des pays ayant le ratio le plus élevé pour les employés de service et dans celui du milieu pour les ouvriers.



Source : enquêtes Structure des salaires (2014) – Eurostat

Plus de 80 % des emplois salariés occupés par des jeunes sont concernés par des exonérations

La France n'a pas fait le choix d'avoir un salaire minimum différencié pour les jeunes mais les jeunes occupent des emplois qui font l'objet de nombreux allègements.

Pour les apprentis, le salaire minimum légal varie en deçà du Smic, comme pour le contrat de professionnalisation, en fonction de l'âge et de l'année de formation, de 25 % du Smic la première année pour un moins de 18 ans à 78 % en troisième année pour un jeune de 21 ans et plus (voir le « zoom sur l'apprentissage » en fin de rapport).

Pour l'ensemble des jeunes, plusieurs mécanismes permettent de réduire le coût du travail pour les employeurs¹ :

- *les allègements généraux sur les bas salaires (inférieurs à 1,6 Smic)* : ils bénéficient à tous les salariés mais ils concernent en 2014 près des trois quarts

¹ HCF (2016), *Les jeunes de 18 à 24 ans*, rapport, Haut Conseil de la Famille, avril.

des jeunes salariés (ce qui renvoie au fait que 28 % des moins de 25 ans sont au Smic contre 7 % des plus de 30 ans¹) ;

- *les allégements spécifiques* : depuis 2013 existe l'exonération de la contribution patronale d'assurance chômage pour les embauches en CDI de jeunes de moins de 26 ans, à compter de la fin de la période d'essai et pendant trois ou quatre mois selon la taille de l'entreprise² (560 000 jeunes concernés en 2014) ;
- *les allégements ciblés non pas sur les jeunes mais sur des types de contrats et des emplois (dans certaines zones ou secteurs d'activité)* : 8 % des jeunes bénéficient ainsi d'autres exonérations (contrats aidés, contrats d'apprentissage, zones territoriales spécifiques type ZFU ZRU ou secteurs particuliers comme l'emploi à domicile).

Au final, seulement 18 % des emplois occupés par des jeunes de 18-24 ans ne font l'objet d'aucune exonération. Le montant moyen d'exonération « bas salaires » par jeune salarié est d'environ 3 000 euros par an (en ETP).

4. Une relation formation/emploi qui pose question

Les jeunes générations sont en moyenne de plus en plus diplômées, mais cela ne résout pas pour autant les problèmes d'appariement entre offre et demande de travail.

Premier constat : une correspondance entre formation et emploi plutôt faible

Une part importante des actifs occupés n'a pas été formée pour le métier qu'ils occupent : un peu d'un tiers pour l'ensemble³, un tiers pour l'ensemble, autour de 45 % pour les jeunes débutants. Cela est d'autant plus marqué que les formations ne sont pas professionnelles et que le niveau du diplôme obtenu est faible, notamment au niveau bac.

Cela renvoie notamment au fait que la spécialité de formation n'est très étroitement liée au métier que pour un petit nombre de professions et que pour beaucoup d'emplois, d'autres critères sont également mobilisés par les employeurs.

¹ Sanchez R. (2016), *op. cit.*

² L'exonération s'applique dans la limite du taux de droit commun de 4 % de cotisation d'assurance chômage (ou 3,50 % pour l'emploi de salariés intermittents).

³ Chardon O. (2005), « [La spécialité de formation joue un rôle secondaire pour accéder à la plupart des métiers](#) », *Économie et Statistique*, n° 388-389 ; Charnoz P. (2011), « [L'adéquation entre spécialité de formation et emploi, et son impact sur les salaires](#) », *Emploi et salaires*, Insee, mai.

**Part des emplois en correspondance avec la spécialité de formation
(en pourcentage)**

Niveau de formation	Ensemble	Dont formations	
		Professionnelles	Autres
Bac+3 ou +	55	59	52
Bac+2	57	60	45
Bac	35	40	30
CAP-BEP	51	51	
CAP-BEP non diplômés	30	30	
Ensemble	46	48	41

Champ : France métropolitaine, jeunes sortis en 1998 de formation initiale.

Lecture : en 2001, 40 % des jeunes titulaires d'un bac professionnel occupent un emploi qui correspond à leur formation initiale.

Source : Céreq, enquête Génération 1998, interrogation de 2001

Deuxième constat : les emplois et les attentes des employeurs se transforment

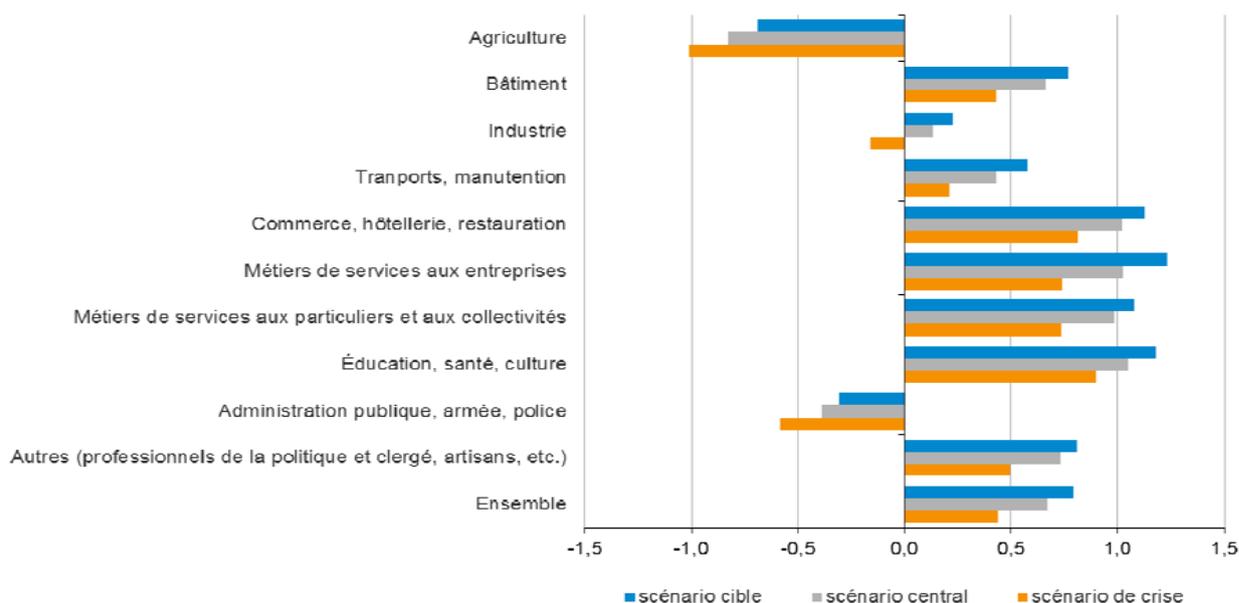
Outre le diplôme, la relation formation/emploi dépend des perspectives d'emploi et des besoins futurs de l'économie. On prévoit deux évolutions majeures dans la décennie à venir :

- une croissance des métiers très qualifiés et peu qualifiés, notamment dans les secteurs de la santé et de l'action sociale mais également de l'administration, la finance et la comptabilité ;
- une forte croissance des emplois de services qui valorisent les compétences non cognitives, autrement dit les traits de personnalité et les compétences relationnelles.

D'après l'exercice de projection décennale *Les métiers en 2022*¹, les métiers du tertiaire, qui regroupent plus de 76 % des emplois en 2012, compteraient pour près de 94 % des créations totales d'emplois, avec 1,6 million d'emplois créés. Ce développement continu des services est porté par les métiers du commerce et des services, notamment de la santé et des services aux personnes. Il s'agit donc à la fois de métiers très et peu qualifiés.

¹ France Stratégie, Dares (2015), *Les métiers en 2022*, rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications, avril.

Créations nettes d'emplois par domaine professionnel (évolution annuelle 2012/2022 en pourcentage)



Source : projections France Stratégie-Dares

Troisième constat : des jeunes de plus en plus diplômés mais des attentes qui se déplacent

Si le diplôme reste un critère central de recrutement, de nombreux travaux soulignent le poids des compétences non cognitives et comportementales dans les embauches comme dans les trajectoires de réussite scolaire et professionnelle¹. Après la formation et l'expérience, les entreprises qui embauchent valorisent les capacités et les compétences transversales comme critères essentiels : motivation, disponibilité, aptitudes relationnelles, polyvalence, capacité d'adaptation. Pourtant, un écart demeure entre ce discours et la prise en compte réelle de ces compétences dans le système de formation initiale et dans les processus de reconnaissance tout au long de la vie.

¹ Garner H. et Lutinier B. (2006), « Les procédures de recrutement : canaux et modes de sélection », *Premières synthèses*, Dares, n° 48.1, novembre ; Carcillo S. (2016), *Des compétences pour les jeunes défavorisés. Leçons américaines*, Presses de Science Po, septembre ; Albandea I. et Giret J.-F. (2016), « L'effet des soft-skills sur la rémunération des diplômés », *Net.Doc*, n° 149, Céreq, janvier.

**Les compétences et qualités attendues par les recruteurs
(en pourcentage)**

Motivation, disponibilité	Relationnel, présentation	Polyvalence, capacité d'adaptation	Formation	Expérience
45	43	64	60	46

Source : enquête complémentaire Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2016, Pôle emploi, BVA et Crédoc

Ces compétences étant difficiles à signaler comme à évaluer, le diplôme semble agir comme signal principal de leur détention, souvent sans relation avec les nécessités du poste.

À l'étranger, la formation des compétences varie fortement : on trouve ainsi des modèles très peu adéquationnistes à l'anglo-saxonne, où la spécialisation et la professionnalisation se font dans l'emploi et où les retours en formation, notamment diplômante, sont beaucoup plus fréquents ; et des modèles où l'apprentissage forme des cohortes très importantes de jeunes directement dans l'entreprise. La France se situe dans un entre-deux, avec une professionnalisation croissante de la formation mais sans correspondance automatique avec l'emploi, un poids important du diplôme initial sur les trajectoires professionnelles mais des attentes fortes de la part des employeurs en termes de traits de personnalité (motivation, façon de s'exprimer, etc.) et de compétences non cognitives.

La faible correspondance entre formation et emploi peut donc s'expliquer à la fois par des spécialités de formation qui ne sont pas forcément en phase avec les besoins des employeurs, mais également par cette valorisation de compétences non cognitives attribuées aux personnes les plus diplômées (ce qui renvoie à une forme de sur-sélection des diplômés en France¹).

Cette faible correspondance entre formation et emploi n'est pas en soi un problème si les jeunes parviennent à s'insérer dans l'emploi. Elle peut néanmoins être l'expression d'un désajustement entre offre et demande de travail lorsque certains jeunes rencontrent, comme on l'observe aujourd'hui, des difficultés d'insertion ou d'évolution et de reconversion professionnelle.

¹ Marchal E. et Rieucan G. (2014), « Canaux de recrutement et sélection sur le marché du travail », intervention au Conseil d'orientation pour l'emploi (COE).

En conclusion

Une partie des difficultés d'insertion professionnelle rencontrées par les jeunes tient au fonctionnement du marché du travail et aux évolutions qu'il a connues depuis quarante ans (développement de l'emploi atypique, contrats de plus en plus courts, segmentation et tertiarisation des emplois).

- Majoritairement insérés dans l'emploi *via* des contrats temporaires (qui concernent 35 % des 15-29 ans), les jeunes connaissent davantage de transitions en début de vie active, notamment avec des passages par le chômage. Cela leur permet d'acquérir une première expérience professionnelle, mais avec un impact sur leur protection et l'acquisition de leurs droits.

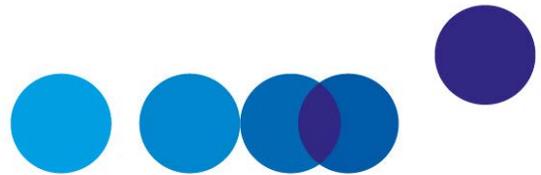
- Si le coût horaire d'un jeune au salaire minimum est relativement élevé en France, plus de huit emplois sur dix occupés par des jeunes font l'objet d'allègements notamment généraux sur les bas salaires.

- Les jeunes générations sont en moyenne de plus en plus diplômées, mais cela ne résout pas pour autant les problèmes d'appariement entre offre et demande de travail :

- certains diplômes ou spécialités de diplôme ne sont pas en phase avec les besoins des employeurs, ce qui renvoie à des enjeux d'orientation et d'information (voir question 2) ;

- les employeurs sont de plus en plus en demande de compétences non cognitives alors même que celles-ci sont difficiles à signaler et à repérer. Cela tient notamment à l'évolution des emplois, avec une composante servicielle de plus en plus forte ;

- le diplôme semble parfois agir comme le signal de détention de ces compétences, ce qui explique aussi la faible correspondance entre emploi et formation.



QUESTION 4

QUELLES DIFFICULTÉS D'INSERTION RELÈVENT DE FACTEURS EXTERNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL ?

Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes sont considérées ici sous trois aspects *externes* au marché du travail : la non-maîtrise des compétences de base (1.), les freins périphériques à l'emploi (2.) et le non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle (3.).

Ces problématiques sont celles des jeunes les plus en difficulté ou vulnérables. La nécessité de considérer ensemble les difficultés d'insertion professionnelles et sociales, ainsi que leur interdépendance, est un constat ancien. Il a été posé dès le rapport Schwartz de 1981 sur le chômage et la précarité des jeunes, qui a présidé à la création des missions locales¹. L'existence de freins périphériques à l'emploi et le cumul des handicaps chez certains jeunes sont connus des acteurs de terrain². Ces freins peuvent entraver les jeunes dans leurs démarches d'insertion³ et leur accès à l'emploi, et nuire à leur maintien dans l'emploi.

En l'absence de ressources statistiques adaptées, il n'est pas facile de mesurer de manière robuste la part des jeunes gênés dans leur insertion professionnelle par une ou plusieurs difficultés d'ordre non professionnel (en dehors donc de la qualification).

¹ Schwartz B. (1981), *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes*, Rapport au Premier ministre.

² Ces situations sont également documentées par de nombreux travaux sur les origines et parcours des décrocheurs scolaires, le devenir des jeunes placés dans leur enfance, le risque accru de précarité des jeunes en rupture familiale, les difficultés psychologiques et de santé des jeunes en voie d'exclusion, les freins rencontrés par les jeunes issus de ménages modestes, ainsi que sur certains territoires, périphériques, ruraux et/ou en difficultés économiques (voir question 2). Pour une synthèse, voir Labadie F. (dir.) (2012), *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, rapport de l'Observatoire de la jeunesse, Injep / La Documentation française, décembre.

³ Loison-Leruste M., Couronné J. et Sarfati F. (2016), *La Garantie Jeunes en action. Usages du dispositif et parcours des jeunes*, novembre.

On peut toutefois souligner que :

- un tiers des jeunes connaissent des parcours d'insertion longs et incertains, marqués par une précarité, une discontinuité ou un éloignement de l'emploi (voir question 2). Dans ces trajectoires, on ne peut néanmoins pas départager entre ce qui relève de la qualification, du fonctionnement du marché du travail et des difficultés d'ordre plus social ou personnel ;
- environ 15 % des jeunes de 15 à 29 ans (3 % des 15 à 17 ans, 16 % des 18 à 24 ans, 20 % des 25 à 29 ans) sont des NEET, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation (Eurostat 2015). La catégorie des NEET n'est pas totalement pertinente pour estimer la part des jeunes qui rencontre des freins périphériques à l'emploi. Elle recouvre des situations hétérogènes (encadré 1) ;
- l'hypothèse qu'au moins 10 % des jeunes de 16 à 29 ans rencontrent des freins périphériques (environ un million de jeunes) est vraisemblable, au vu de la convergence des indicateurs.

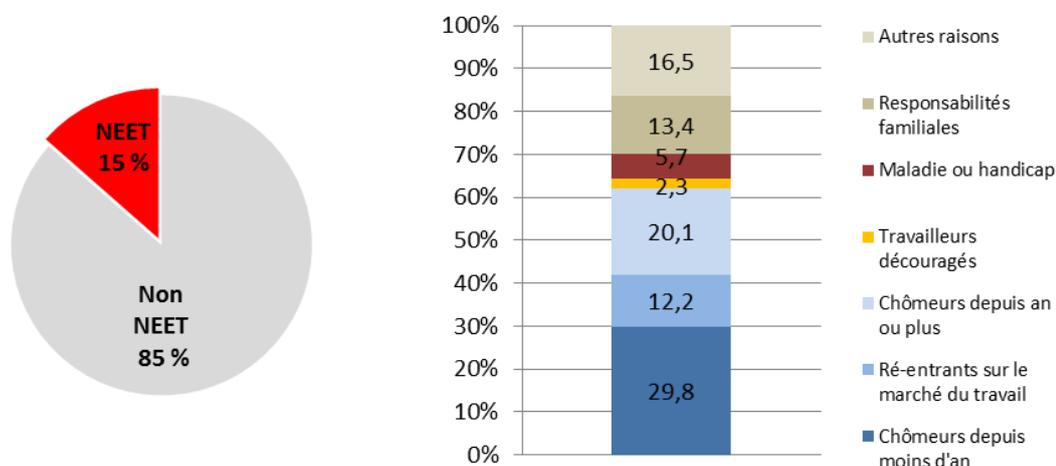
Quelle part des jeunes rencontre des freins périphériques à l'emploi ?

La catégorie des NEET n'est pas en tant que telle pertinente pour isoler la part des jeunes qui rencontrent des freins périphériques à l'emploi. On dénombre environ 15 % de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation parmi les 15-29 ans, soit environ 1,8 million de jeunes. Ils ne forment pas un ensemble homogène. Ils sont plus ou moins éloignés de l'emploi (voir graphique ci-dessous). Environ 40 % des jeunes NEET sont chômeurs depuis moins d'un an, dont une partie ré-entre sur le marché du travail après une reprise d'études ou une formation.

Environ 60 % des jeunes NEET sont chômeurs de longue durée ou inactifs : c'est pour cette population que l'existence de freins périphériques à l'emploi est avérée (découragement, état de santé, responsabilités familiales) ou le plus présumée¹.

¹ Eurofound (2012), *NEETs Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe*, octobre ; Eurofound (2016), *Exploring the diversity of NEETs*, juillet.

Pourcentage de NEET parmi les 15-29 ans et situation vis-à-vis de l'emploi



Source : Eurostat (2015)

Source : Eurofound, LFS (2013)

Une autre approche consiste à considérer *les jeunes en demande d'insertion (JDI) auprès des missions locales*, dont la vocation est l'accompagnement global, social et professionnel, des jeunes¹. Les JDI représentent 9,5 % des jeunes de 16 à 25 ans, soit environ 750 000 jeunes. Une partie des jeunes confrontés à des problématiques complexes se tourne toutefois vers les autres opérateurs du service public de l'emploi (voir par exemple l'accompagnement intensif mis en œuvre par Pôle emploi pour 80 000 jeunes en 2015). Cette approche ne capte pas *les jeunes « invisibles », ni repérés ni accompagnés*, un phénomène dont des travaux font le constat par ailleurs, notamment parmi les 25-29 ans (voir section 3 *infra*).

Les obstacles rencontrés ne constituent jamais des barrières absolues pour l'ensemble des jeunes concernés : même après des parcours personnels et familiaux difficiles dans l'enfance et l'adolescence, sans domicile stable, etc., une partie des jeunes est en emploi. Toutefois, les jeunes en emploi ne sont généralement qu'une minorité dans ces situations. Certains freins sont très substantiels (voir *infra*).

¹ Les jeunes en demande d'insertion sont les jeunes qui ont bénéficié dans les cinq derniers mois d'au moins un entretien individuel, d'un atelier collectif ou d'une information collective en mission locale.

1. Les compétences de base ne sont pas acquises pour environ un jeune sur dix

Environ une personne sur dix de 18 à 29 ans est dans une situation préoccupante dans les domaines fondamentaux de la compréhension orale, de l'écrit, de la numération et du calcul. Ces difficultés sont moins fréquentes dans cette catégorie d'âge que dans les catégories plus âgées (voir tableau ci-dessous).

Même si elles ne sont pas une barrière à l'emploi pour tous les actifs¹, des difficultés importantes ou sévères dans ces compétences de base sont une entrave à l'accès à l'emploi et au maintien dans l'emploi, et plus largement dans la réalisation des démarches d'insertion : accès au permis de conduire, usage du numérique à des fins professionnelles ou d'insertion sociale et professionnelle, capacité à se former tout au long de la vie.

Difficultés à l'écrit, en calcul et en compréhension orale selon le groupe d'âge

Âge	En difficulté à l'écrit	Dont difficultés graves ou fortes	Performances médiocres en calcul	Performances médiocres en compréhension orale
18-29 ans	10	7	11	11
30-39 ans	14	10	11	13
40-49 ans	16	11	18	14
50-59 ans	21	15	22	17
60-65 ans	24	18	22	24
Ensemble	16	11	16	15

Source : Insee, enquête Information et vie quotidienne (IVQ) 2011

La part des jeunes en difficultés importantes ou sévères est quasiment stable, à la différence de celles des sortants de formation initiale sans diplôme (les « jeunes décrocheurs ») et des sortants précoces qui sont orientées à la baisse (voir encadré ci-dessous). Depuis la fin des années 2000, les évaluations réalisées dans le cadre

¹ Une majorité des personnes d'âge actif illetrées sont en emploi. Leur part est estimée à 10 % des effectifs des secteurs de l'agriculture, de la pêche et l'agroalimentaire, à 7-8 % de ceux de l'industrie, du BTP et du service aux personnes (source : IVQ 2011, traitement Dares). Sont illetrées les personnes qui, après avoir été scolarisées en France, ne maîtrisent pas suffisamment la lecture, l'écriture et le calcul pour être autonomes dans des situations de la vie quotidienne.

de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) auprès de participants âgés de 16 à 25 ans confirment qu'un jeune sur dix est en deçà du seuil de lecture fonctionnelle (10,6 % en 2009, 9,9 % en 2015). 10 % sont des lecteurs laborieux et 80 % des lecteurs efficaces¹. L'hypothèse d'un seuil incompressible de jeunes en grande difficulté de lecture ne paraît pas à retenir. En comparaison, la France fait moins bien que certains de ses voisins européens².

Environ 14 % de sortants sans diplôme et 10 % de sortants précoces

Le flux des jeunes sortants de formation initiale sans diplôme est en baisse³ : il s'est établi en moyenne à 14 % sur la période 2012-2014 (106 000 jeunes par an) contre 18 % sur la période 2005-2007 (132 000 jeunes par an). Une partie des jeunes reprennent des études ou entrent en formation avant 25 ans : la part des sortants précoces (les jeunes sans diplôme qui ne sont pas en formation) parmi les 18-24 ans est un tiers inférieure à celle des sortants sans diplôme. Elle est aussi orientée à la baisse : elle s'est établie à 9 % en 2015, contre 10 % sur la période 2012-2014, 12,6 % sur la période 2005-2007⁴. Un tiers des sortants précoces sont en emploi, les deux tiers sont demandeurs d'emploi ou inactifs (NEET sans diplôme).

Le niveau de diplôme n'est pas strictement équivalent au niveau de maîtrise des compétences de base. Toutefois, les jeunes pas ou peu diplômés sont dans des proportions significativement plus élevées dans une situation préoccupante quant aux compétences de base (voir graphique ci-dessous) : 43 % des jeunes qui n'ont pas dépassé le collège et 27 % de ceux qui ont un niveau CAP ou BEP éprouvent des difficultés de lecture. L'impact de l'origine sociale, également de l'origine migratoire, sur la réussite scolaire est important (voir question 2). Les profils des

¹ DEPP (2016), « [Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture](#) », *Note d'information*, n° 14, mai.

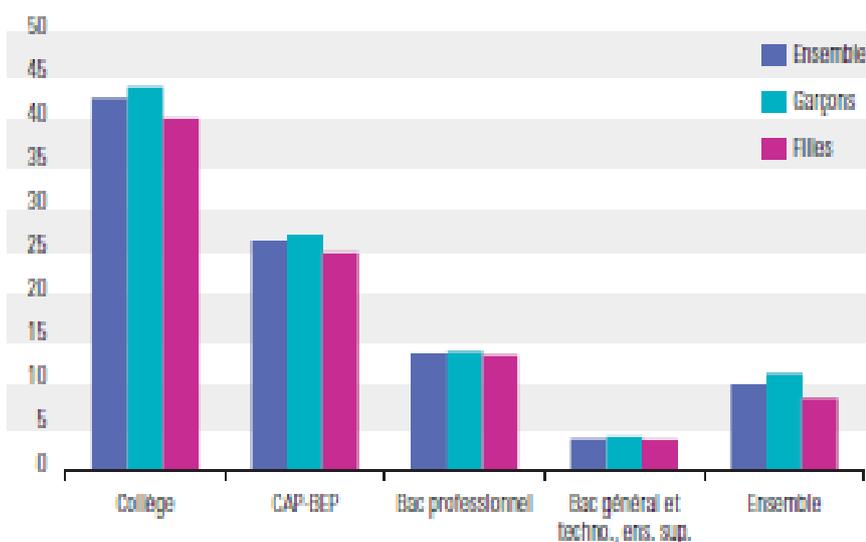
² Selon les données de l'enquête PIAAC de l'OCDE, en France environ 13 % des 16-24 ans ayant quitté le système éducatif ont un faible niveau de littératie. Plusieurs pays de l'est et du nord de l'Europe présentent des taux inférieurs à 10 % (Pologne, République tchèque, Estonie, Suède). En Europe, les meilleures performances sont observées en Finlande (taux inférieur à 6 %) et aux Pays-Bas (5 %).

³ L'indicateur des sortants de formation initiale sans aucun diplôme ou avec uniquement le brevet des collèges quantifie le faible niveau d'études au moment où les jeunes terminent leur formation initiale et entrent sur le marché du travail.

⁴ Ce chiffre mérite prudence compte tenu d'une rupture de série de l'enquête Emploi en 2013.

sortants sans diplôme présentent des facteurs de risque, dont des conditions très précaires des familles, des difficultés d'apprentissage qui se doublent de problèmes de santé, notamment d'ordre psychologique, et débouchent sur une rupture dans le parcours scolaire¹. Les jeunes hommes sont un peu plus souvent en difficulté de lecture que les jeunes femmes (11,3 % contre 8,4 %).

Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le type de scolarité et le sexe



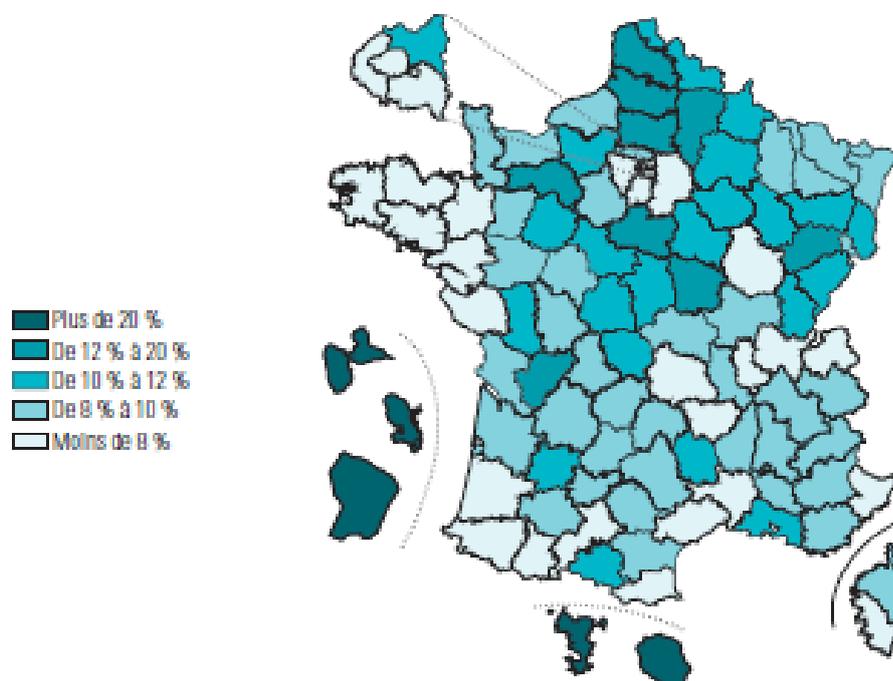
Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : JDC 2015, ministère de la Défense – DSN, MENESR-DEPP

La part des jeunes en difficulté de lecture n'est pas homogène sur le territoire. Elle est plus élevée dans les départements d'outre-mer, du nord ou entourant l'Île-de-France, certains départements ruraux tels que la Nièvre et la Haute-Saône (voir carte ci-dessous). Ces départements sont globalement ceux où la proportion de familles socialement défavorisées est supérieure à la moyenne. Les dépenses en éducation compensent peu les écarts entre territoires².

¹ Pour une synthèse, voir Merle P. (2012), « Les inégalités scolaires. Quels constats ? Quelles politiques éducatives ? », in *Inégalités entre jeunes sur fond de crise*, Observatoire de la jeunesse.

² DEPP (2014), *Géographie de l'École 2014*.

Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : JDC 2015, ministère de la Défense – DSN, MENESR-DEPP

2. De nombreux freins périphériques

Un champ large de difficultés non professionnelles, hors la qualification et les compétences, est susceptible d'interférer ou de gêner les jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle. Ces freins périphériques à l'emploi entravent davantage certains jeunes.

2.1. Des freins à l'accès au marché du travail

La capacité de mobilité

La mobilité est un enjeu dans la transition formation-emploi. Les formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) exigent des mobilités entre le centre de formation, le lieu de travail et le domicile. Des périodes de stages obligatoires sont intégrées au cursus pédagogique de nombreuses formations.

À un autre niveau, on constate un décalage croissant entre la localisation des emplois et celle des actifs¹. Certaines catégories de la population sont plus exposées à un éloignement ou à une déconnexion spatiale entre l'emploi et le lieu de résidence (selon le territoire, le secteur d'activité², le niveau de vie)³. La distance géographique a des effets négatifs sur l'accès à l'emploi⁴.

Les déplacements

À l'image de la population active, une majorité des jeunes actifs sont dépendants du transport automobile pour se rendre au travail, ainsi que pour leur recherche d'emploi et leurs démarches d'insertion. Le type d'habitat est le plus déterminant : le clivage est marqué entre Paris, sa banlieue, certaines métropoles et le reste du territoire, avec un manque d'alternatives à la voiture dans les petites villes, les espaces périphériques, périurbains et ruraux.

Selon les dernières données disponibles, six actifs sur dix déclarent ne pas avoir d'autre choix que le transport automobile pour leurs déplacements domicile-travail. C'est le cas de huit actifs sur dix dans les espaces peu denses (voir tableau ci-dessous). La part des déplacements en transports en commun, les plus abordables économiquement, des jeunes de 18 à 29 ans n'est supérieure que d'un à deux points à celle de l'ensemble des actifs (ENTD 2008).

¹ Le potentiel économique du pays tend à se concentrer dans un nombre restreint de zones d'emploi, tandis que la population continue de se desserrer en périphérie des pôles urbains ; CGET (2016), *Emploi et territoires, Synthèse du rapport 2016 de l'Observatoire des territoires*, décembre ; Mission d'évaluation de politique publique (2016), *Évaluation de la mobilité géographique des travailleurs en France*.

² Notamment, une partie des moins qualifiés est soumise à des lieux de travail multiples ou à des horaires décalés ou fractionnés, dans les services à la personne, les métiers de la propreté, les hôtels, cafés et restaurants, le commerce et la distribution, l'agroalimentaire, l'industrie, etc.

³ Le temps moyen de trajet domicile-travail est de 50 minutes par jour (aller-retour). 35 % des trajets domicile sont d'une durée supérieure à une heure par jour (Insee 2008 et 2010).

⁴ Réduction de l'efficacité de la recherche d'emploi en raison d'une moins bonne information sur le marché du travail, coût de la recherche d'emploi, arbitrage entre les coûts, le temps de transport et la rémunération, réticence des employeurs, inaccessibilité de certains emplois en l'absence d'un mode de transport adapté.

Usage de l'automobile pour la mobilité quotidienne selon le type d'habitat

Catégories de communes (d'après les tranches d'unités urbaines 2010)		Part des actifs allant au travail régulièrement en voiture (1)	
		Actifs (%)	dont sans autre choix (%)
Espace peu dense	Hors des UU	90	82
	UU de 2 000 à 9 999 hab.	84	71
Petites agglomérations	UU de 10 000 à 49 999 hab.	75	59
Moyennes agglomérations	UU de 50 000 à 199 999 hab.	77	51
Grandes agglomérations	UU de 200 000 hab. et plus	71	45
Agglomération de Paris	UU de Paris	38	29
France métropolitaine		72	60

Source : SOeS, Insee, INRETS, enquête nationale Transports et déplacements (ENTD) 2008

L'accès des jeunes au transport automobile¹ est marqué par des disparités. Une majorité d'entre eux obtient relativement rapidement son permis de conduire : environ 60 % des jeunes de 18 à 20 ans et 80 % de ceux de 21 à 25 ans en sont titulaires (ENTD 2008). L'accès à l'automobile est très dépendant du soutien des familles : la réussite du code et du permis est précoce et rapide pour les jeunes formés en conduite accompagnée ; 84 % des titulaires du permis et 64 % des possesseurs d'un véhicule âgés de 18 à 24 ans ont bénéficié d'un financement familial². Une partie des jeunes connaît des difficultés : les jeunes en situation d'autofinancement, au niveau infra-bac, préparant le permis par la filière traditionnelle rencontrent des freins financiers mais aussi cognitifs ou motivationnels³. Le taux de possession du permis des jeunes suivis en mission locale est très inférieur à la moyenne. Il s'établit à 37 % (I-Milo 2013).

À diplôme égal, les taux d'emploi des jeunes sans permis sont inférieurs aux taux d'emploi des jeunes avec permis. Sept mois après la fin de leurs études, 45 % des

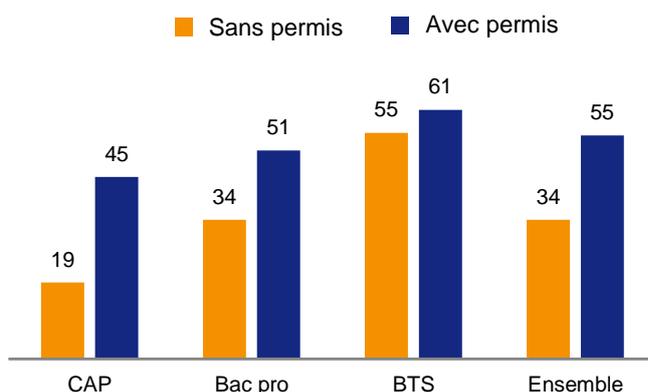
¹ L'accès au transport automobile a plusieurs dimensions : la possession du code et du permis, l'équipement individuel, l'accès familial ou partagé, le caractère « utilisable » du véhicule (assurance, carburant), l'accès au stationnement.

² Enquête nationale sur les ressources des jeunes 2014.

³ Prévention routière (2013), *L'accès des jeunes français au permis B*. Ces observations sont antérieures à la réforme du permis de conduire de 2015.

jeunes diplômés du CAP qui ont le permis de conduire sont en emploi contre 19 % de ceux qui n'ont pas le permis (voir graphique ci-dessous).

Taux d'emploi selon le diplôme et la possession du permis de conduire (en pourcentage)



Champ : France métropolitaine + DOM. Sortants d'une année terminale de formation professionnelle (y compris BTS) en lycée, interrogés sept mois après la fin des études.

Source : MENESR-DEPP, enquête IVA 2015

La mobilité résidentielle

La mobilité géographique en lien avec l'emploi présente des différences d'opportunités, de coûts et de bénéfices selon les marchés locaux du travail et les profils des jeunes actifs.

On constate des écarts persistants d'opportunités d'emploi entre territoires. Il existe un rapport de 1 à 4 entre la zone d'emploi où le taux de chômage est le plus faible et celle où il est le plus élevé¹. La géographie du chômage est de plus en plus stable : les zones qui étaient déjà les plus en difficulté ont été les plus affectées par la crise de 2008-2009².

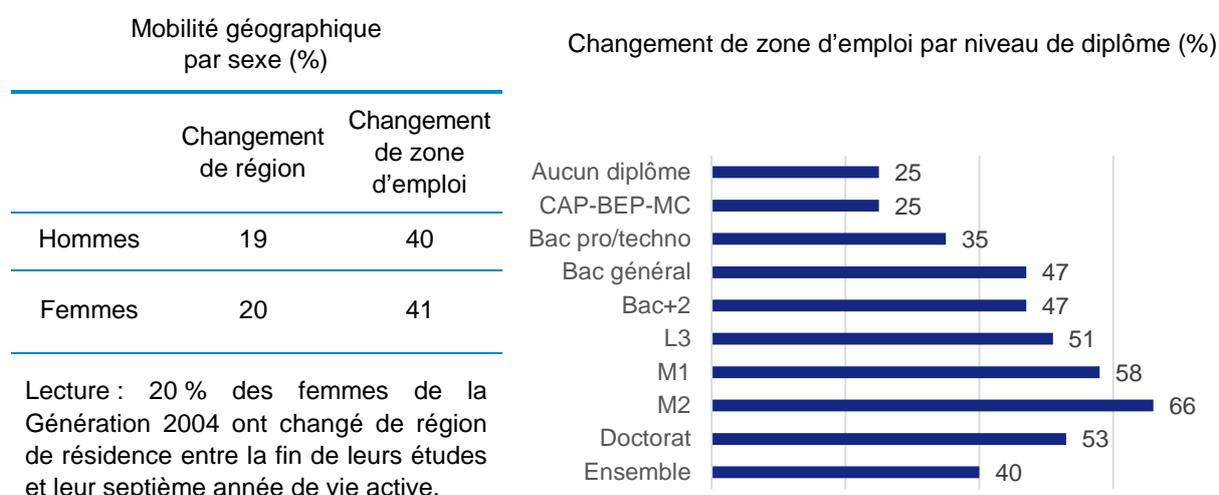
40 % des jeunes changent de zone d'emploi durant les sept premières années de leur vie active (Céreq, voir tableau ci-dessous). À diplôme égal et même sexe, le fait d'avoir déménagé augmente de 50 % la probabilité pour les chômeurs de 15-29 ans

¹ En 2014, les taux de chômage en France métropolitaine varient de 5 % à 18 % selon les zones d'emploi (Insee).

² CGET (2016), *op. cit.* ; Dherbécourt C. et Le Hir B. (2016), « [Dynamiques et inégalités territoriales](#) », Note « *Enjeux* » 17-27, France Stratégie, juillet.

d'accéder à un emploi¹. Toutefois, la mobilité géographique est une ressource d'abord pour les jeunes les plus diplômés, qui sont les plus mobiles (voir graphique ci-dessous). Les disparités géographiques sont plus ou moins fortes selon les métiers. Les métiers accessibles aux jeunes actifs les moins qualifiés sont les plus répartis sur le territoire. Ces jeunes actifs dépendent plus de leurs réseaux familiaux pour leur recherche d'emploi et la conciliation avec la vie familiale, avec un effet d'ancrage local².

Mobilité géographique par sexe et niveau de diplôme au cours des sept premières années de vie active



*une zone d'emploi est un espace où la plupart des actifs résident et travaillent. L'Insee en dénombre un peu plus de 300.

Champ : jeunes sortant du système éducatif en 2004 répondant lors de la troisième interrogation (707 600).

Source : Céreq, exploitation de l'enquête Génération 2004

L'offre résidentielle, insuffisante ou inadaptée aux besoins des jeunes, constitue un frein majeur à la mobilité. Les principaux obstacles, particulièrement en zone tendue, sont le manque de logements à faible loyer, le niveau de garantie exigée par les bailleurs, également le manque de logements temporaires ou de courte durée. Les résidences et foyers de jeunes travailleurs (FJT) sont un point d'appui pour de nombreux jeunes alternants, stagiaires ou en emploi à durée limitée, qui représentent

¹ La situation vis-à-vis de l'emploi est observée à un an d'intervalle. La mobilité consiste en un changement de département de résidence ; Sigaud T. (2015), « [La mobilité géographique : ressource ou fragilité pour l'emploi ?](#) », *Connaissance de l'emploi*, n° 125, CEE, novembre.

² Sigaud T. (2014), *Mobilités résidentielles et professionnelles des salariés en France*, thèse de doctorat en sociologie, université Paris Dauphine ; Renahy N. (2005), *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte.

plus de la moitié des résidents. Le besoin de mobilité géographique est le premier motif d'entrée en FJT : il est cité par 80 % des résidents, contre 12 % évoquant le désir d'indépendance et 9 % les ruptures familiales et institutionnelles¹. Les capacités d'accueil en FJT – autour de 100 000 places – sont très inférieures aux demandes².

La maîtrise du numérique à des fins professionnelles ou d'insertion socioprofessionnelle

Les taux moyens d'équipement sont élevés chez les jeunes : 90 % des 18-24 ans ont au moins un ordinateur et l'accès à internet au domicile. Les jeunes suivis en mission locale paraissent moins bien lotis : *leur taux d'équipement est inférieur d'environ 10 points ; leurs compétences numériques (usage récréatif) ne sont pas adaptées à l'insertion professionnelle avec un usage limité de l'e-mail, de la bureautique et des services utiles en ligne*³.

Par ailleurs, si la couverture numérique progresse, des zones blanches subsistent en territoire rural.

2.2. Des freins à la disponibilité pour occuper un emploi

L'état de santé

Dans leur ensemble, les jeunes sont en meilleure santé que les autres groupes d'âge. *Les observations réalisées sur les jeunes suivis en mission locales soulignent des problématiques spécifiques : un tiers ont une perception négative de leur santé, un tiers déclare un mauvais état de santé psychique*, contre environ 15 % des jeunes en études ou actifs. Ils ont plus souvent subi des violences, connu dans l'enfance un environnement familial instable, été « institutionnalisés » (Aide sociale à l'enfance, psychiatrie). En limitant les capacités ou en augmentant les comportements à risque (addictions), l'état de santé fait obstacle à l'insertion socioprofessionnelle. Le fait d'être ni en emploi ni en formation finit par créer des sentiments d'isolement, d'impuissance et d'anxiété, ce qui entretient une circularité⁴.

¹ UNHAJ (2010), Enquête Jeunes et Résidents 2009.

² L'ALJT, qui gère un parc de 6 000 logements essentiellement implantés en Île-de-France, déclare avoir satisfait seulement une demande de logement sur cinq en 2015 (source : entretien avec Jean-Jacques Tartinville, directeur général).

³ Emmaüs Connect (2015), *Les pratiques numériques des jeunes en insertion socioprofessionnelle*, mai.

⁴ Injep (2016), « *Les leviers pour favoriser l'accès et le recours aux soins des jeunes en insertion* », *Jeunesses : études et synthèses*, n° 31.

L'articulation entre vie familiale et vie professionnelle

13 % des NEET de 15 à 29 ans déclarent une inactivité liée à des responsabilités familiales¹.

L'âge moyen pour un premier enfant est de 28 ans, mais il est plus précoce chez les femmes non diplômées, qui sont par ailleurs les plus exposées au chômage et à l'inactivité. 32 % des femmes non diplômées ont un enfant avant 25 ans, contre moins de 5 % des femmes titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat (Insee, 2009)².

Plus de 60 000 mères de moins de 30 ans sont isolées depuis la naissance de leurs enfants³. Des freins spécifiques à l'emploi sont associés à l'isolement : la part des mères isolées en emploi est de 9 points inférieure à celle des mères en couple.

Des jeunes parents peuvent être exclus de certains dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel : 20 000 parents de moins de 25 ans ne sont pas éligibles à la Garantie Jeunes parce que bénéficiaires du RSA.

2.3. La précarité des conditions de vie comme frein à l'emploi

L'absence de revenu est un frein pour faire face aux frais associés à la recherche d'emploi (mobilité, restauration, matériel ou tenue vestimentaire liés à l'emploi, etc.). Plus globalement, des conditions de vie instables ou précaires nuisent à l'élaboration d'un projet professionnel et à l'exécution de démarches d'insertion.

Les difficultés financières

En 2014, le taux de pauvreté monétaire (seuil à 60 % du revenu médian) était pour les 18-29 ans de 18,3 % pour les hommes et de 21,2 % pour les femmes, alors qu'il s'élevait pour l'ensemble de la population respectivement à 13,4 % et 14,7 % (Insee).

¹ LFS 2013 in Eurofound (2015), *op. cit.*

² Certaines situations sont très spécifiques : à 17 ans, 9 % des jeunes femmes suivies par l'aide sociale à l'enfance ont un enfant (contre 0,5 % des jeunes hommes suivis et 0,7 % en population générale au même âge) ; Frechon I. et Marquet L. (2016), « [Comment les jeunes placés à l'âge de 17 ans préparent-ils leur avenir ?](#) », *Document de travail*, n° 227, INED.

³ DREES (2015), [Les familles monoparentales depuis 1990. Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ?](#), Dossiers Solidarité et santé, n° 67, juillet

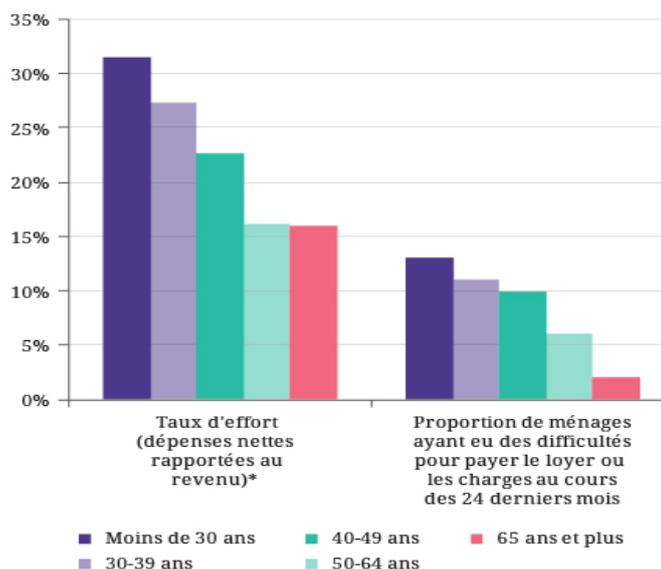
Les ressources des jeunes reposent sur trois piliers : le soutien familial (aides en nature ou financières), les aides publiques et les revenus du travail. Les jeunes au chômage ou inactifs disposent d'un faible niveau de ressources financières. Ceux qui habitent chez leurs parents disposent en moyenne de 280 euros par mois, avec des disparités selon le niveau de vie des parents ; seul un quart perçoit des revenus sociaux. Ceux vivant dans leur propre logement perçoivent pour les trois quarts des revenus sociaux, pour un montant moyen de 720 euros par mois (ENRJ 2014). Les jeunes NEET privés de soutien familial (jeunes placés dans leur enfance, en rupture familiale, issus de ménages à très faible revenu) sont particulièrement exposés à la pauvreté. Leur nombre est estimé à 190 000 parmi les 18-24 ans (évaluation de la Garantie Jeunes 2016).

Les jeunes de moins de 25 ans sont exclus de l'accès au RSA sauf s'ils ont des enfants à charge ou sous certaines conditions d'activité. Des dispositifs spécifiques leur sont destinés : des aides ponctuelles ou d'urgence, des allocations en association avec des dispositifs d'insertion (à l'exemple de la Garantie Jeunes). Depuis le 1^{er} février 2016, la prime d'activité est ouverte aux salariés et travailleurs indépendants de plus de 18 ans qui gagnent moins de 1 500 euros nets mensuels, également aux étudiants et aux apprentis sous certaines conditions. Une aide à la recherche du premier emploi (ARPE) est en place depuis la rentrée 2016. Elle cible les jeunes diplômés précédemment boursiers.

Les difficultés de logement

Près des deux tiers des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système éducatif vivent exclusivement chez leurs parents. Un jeune sur quatre de 18 à 24 ans au chômage ou inactif dispose d'un logement autonome, occupé le plus souvent en couple ou en colocation.

La part des revenus consacrée aux dépenses de logement est en moyenne plus élevée pour les jeunes de 18 à 29 ans. Ceux-ci connaissent plus fréquemment des difficultés pour payer leur loyer ou leurs charges (voir graphique ci-dessous). Leurs conditions de logement sont également plus précaires que celles des plus âgés (surpeuplement). Leur accès au logement social s'est rétréci en raison d'un faible taux de rotation qui entraîne un effet d'éviction des jeunes : 62 % d'entre eux logent dans le parc privé, soit 10 points de plus qu'en 2005.

Les dépenses de logement selon les groupes d'âge (2013)

Lecture : pour le calcul du taux d'effort, l'ensemble des dépenses (loyers ou remboursements, charges et taxes), diminuées des aides au logement, sont rapportées au revenu disponible.

Source : Insee, enquête Logement 2013

Si on considère les personnes sans domicile (120 000 à 140 000 personnes selon le périmètre considéré), les jeunes sont surreprésentés : un quart des personnes sans domicile ont entre 18 et 29 ans, soit environ 30 000 jeunes, et sont en très large majorité accueillies en services d'hébergement (logement procuré par une association, hébergement collectif, nuitée d'hôtel)¹. Ce sont d'abord les jeunes de nationalité étrangère, puis les jeunes placés dans leur enfance qui sont dans cette situation. Ces derniers représentent un tiers des jeunes hébergés de 18 à 24 ans, quand la part des personnes placées dans leur enfance n'excède pas 2 % à 3 % en population générale². Les jeunes en rupture familiale sont également concernés.

Les défauts de couverture santé

10 % des jeunes de 21 à 24 ans et 20 % des jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 29 ans ne disposent pas d'une couverture santé complémentaire.

Pour l'ensemble des jeunes, les changements de situation et des complexités administratives peuvent exposer à des défauts de couverture santé. S'agissant de la

¹ Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V, Legleye S. et Quaglia M. (2013), « L'hébergement des sans-domicile en 2012 », *Insee Première*, n° 1455.

² Frechon I. et Marpsat M. (2016), « Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement », *Économie et Statistique*, n° 488-489.

couverture de base, la réforme de la protection universelle maladie (PUMA) au 1^{er} janvier 2016 simplifie nettement les démarches administratives (extinction de la Couverture maladie universelle-CMU et du statut d'ayant droit) et vise la continuité des droits, la Sécurité sociale étudiante étant toutefois maintenue.

S'agissant en revanche de la couverture complémentaire, la CMU complémentaire (CMU-C) et l'Aide à la complémentaire santé (ACS) restent « familialisées », les moins de 25 ans doivent joindre leur demande à celle de leurs parents ou attester d'une déclaration fiscale séparée. Les jeunes sont plus souvent en contrats atypiques (inférieurs à un an, à temps très partiel) qui sont dispensés de couverture collective obligatoire.

Les jeunes suivis en missions locales déclarent plus fréquemment des défauts de couverture maladie, et une partie d'entre eux ne recourent pas à leurs droits : 9 % des jeunes suivis en mission locale déclarent n'avoir aucune couverture maladie, 42 % n'avoir pas de couverture complémentaire. Un sur dix déclare avoir renoncé à des soins pour des raisons financières l'année précédant l'enquête. Un sur trois déclare ne pas avoir de médecin régulier (étude PresaJe, 2014)¹.

L'isolement relationnel et les ruptures familiales

Dans l'ensemble, les jeunes de 16 à 24 ans sont le groupe d'âge qui déclare le plus de relations sociales et le plus fréquemment l'obtention d'une aide morale, financière ou matérielle de leurs proches. Ces observations générales recouvrent des disparités : 8 % ne déclarent pas de contacts au moins hebdomadaires avec des amis, 33 % ne déclarent pas de contacts au moins hebdomadaires avec leur famille (Insee, enquête SRCV 2015). Certaines caractéristiques – être non diplômé, inactif, chômeur ou la monoparentalité – sont plus souvent associées à un isolement relationnel. L'isolement est plus souvent associé à des troubles dépressifs et anxieux².

Les jeunes placés dans leur enfance présentent des problématiques spécifiques³. Une partie des jeunes connaît des ruptures familiales, avec le risque d'un soutien familial minoré dans la transition vers l'âge adulte¹.

¹ Injep (2016), *op. cit.*

² Pan Ké Shon J.-L. et Duthé G. (2013), « Trente ans de solitude... et de dépression », *Revue française de sociologie*, vol. 54, n° 2.

³ Fin 2011, 1,6 % des moins de 21 ans faisaient l'objet d'une mesure de protection de l'enfance (275 000 mineurs et 21 000 majeurs de 18 à 21 ans selon les données de l'ONED). À la veille de leur majorité, les deux tiers n'ont plus de lien avec l'un ou leurs deux parent(s). Les aides sociales sont limitées dans le temps et inégales selon les départements (contrat jeune majeur réservé aux moins de

3. Le non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle

Le non-recours repose sur des ressorts multiples : la non-connaissance (l'offre n'est pas connue), la non-demande (l'offre est connue mais n'est pas demandée), la non-proposition (l'offre n'est pas proposée ou n'est pas activée par l'intermédiaire social) et enfin la non-réception (l'offre est demandée mais n'est pas reçue)². Il interroge l'effectivité et la pertinence des droits et des dispositifs.

S'agissant des jeunes non insérés, des phénomènes de non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle sont mis en évidence par des travaux récents.

Ils peuvent être liés à des formes de non-concernement, avec une partie des jeunes qui ignorent ou qui se passent des prestations et des services auxquels ils pourraient prétendre. Des différés de prise en charge, allant de quelques mois à une ou deux années, voire plus, sont constatés³. La notion de « droits sociaux » parle peu aux jeunes, qui en ont une connaissance imparfaite ou peuvent se décourager face à certaines démarches. Un manque d'information sur les missions locales est souligné : ces missions ne sont pas citées par les acteurs scolaires, elles n'ont pas de communication à destination du grand public, leur existence demeure ignorée d'une partie des jeunes ou leur offre de services est méconnue. Certains jeunes font également l'impasse sur les parcours d'accompagnement, par aspiration à l'indépendance et parce qu'ils donnent la priorité à l'emploi, mais aussi par incompréhension des délais de mise en œuvre ou par distance à l'offre de formation après un échec scolaire⁴.

21 ans). Si 90 % des jeunes placés sont en éducation à 17 ans, 40 % préparent un CAP contre 11 % en population générale. Les difficultés scolaires et le souci que la durée d'études n'excède pas la prise en charge pèsent sur leur orientation. Ces jeunes sont exposés à un très fort risque de rupture de prise en charge et de précarité dès leur majorité ; Frechon I. et Marquet L. (2016), *op. cit.*

¹ Notamment, les relations entre les jeunes adultes (18-34 ans) et leurs parents sont sensibles à la désunion du couple parental, particulièrement en milieux populaires. Selon les dernières données disponibles, un jeune adulte sur deux de père séparé ouvrier ou employé non qualifié n'a plus de contact avec lui (ERFI, 2005).

² Warin P. (2016), *Le non-recours aux politiques sociales*, PUG.

³ Pour une synthèse, voir Vial B. (2016), « [Ces jeunes qui ne viennent pas en Mission Locale](#) » : du délai de « latence » au phénomène du « non-recours » », Mrie Rhône-Alpes.

⁴ Vial B. (2016) « [Ne pas se sentir concerné par ses droits. Une analyse du non-recours dans les parcours sociaux juvéniles](#) », *Agora débats/jeunesses*, n° 74 ; Dulin A. (2012), *Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes*, avis du Conseil économique, social et environnemental, juin.

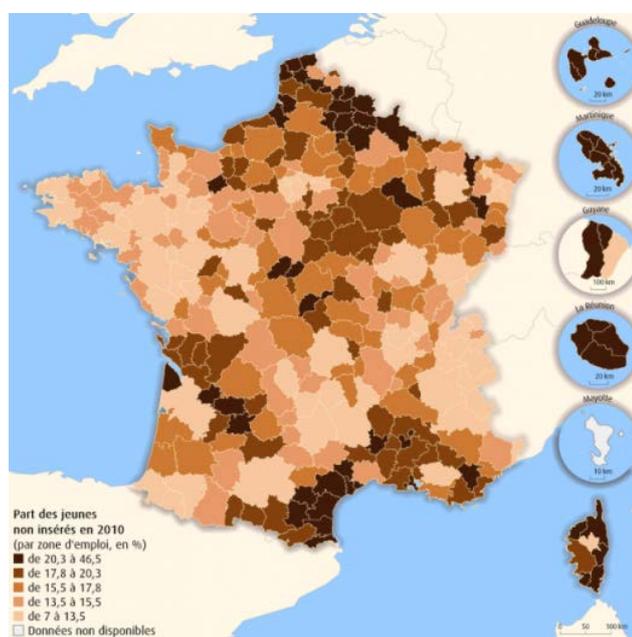
Les phénomènes de non-recours sont également liés à l'inégale capacité des opérateurs à mettre en place un suivi des jeunes selon les territoires. Les NEET ne sont pas répartis de façon homogène sur le territoire (voir carte ci-dessous). Les DOM, le Nord, le bassin lorrain, le pourtour méditerranéen, la Corse et certaines zones rurales enclavées concentrent plus de jeunes en difficultés. Les écarts entre les territoires ne sont pas compensés par des moyens plus importants là où il y en aurait le plus besoin. Les moyens des missions locales sont faiblement corrélés avec leur activité. Certaines missions locales situées sur les territoires les plus en difficulté sont parmi les moins financées (c'est notamment le cas en Seine-Saint-Denis), alors même que les ressources des missions locales déterminent leur taux de couverture des jeunes.

La part des jeunes de 16 à 25 ans en contact avec leur mission locale varie de 10 % quand ils dépendent des missions locales les moins dotées à 35 % dans le ressort des missions locales les mieux dotées. Seules 60 % des différences d'activité d'une mission locale à l'autre sont expliquées par les caractéristiques socioéconomiques des jeunes sur le territoire.

Alors qu'environ un jeune sur quatre en milieu rural est « non inséré » (voir question 2)¹, les missions locales en milieu rural parviennent difficilement à « mailler » des territoires peu denses et étendus. Elles ne sont pas facilement accessibles. Le risque des jeunes les plus vulnérables d'être non repérés et non accompagnés est accru sur certains territoires².

¹ Les jeunes de 18 à 29 ans représentent environ 15 % de la population française, 10 % de la population vivant dans les espaces ruraux. 2,5 % des jeunes de 18 à 29 ans vivent dans le rural (environ 240 000 jeunes, dont 130 000 âgés de 18 à 24 ans), les autres vivent dans l'urbain, dont le périurbain (Insee, recensement de la population 2011). Pour une analyse des freins à l'emploi rencontrés par ces jeunes, voir Coly B. et Even D. (2016), *La place des jeunes dans les territoires ruraux*, avis du Conseil économique, social et environnemental.

² Arambourou S., Caussat L. et Pascal A. (2016), *Rapport sur le modèle économique des missions locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes*, IGAS, novembre.

Part des jeunes de 15-24 ans « non insérés » (ni en emploi, ni scolarisés) en 2010

Source : Insee, recensement de la population 2012

La part des jeunes « invisibles », c'est-à-dire des NEET non accompagnés, a fait l'objet d'une estimation autour de 4 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 2012, soit environ 460 000 jeunes (un NEET sur quatre) : 60 000 jeunes de 15 à 19 ans, 130 000 de 20 à 24 ans, 270 000 de 25 à 29 ans, avec un probable effet de seuil des dispositifs intensifs et/ou ciblés à destination des jeunes de moins de 26 ans¹. Cette estimation est antérieure à la mise en place du plan de lutte contre le décrochage scolaire et à l'expérimentation de la Garantie Jeunes.

* * *

Certains profils de jeunes sont plus susceptibles de rencontrer des freins périphériques à l'emploi. Les jeunes privés ou disposant de peu de soutien familial sont les plus exposés (les jeunes placés dans leur enfance, les jeunes en rupture familiale, les jeunes issus de familles défavorisées). Également les jeunes sur

¹ Bernot-Caboche C. (2015), *Les jeunes « invisibles ». De l'émergence d'un problème à l'élucidation des conditions de construction de réponses cohérentes*, université Lumière Lyon 2.

certains territoires périphériques, ruraux et/ou en difficulté économique, particulièrement s'ils sont issus des catégories modestes¹.

En conclusion

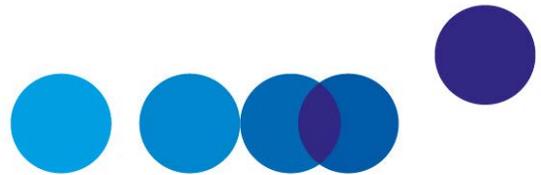
Une partie des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes relève de facteurs externes au marché du travail.

1. Les compétences de base ne sont pas acquises pour environ un jeune sur dix de 16 à 29 ans. Des difficultés importantes ou sévères dans les domaines fondamentaux de la compréhension orale, de l'écrit, de la numération et du calcul sont une entrave dans l'accès à l'emploi et le maintien dans l'emploi, et plus largement dans la réalisation des démarches d'insertion : accès au code et au permis de conduire, usages du numérique à des fins professionnelles ou d'insertion sociale et professionnelle, capacité à continuer de se former tout au long de la vie.

2. Les freins périphériques à l'emploi sont nombreux et substantiels : la capacité de mobilité (transports et résidence), la maîtrise du numérique, l'état de santé dont la santé psychique, l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle, les difficultés financières, le logement, les défauts de couverture sociale, l'isolement et l'absence de soutien familial (moral et matériel). Ces freins ont tendance à se concentrer et à se cumuler sur une partie de la jeunesse. On peut estimer qu'au moins 10 % des jeunes de 16 à 29 ans rencontrent des freins périphériques. Certains profils de jeunes sont beaucoup plus exposés à ce type de freins (jeunes privés ou disposant de peu de soutien familial, jeunes sur certains territoires).

3. Des phénomènes de non-recours à l'offre d'insertion sociale et professionnelle sont constatés. Une partie des jeunes NEET est non repérée et non accompagnée (jeunes « invisibles »).

¹ La question de l'impact des origines migratoires et des discriminations, d'un autre registre, est traitée plus haut (voir question 2, section 4).



QUESTION 5

QUEL BILAN PEUT-ON DRESSER DES DISPOSITIFS FAVORISANT L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ?

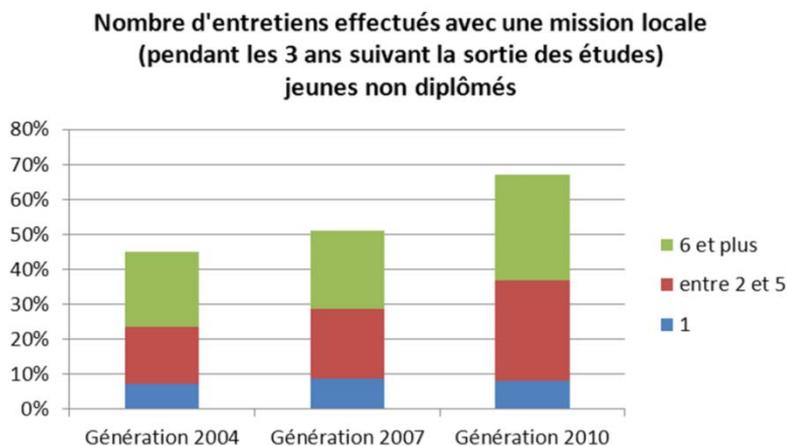
1. Une individualisation qui s'est renforcée au prix d'une plus grande complexité institutionnelle

650 millions d'euros ont été consacrés en 2014 à des dispositifs d'accompagnement spécifique des jeunes. L'histoire récente de ce domaine d'intervention est faite de nombreuses innovations et expérimentations.

Au-delà de ces variations, la tendance de fond est celle d'un renforcement de la place des missions locales, aujourd'hui centrales dans l'accompagnement vers l'emploi et vers la formation des jeunes peu ou pas qualifiés. S'il existe encore des marges d'amélioration en matière d'information des jeunes et de couverture géographique, 70 % des jeunes non diplômés sortis du système scolaire en 2010 ont eu un ou plusieurs entretiens avec une mission locale au cours de leurs trois premières années d'activité, contre seulement 45 % en 2004, et l'intensité des contacts s'est accrue (voir graphique page suivante).

Ce rôle a été reconnu et conforté en 2005 par l'inscription des missions locales au sein du Service public de l'emploi et par plusieurs accords-cadres de partenariat renforcé entre Pôle emploi et les missions locales. En 2015, 570 000 jeunes de 16 à 25 ans étaient accompagnés en missions locales.

Fréquentation des missions locales par les jeunes non diplômés



Source : Céreq, enquêtes Génération, calculs Dares

2. Les dispositifs d'accompagnement des jeunes : ce qui marche et ce qui ne marche pas

Les principaux dispositifs en faveur des jeunes sont ici examinés successivement. Cette liste ne constitue pas un ensemble exhaustif des programmes existants ou ayant existé au cours des années récentes. Elle recense ceux qui présentent la caractéristique d'avoir été évalués, même si les méthodes d'évaluation sont de nature diverse : qualitative, statistique, voire contrefactuelle. Pour autant, il est délicat de retenir une échelle commune d'appréciation de l'efficacité de ces dispositifs, fondée par exemple sur les taux bruts d'insertion dans l'emploi à la sortie, car ils s'adressent à des publics différents : une mesure concernant des jeunes très éloignés de l'emploi peut conduire à des taux d'insertion relativement bas, tout en faisant une différence importante pour ces jeunes, quand un autre dispositif « recrutant » des jeunes mieux insérés peut avoir des taux plus élevés sans faire vraiment de différence pour les jeunes. Le tableau en fin de chapitre résume les principales caractéristiques des dispositifs.

Le CIVIS

Le dispositif-référence d'accompagnement des jeunes rencontrant des difficultés chroniques d'accès à l'emploi est le Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Il accueille chaque année 200 000 jeunes dont la moitié sans diplôme. Le coût complet moyen de ce programme est d'environ 450 euros par mois. Douze mois après leur entrée, 50 % des jeunes bénéficiaires occupent un emploi et 25 % environ un emploi

durable. Prévu pour un an, renouvelable, le CIVIS a une durée moyenne effective d'environ sept mois.

L'ANI jeunes du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi

Des dispositifs plus approfondis – parfois mis en place dans un cadre expérimental et innovant – ont été portés par les partenaires sociaux dans le cadre des Accords nationaux interprofessionnels (ANI) signés en 2011¹ destinés à accueillir des jeunes particulièrement éloignés de l'emploi. L'ANI du 7 avril relatif à l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi a ainsi permis de lancer plusieurs programmes entre 2011 et 2014 : le premier centré sur les décrocheurs (article 1) et confié aux missions locales, le deuxième sur les jeunes qualifiés « rencontrant des difficultés récurrentes pour accéder à un emploi durable », confié à Pôle emploi, le troisième, enfin, confié à l'APEC. Ainsi que le souligne le rapport d'évaluation² conduit sur les deux premiers, la spécificité de ces programmes tient essentiellement au fait que les portefeuilles des conseillers sont limités (50 dossiers pour Pôle emploi et 60 pour les missions locales), à la mise en place d'objectifs de performance et à une spécificité du profil des jeunes orientés. Les différentes phases d'accompagnement (diagnostic, accompagnement, suivi dans l'emploi) sont en outre davantage formalisées que dans le CIVIS, mais il n'y a pas eu en revanche d'innovation particulière en termes de pratiques. Le rapport met en avant une amélioration de l'insertion des jeunes bénéficiaires par rapport à leurs homologues bénéficiaires des programmes de droit commun, et ce particulièrement pour Pôle emploi : ainsi le taux d'emploi durable des jeunes bénéficiaires à la sortie du programme est de 44 % environ (contre 23 % à 28 % pour des dispositifs similaires)³. Pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur suivis par l'APEC, le bilan est également positif tant en termes de taux d'insertion dans l'emploi des jeunes accompagnés que de satisfaction des jeunes, alors même que le contexte économique était globalement dégradé.

¹ ANI du 7 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi, ANI du 29 avril 2011 sur l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement, ANI du 7 juin 2011 sur l'accès des jeunes aux formations en alternance et aux stages en entreprise, ANI du 11 juillet 2011 sur l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur maintien dans l'emploi.

² GESTE : [Évaluation de l'ANI Jeunes](#) (articles 1 et 3). novembre 2013.

³ Néanmoins, l'évaluation n'est pas de nature contrefactuelle et ne tient pas compte d'éventuels biais de sélection dans les écarts constatés entre les taux de sortie positive des différents dispositifs.

Le Revenu contractualisé d'autonomie

Lancé en 2010 à titre expérimental sur 5 000 jeunes, le Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) innove dans un seul aspect : l'introduction d'une allocation garantie de 250 euros environ sur douze mois. Cette allocation est assortie d'un mécanisme d'intéressement en cas d'entrée en emploi qui permet aux bénéficiaires de ne pas perdre brutalement le bénéfice de cette aide financière.

La mise en place de cette allocation repose sur l'hypothèse qu'il convient de donner aux jeunes peu ou pas qualifiés la possibilité de disposer d'une subvention financière leur permettant de régler des besoins de première urgence et d'être en capacité de se projeter au-delà des nécessités du lendemain. Cette allocation est une disposition assez souvent présente dans les modes d'accompagnement pratiqués en Europe du Nord. Le RCA a été évalué par une méthode d'évaluation contrôlée¹. Aucun effet n'a été constaté sur l'accès à l'emploi (durable ou non). En revanche, il a créé des liens durables entre les jeunes et leurs conseillers, ce qui est un aspect potentiellement fécond et prometteur. L'évaluation qualitative souligne que l'allocation est d'un montant insuffisant pour engendrer un réel changement de vie des bénéficiaires mais qu'elle a représenté pour certains jeunes – ni dans la précarité financière, ni en situation réellement confortable – un « coup de pouce » financier pour permettre la réalisation de démarches d'insertion (titres de transport, essence, vêtements en vue d'un entretien) ou même l'acquisition d'un capital d'autonomie réel ou au moins symbolique (participation aux frais familiaux, participation à la location d'un appartement, apprentissage de la gestion du budget).²

La Garantie Jeunes

Lancé également à titre expérimental, ce dispositif a pris appui sur les enseignements des évaluations précédentes (du RCA mais pas seulement). Son innovation repose sur un accompagnement très intense, puisque les quatre à six premières semaines sont à temps complet et accomplies intégralement en collectif. Cet accompagnement est assorti d'une allocation d'environ 450 euros, dotée également d'un mécanisme d'intéressement à l'occupation d'un emploi. Le dispositif s'adresse à des jeunes NEET en grande précarité financière. Il introduit également

¹ Aeberhardt R., Crépon B., Chiodi V., Gaini M. et Vicard A. (2014), « Du revenu contractualisé d'autonomie à la Garantie Jeunes : les enseignements d'une expérimentation », in Bérard J. et Valdenaire M. (dir.), *De l'éducation à l'insertion : 10 expérimentations du Fonds d'expérimentation pour la Jeunesse*, La Documentation française.

² Crédoc (2014), *Évaluation qualitative du revenu contractualisé d'autonomie*, Collection des rapports, n° 309, juillet.

une « philosophie » d'action très marquée par le *work first* : il s'agit de mettre le plus tôt possible les jeunes en contact avec les entreprises, même si le diagnostic décèle des freins à l'occupation immédiate d'un emploi. Enfin, la Garantie Jeunes promeut une stratégie de médiation active vis-à-vis des entreprises, en ce qu'elle propose d'aller au-devant de leurs besoins en ressources humaines, de les aider à les formaliser et à les concrétiser.

L'évaluation a été au centre de l'attention de la commission Gurgand-Wargon qui a permis la création de la Garantie Jeunes à partir de la fin 2013. Les premiers éléments d'évaluation¹ ont été rendus publics en décembre 2016. Au-delà des aspects organisationnels (centraux, sur lesquels le rapport s'étend largement), le programme semble bien avoir atteint son public-cible, l'intensité du programme permettant d'enrichir la relation entre jeunes et conseillers. Les premiers résultats quantitatifs montrent une dynamisation encourageante de l'accès à l'emploi et à l'emploi durable à la sortie du programme (14 mois en moyenne après l'entrée). Les résultats finaux sont attendus pour le printemps-été 2017. En revanche, comme l'affirme le rapport intermédiaire sur l'évaluation de la Garantie Jeunes, la médiation active n'a été que partiellement appliquée par les missions locales, du fait d'une importante hétérogénéité entre missions locales.

L'Accompagnement intensif des jeunes (Pôle emploi)

Dans le cadre de la Garantie européenne pour la jeunesse, l'État a financé un nouveau programme confié à Pôle emploi : l'Accompagnement intensif des jeunes, qui prend le relais et prolonge le dispositif mis en place dans le cadre de l'ANI Jeunes du 7 avril 2011. 80 000 jeunes y ont été accueillis en 2015. La moitié n'a jamais travaillé et le quart n'a exercé que de petits boulots. Le public accueilli est plus qualifié que celui des missions locales : 30 % ont un niveau de formation de l'enseignement supérieur. Ce programme repose sur les mêmes principes que l'ANI Jeunes : le nombre de jeunes accompagnés par chaque conseiller est limité entre 50 et 70. Une récente évaluation² conduite par Pôle emploi montre des résultats positifs sur l'insertion dans l'emploi : l'impact sur le retour à l'emploi est compris entre 6 et 10 points selon le public.

¹ Comité scientifique en charge de l'évaluation de la Garantie Jeunes (2016), [Rapport intermédiaire](#), novembre.

² Évaluation conduite par méthode d'appariement. Document de travail Pôle emploi (non encore publié).

À la lisière de l'accompagnement et de la formation, les dispositifs deuxième chance

Dans le paysage institutionnel de l'accompagnement des jeunes, il convient de mentionner également les écoles de la deuxième chance (E2C), les EPIDE (Établissements publics d'insertion dans l'emploi), ainsi que d'autres établissements relevant du seul financement des régions. Ces programmes, extrêmement approfondis, « partagent les principes d'individualisation des parcours et d'alternance en entreprise »¹. Ils investissent sur la remise à niveau dans les savoirs de base, les stages en entreprise et des activités d'ouverture sur l'extérieur. Accueillant 90 % de jeunes non diplômés mais sélectionnés sur la manifestation d'une réelle volonté de s'engager, ils disposent d'un taux d'encadrement compris entre 5 et 20 jeunes par conseiller. Le réseau des E2C témoigne de 59 % des jeunes stagiaires en emploi et en formation (les EPIDE, 51 % en 2014) à l'issue de leur prise en charge, mais aucune évaluation d'impact n'a jamais été conduite sur ces programmes. Enfin, il existe d'autres dispositifs, dits de remobilisation et d'aide à la définition de projet, financés par les régions, qui poursuivent les mêmes objectifs mais de façon moins approfondie que les programmes deuxième chance (actions préparatoires à l'insertion et à la qualification).

Ce bilan des principaux dispositifs montre une assez grande diversité dans les dispositifs et leur succès (pour ceux qui ont été évalués).

Sur la base des travaux d'évaluation sur les programmes d'accompagnement des jeunes, en France et à l'étranger, qui commencent à être nombreux, certains enseignements se dégagent sur les critères d'efficacité de ces programmes² : le lien des opérateurs d'accompagnement avec le tissu économique local est primordial, l'accompagnement des jeunes doit inlassablement fonctionner avec des séquences de mise en pratique dans des environnements professionnels réels. De même, plus les taux d'encadrement sont élevés, plus la motivation des bénéficiaires peut être activée et les actes de recherche effectifs.

Néanmoins, ces programmes ne constituent pas toujours une plus-value observable pour l'ensemble des jeunes. Ainsi que le montrait un des travaux de suivi des

¹ Rostam W. (2014), « L'École de la 2^e chance : la "grande école" des décrocheurs motivés ». *Dares Analyses*, n° 068, septembre.

² Carcillo S. (2016), *Des compétences pour les jeunes défavorisés. Leçons américaines*, Presses de Science Po, septembre.

bénéficiaires de la Garantie Jeunes¹, certains d'entre eux restent « empêchés » pour de multiples raisons, psychiques, sociales, physiques, etc. Lorsque les jeunes sont très éloignés de l'emploi, que leurs parcours antérieurs, familiaux comme professionnels, sont extrêmement perturbés, le parcours peut être long, parsemé d'échecs. C'est pourquoi la notion de parcours dans le temps reste importante : l'accès à des programmes de plus en plus approfondis peut être une solution dans la durée pour ces profils. Cela pose la question du suivi par un référent permanent et de la capitalisation des expériences passées.

Par ailleurs, les conseillers des opérateurs du Service public de l'emploi (SPE) n'ont pas toujours toutes les solutions en main et doivent travailler avec d'autres professionnels plus spécialisés, notamment quand il y a des enjeux de santé mentale (voir question 4).

3. Les années récentes ont vu la création d'emplois aidés spécifiques aux jeunes

Comme on l'a vu dans la question 3, les jeunes ne font pas l'objet en France de mesures pérennes de réduction ciblée du coût du travail. Ils peuvent en effet bénéficier, tout comme les demandeurs d'emploi de longue durée, des contrats aidés généraux : CUI-CAE dans le secteur non marchand et CUI-CIE dans le secteur marchand. Certains dispositifs spécifiques aux jeunes ont été toutefois créés dans le passé, mais n'ont existé que pendant cinq ans environ : emplois-jeunes dans le secteur non marchand (1998-2003) et contrat jeune en entreprise (2003-2008), dans le secteur marchand. En 2012, deux contrats aidés spécifiques aux jeunes ont été créés : les emplois d'avenir et les contrats de génération.

Les Emplois d'avenir²

Créés en 2012, les emplois d'avenir ont pour objectif de faciliter l'insertion sur le marché du travail de jeunes peu ou pas qualifiés en leur proposant un emploi à temps plein de longue durée (en général trois ans). Au point le plus haut – décembre 2015 – 130 000 jeunes bénéficiaient de cette mesure, dont les trois quarts dans le secteur non marchand. La plupart des jeunes bénéficiaires ont un niveau de

¹ Loison-Leruste M., Couronné J. et Sarfati F. (2016), *La Garantie Jeunes en action. Usages du dispositif et parcours des jeunes*, Centre d'études de l'emploi, rapport de recherche, novembre.

² En vertu de l'article 51 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, le gouvernement transmettra prochainement au Parlement un rapport sur les emplois d'avenir.

formation inférieur au CAP-BEP. Il n'est pour l'instant pas possible de présenter des résultats sur l'insertion des jeunes à la sortie de leur emploi d'avenir, dans la mesure où les bénéficiaires étant allés au bout de leur contrat ont commencé à sortir au début de l'année 2016¹.

La présence d'un projet de formation dans la plupart des postes ainsi créés est une innovation particulièrement notable des emplois d'avenir. Ainsi, les trois quarts des jeunes ont suivi une formation au cours de la première année de contrat, mais ce qui est plus notable, c'est qu'un jeune sur deux a suivi une formation certifiante la première année. Il peut s'agir de diplômes ou de titres, certifications de qualification professionnelle ou d'habilitations ou de permis (CACES², BAFA³, etc.)⁴. C'est deux fois plus que le taux d'accès à une formation certifiante pour une population comparable en emploi de droit commun.

Les contrats de génération

La loi du 1^{er} mars 2013 – en application de l'ANI du 19 octobre 2012 – a introduit également le contrat de génération. Ce nouveau contrat propose une subvention d'environ 1 000 euros par trimestre pour l'embauche d'un jeune en CDI et le maintien d'un salarié senior. Ce dispositif vise à jouer simultanément sur les deux points faibles du marché du travail français, qui n'offre pas assez d'emplois aux deux extrémités du cycle de vie. Entre 15 000 et 17 000 contrats ont été signés chaque année depuis la création, ce qui représente une infirme proportion du potentiel.

6 % des contrats ont été utilisés dans le cadre d'une transmission d'entreprise. Les ruptures des CDI associés aux contrats de génération ont été d'une ampleur moins importante que pour les CDI de droit commun, sans doute parce que les jeunes bénéficiant du contrat de génération sont davantage sélectionnés par les entreprises (une part importante d'entre eux étaient déjà présents dans l'entreprise à la signature du contrat).

La Cour des Comptes a relevé en février 2016⁵ que parmi les facteurs d'insuccès de ce dispositif figurait la nécessité d'une négociation préalable parmi les entreprises de

¹ Les enquêtes permettant de mesurer l'insertion des jeunes sont réalisées six mois après la sortie. L'insertion à six mois des jeunes sortis au premier semestre ne sera donc connue qu'en février/mars 2017.

² Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité.

³ Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

⁴ Rostam W. (2016), « [Les jeunes en emploi d'avenir, quel accès à la formation, pour quels bénéficiaires ?](#) » *Dares Analyses*, n° 056, octobre.

⁵ Cour des Comptes, Rapport public annuel 2016.

50 salariés et plus. Celle-ci est apparue peu à peu comme une source de complexité des procédures.

4. Une complexité qui engendre des difficultés sur le terrain

Aux dispositifs précédents s'ajoutent les plateformes de lutte contre le décrochage scolaire, qui ont pour mission d'aiguiller les décrocheurs récents et les orienter vers les missions locales ou Pôle emploi ou bien vers les dispositifs de « remédiation » de l'Éducation nationale (micro-lycées, etc.) s'il existe une volonté de retour en formation initiale. De même, les Plans locaux pour l'insertion et pour l'emploi (PLIE) coordonnent localement des programmes d'insertion dans l'emploi et la formation pour des publics éloignés de l'emploi sous l'égide de l'ensemble des financeurs (État, collectivités locales, acteurs sociaux).

En présence de nombreux freins périphériques, l'impératif d'accès des jeunes à des aides diversifiées exige également une coordination renforcée au niveau local entre les acteurs des champs de l'emploi, du sanitaire et du social. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire développent également des offres dans des domaines d'innovation sociale (lutte contre l'exclusion numérique, accès à la mobilité, insertion par l'activité économique, crèches à vocation d'insertion professionnelle). De nombreux dispositifs paritaires visent à favoriser l'accès au logement des jeunes (dont la garantie locative et l'aide à la mobilité résidentielle des jeunes au titre de la formation en alternance et de l'emploi)¹.

Le récent rapport de la Cour des Comptes² a pointé les difficultés que pose cette complexité aux acteurs de terrain en contact avec les jeunes, ainsi qu'à leurs partenaires directs. En particulier, il n'existe pas d'échelon clair et légitime de coordination de ces acteurs et programmes différents. Ainsi les programmes des régions ou des PLIE peuvent se voir recouvrir ou concurrencer par des dispositifs lancés et financés par l'État. À titre d'exemple, la Cour relève que la Garantie Jeunes a eu un effet d'éviction sur les entrées dans les E2C dans les territoires concernés. La multiplicité des instances de décision peut engendrer des situations d'injonctions difficiles à concilier et nuisibles à l'efficacité des programmes.

¹ L'ANI du 29 avril 2011 relatif à l'accompagnement des jeunes dans leur accès au logement afin de favoriser leur accès à l'emploi avait également pour objet la réalisation de logements et d'hébergements « jeunes » supplémentaires.

² Cour des Comptes (2016), Rapport public thématique : *L'accès des jeunes à l'emploi, construire des parcours, adapter des aides*, octobre.

Dans la lignée du rapport de la Cour des Comptes, l'État a proposé une nouvelle structuration des dispositifs d'accompagnement des jeunes autour du PACEA (Parcours contractualisé d'accès vers l'emploi et l'autonomie). Prévu pour s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2017, le PACEA visera à rompre avec la logique des dispositifs CIVIS / Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) / Garantie Jeunes en « tuyau d'orgue ». Il prévoit que les jeunes puissent changer de modalités d'accompagnement en cours de dispositif, selon les étapes franchies vers l'emploi et l'autonomie.

Il s'agit également, dans une perspective d'accompagnement personnalisé, de privilégier une offre souple de services et de prestations, en fonction des différents freins rencontrés et des actions spécifiques à mettre en œuvre (dont santé, logement, numérique, mobilité, etc.). Notamment, l'ANI du 11 juillet 2011¹ avait mis en place une aide financière exceptionnelle aux jeunes actifs visant à les aider à faire face aux divers frais occasionnés par une reprise d'activité².

Sur un autre plan, la réglementation des contrats aidés présente également une complexité et une instabilité importante et peut générer des effets de concurrence entre dispositifs. Les entreprises et particulièrement les plus petites d'entre elles n'ont pas toujours les moyens d'être conscientes des avantages que les politiques d'emploi ciblées peuvent offrir³. De fait, cette complexité entrave l'impact de ces politiques : les entreprises n'ont pas forcément le temps d'adapter leur comportement.

5. Quelles innovations récentes et quels enjeux futurs dans les pratiques d'accompagnement ?

Avec la création du compte personnel de formation (CPF), plusieurs dispositions législatives récentes installent un cadre renforçant la capacité des jeunes à entreprendre un parcours de formation qualifiante.

Ainsi, créé par le COPANEF (Comité paritaire interprofessionnel national pour l'emploi et la formation) suite à l'ANI du 14 décembre 2013 relatif à la formation professionnelle⁴, le certificat CléA installe un nouveau standard en matière de socle

¹ ANI du 11 juillet 2011 relatif à l'accompagnement des jeunes pour favoriser leur maintien dans l'emploi.

² Frais de restauration, achat de matériel ou d'une tenue vestimentaire lié à l'emploi, frais associés au véhicule, de présentation et de santé, « coup de pouce » à la mobilité résidentielle.

³ De fait, le taux de couverture des aides à l'embauche (ratio nombre d'entreprises bénéficiaires/ nombre d'entreprises potentielles), généralement conditionnées à une démarche administrative spécifique, varie généralement entre 40 % et 50 %.

⁴ Transposé dans la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

« des connaissances et des compétences qu'il est utile pour une personne de maîtriser afin de favoriser son accès à la formation professionnelle et son insertion professionnelle »¹. Ciblé sur les moins qualifiés, il est associé à un parcours individualisé de formation sur la base d'un diagnostic préalable. Il vise à mieux les positionner sur le marché du travail (employabilité) et à les amener à des acquis suffisants pour leur permettre d'accéder à la formation continue. CléA est une action de formation éligible au CPF.

La loi « Égalité et citoyenneté » de 2016 a également ouvert la possibilité de financer le permis de conduire (épreuves du code de la route et de la conduite du permis B) au titre du CPF.

Le CPF est, avec le compte d'engagement citoyen, une des composantes du compte personnel d'activité (CPA), créé au 1^{er} janvier 2017. Les jeunes décrocheurs bénéficient d'un droit à un abondement par la région complétant leurs heures CPF s'ils s'engagent dans un parcours de formation qualifiante de premier niveau.

Au-delà de l'intensification des relations avec les jeunes, qui sont le socle commun de tous les dispositifs décrits précédemment, émergent d'autres types d'innovations de nature diverse.

Le numérique est une dimension importante du développement récent de Pôle emploi, qui a notamment développé l'Emploi Store, une banque de services en ligne, susceptibles de répondre particulièrement aux besoins des jeunes et à leurs goûts, d'activer leur recherche et d'élargir leurs horizons. Un certain nombre d'applications de tests de compétence, d'analyse de la personnalité, de formations en ligne, d'entretiens virtuels y sont désormais disponibles.

Les aides à la mobilité de Pôle emploi ont été recentrées sur les aides à la recherche d'emploi et au permis début 2014, avec une réduction des aides à la reprise d'emploi (dont l'aide au déménagement). Le nouveau dispositif bénéficie davantage aux jeunes qu'auparavant. Le profil des bénéficiaires varie selon le type d'aide : les aides à la recherche d'emploi bénéficient plutôt aux jeunes plus diplômés, les aides au permis plutôt aux jeunes moins diplômés.

Néanmoins, un certain nombre de jeunes ne sont pas inscrits à Pôle emploi ou n'ont pas de relations avec les conseillers de Pôle emploi lorsque leur suivi est délégué

¹ Décret n° 2015-172 du 13 février 2015. La certification CléA est axée sur sept domaines clés : s'exprimer en français ; calculer, raisonner ; utiliser un ordinateur ; respecter les règles et travailler en équipe ; travailler seul et prendre des initiatives ; avoir l'envie d'apprendre ; maîtriser les règles de base (hygiène, sécurité, environnement).

aux missions locales. Les axes de progrès des conventions locales entre les deux réseaux prévoient de renforcer une meilleure appropriation et mutualisation des offres de service de chacun des réseaux.

Par ailleurs, Pôle emploi promeut une dimension collective dès lors qu'elle est pratiquement possible à organiser. Par exemple, des clubs intensifs de recherche d'emploi ont été mis en place entre mars 2013 et juin 2014 pour des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville. Une évaluation contrôlée aléatoire a permis de montrer que cette expérimentation accélérerait le retour à l'emploi à court terme, particulièrement pour les plus jeunes demandeurs d'emploi¹.

Quant aux missions locales, la responsabilité qui leur a été donnée au titre de la prescription exclusive des emplois d'avenir puis de la Garantie Jeunes les a indéniablement conduites à développer leurs relations avec les entreprises. Ainsi, depuis quelques années, elles ont entrepris de créer des « équipes emploi » composées de conseillers dédiés², dont l'objectif est de construire et d'entretenir un réseau d'entreprises pour susciter et recevoir systématiquement les offres d'emploi ou pour permettre de placer en période d'immersion les jeunes accompagnés. Côté employeurs, notamment en PME/TPE, ces liens permettraient aussi que les conditions de recrutement soient vécues comme moins difficiles (ce qui a conduit à la création d'un service dédié à Pôle emploi). Les employeurs de PME et TPE vivent également des problèmes dans l'accueil et le maintien dans l'emploi des jeunes, liés pour partie à des difficultés en amont (formation et orientation) mais aussi au fait de devoir prendre en charge différents problèmes du jeune (transport, logement, santé). Pour les jeunes les plus fragiles pour qui l'acquisition d'une autonomie est plus longue, plus difficile, une telle fonction de veille auprès des entreprises qui permet l'intermédiation et le placement est probablement importante à développer au moins en début de parcours. Une récente étude³ montre que son développement reste encore hétérogène : si certaines missions locales se sont inscrites activement dans une relation étroite avec les services de Pôle emploi et dans une propre activité de prospection, d'autres restent à mi-chemin et centrées sur leur fonction d'accueil et d'accompagnement des jeunes.

¹ Blasco S., Crépon B., Skandalis D., Uhlendorff A., Van den Berg G., Alberola É. et Aventur F. (2015), *Club Jeunes chercheurs d'emploi. Évaluation d'une action pilote*, Pôle emploi, *Études et Recherches*, n° 5, octobre.

² Fretel A. (2012), « *Typologie des figures de l'intermédiation. Quelle relation à l'entreprise au-delà de l'impératif adressé aux opérateurs du SPE ?* », *Document de travail*, n° 02, IRES.

³ Fondeur Y., Fretel A., Pillon J.-M., Remillon D., Tuchsirer C. et Vivés C. (2016), *Diversité et dynamiques des intermédiaires du marché du travail*, Pôle emploi, *Études et recherches*, n° 7, 212 p., août.

En conclusion

Les années récentes ont vu la création de dispositifs nombreux – contrats aidés, programmes d'accompagnement et de formation – en réponse à la multiplicité des profils et à une différenciation de plus en plus forte des jeunes en recherche d'emploi.

Ces programmes se caractérisent par une intensification et une individualisation des interventions. Pôle emploi a en particulier accentué le recours au numérique et les missions locales ont accru leur présence auprès des entreprises, quoique de façon hétérogène sur le territoire.

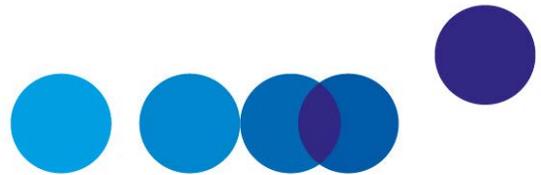
Mais le paysage des aides publiques s'est également complexifié, les règles de financement sont perçues comme instables par les entreprises, ce qui risque de se traduire par une moindre efficacité de ces politiques.

Caractéristiques des principaux dispositifs d'aide à l'emploi (spécifiques ou non aux jeunes)

Programme	Durée	Nombre de jeunes annuel (2015)	Montant de la subvention	Taux d'insertion en emploi à 6 mois
Contrats aidés				
Emplois d'avenir marchands	2,5 ans*	20 290	36 % du Smic brut	non encore disponible
CUI-CIE	9,4 mois*	9 700	35 % du Smic brut	63 %
CUI-CIE Starter (jeunes de moins de 30 ans)	9,8 mois*	15 300	45 % du Smic brut	non encore disponible
Contrat de génération	3 ans*	14 693	22 % du Smic brut	sans objet
Insertion par l'activité économique	12 mois**	42 259	64 % du Smic brut (montant moyen)	à compléter
Emplois d'avenir non marchands	1 an 9 mois*	60 536	76 % du Smic brut	non encore disponible
CUI-CAE	11,6 mois*	54 716	70 % du Smic brut	43 %
Aides spécifiques embauches jeunes (hors apprentissage)				
Exonérations Jeunes en CDI	entre 3 et 4 mois	560 000	4 % du Smic brut	sans objet
Aides générales				
Allègement généraux	permanent		Entre 28,5 % et 0 % du Smic brut (< 1,6 Smic)	sans objet
Exonérations famille	permanent		1,8 % du Smic brut (< 3,5 Smic)	sans objet
CICE	permanent		6 % du Smic brut (< 2,5 Smic)	sans objet
Embauches PME	2 ans	350 000 (2016)	11 % du Smic brut	sans objet
Aides première embauche	2 ans	1 640	11 % du Smic brut	sans objet

ACI : ateliers et chantiers d'insertion ; CAE : contrat d'accompagnement dans l'emploi ; CICE : crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ; CIE : contrat initiative emploi ; CUI : contrat unique d'insertion ; EI : entreprises d'insertion. * Durée moyenne prévue à l'entrée en contrat. ** Durée effective moyenne (incluant ruptures éventuelles).

Source : Dares



ZOOM SUR L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage est au centre de l'agenda politique depuis au moins vingt ans. De nombreux travaux montrent que cette filière de formation initiale améliore l'insertion des jeunes sortant de l'enseignement secondaire mais constitue également une forme pédagogique alternative à l'enseignement scolaire classique et susceptible de diminuer l'échec scolaire.

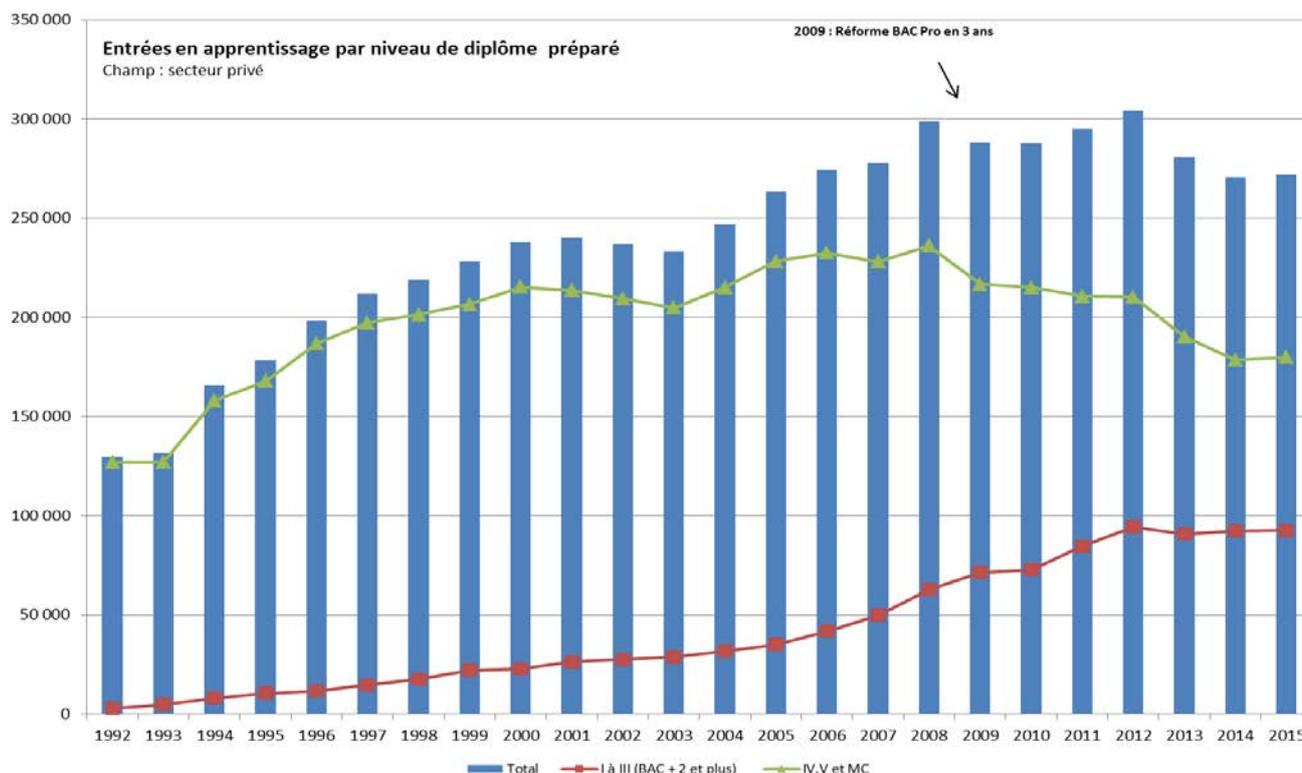
1. Les entrées d'apprentis dans le secondaire baissent depuis 2009

Depuis le début des années 1990, le nombre d'entrées en apprentissage a pratiquement doublé pour atteindre près de 300 000 contrats signés dans les entreprises du secteur privé en 2008. Au cours de cette période, les entrées en apprentissage de jeunes préparant des diplômes de niveaux IV et V ont doublé tandis que les entrées des apprentis préparant un diplôme du supérieur ont été multipliées par vingt.

La crise marque le commencement d'une phase de reflux : entre les années 2008 et 2015, le nombre de nouveaux contrats a baissé de 9 %. Les entrées d'apprentis du second cycle du secondaire chutent de 24 % alors que l'apprentissage dans le supérieur continue de se développer (+ 48 %) ; celui-ci représente un tiers des entrées en 2014.

Même si les apprentis des niveaux IV et V restent majoritaires, le niveau des entrées n'est maintenu que par le dynamisme des entrées dans le supérieur.

Entrées d'apprentis dans le secteur privé selon le niveau de diplôme préparé



Source : Dares

2. Un apprentissage « aspiré » par le haut

Le constat dressé par Arrighi et Brochier¹ il y a plus de dix ans d'un apprentissage « aspiré par le haut » ne s'est non seulement pas démenti mais s'est donc même accentué. Cette évolution a été en partie favorisée par les pouvoirs publics à travers la mise en place de plusieurs systèmes d'incitation successifs : depuis 2006, les entreprises de plus de 250 salariés font ainsi l'objet d'une majoration de la taxe d'apprentissage si elles n'accueillent pas un nombre d'alternants supérieur à un quota (5 % de l'effectif salarié en 2015) ou au contraire d'une décote lorsqu'elles dépassent ce quota.

Cette évolution relève notamment d'une stratégie de valorisation de la filière d'apprentissage : en favorisant l'alternance jusqu'au master, voire au doctorat, l'État souhaitait rompre avec l'image de l'apprentissage comme une filière de relégation,

¹ Arrighi P. et Brochier D. (2005), « 1995-2003, l'apprentissage aspiré par le haut », *Bref Céreq*, n° 217.

réservée aux élèves en échec scolaire, et en retour permettre le développement de vocations professionnelles au niveau du secondaire. Plusieurs travaux¹ soulignent cependant que l'efficacité de l'apprentissage dans le supérieur n'est pas aussi évidente que dans le secondaire : la prime d'emploi constatée pour les apprentis par rapport aux sortants est plus faible dans le supérieur (+ 6 points contre + 9 points au niveau du CAP et + 13 points au niveau du Bac Pro pour la génération 2010 de sortants)².

3. L'apprentissage bénéficie d'un grand nombre d'aides publiques

L'apprentissage est une mesure qui bénéficie d'une panoplie considérable d'aides publiques : les cotisations sociales patronales et salariales sont en grande partie exonérées, les employeurs bénéficient d'aides à l'embauche versées par les régions ainsi que d'un crédit d'impôt.

Par ailleurs, avec le contrat de professionnalisation, le contrat d'apprentissage est le seul contrat de travail permettant une rémunération brute horaire inférieure au Smic (comprise entre 25 % et 78 % du Smic selon l'âge de l'apprenti et son année de formation, hors conventions spécifiques de branche). Entre 2007, date de la mise en place du crédit d'impôt apprentissage, et 2013, ce coût – calculé en prenant en compte l'ensemble des aides³ – est resté stable (voir graphique page suivante), se situant entre 10 % et 69 % d'un Smic en équivalent temps plein.

Les apprentis percevaient en 2013 un salaire mensuel net de 860 euros environ. Cette rémunération mensuelle moyenne s'échelonne entre 510 euros pour les mineurs et 1 100 euros pour les 21 ans et plus.

¹ Cahuc P. et Ferracci M. (2015), *L'apprentissage. Donner la priorité aux moins qualifiés*, Presses de Sciences Po.

² Céreq (2014), *Quand l'école est finie*, enquête 2013 sur la Génération 2010.

³ Ce coût est calculé hors spécifications particulières à l'apprentissage des conventions collectives, effort propre des régions au-delà du plancher fixé par la loi. Il ne tient pas compte également des contributions supplémentaires à l'apprentissage, bonus alternants et aides spécifiques aux travailleurs handicapés.

Salaire mensuel net moyen des apprentis en 2013 par âge et sexe

	Salaires mensuel net moyen en 2013 (en euros)			Effectifs au 31 décembre 2013* (en pourcentage)		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 18 ans	530	454	511	31,0	20,6	27,6
18 à 20 ans	819	759	801	38,4	36,8	37,9
21 ans et plus	1 113	1 072	1 096	30,6	42,6	34,5
Ensemble	855	864	858	100,0	100,0	100,0

* Il s'agit d'effectifs au 31 décembre et non d'entrées.

Lecture : en 2013, le salaire mensuel net moyen annualisé d'un apprenti de moins de 18 ans et de sexe masculin s'élevait à 530 euros ; au 31 décembre 2013, les mineurs de sexe masculin représentent 31 % de l'ensemble des apprentis de sexe masculin, c'est le cas de 27,6 % de l'ensemble des apprentis (hommes et femmes confondus).

Champ : ensemble apprentis du privé et du public ; France entière.

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS), traitement Dares

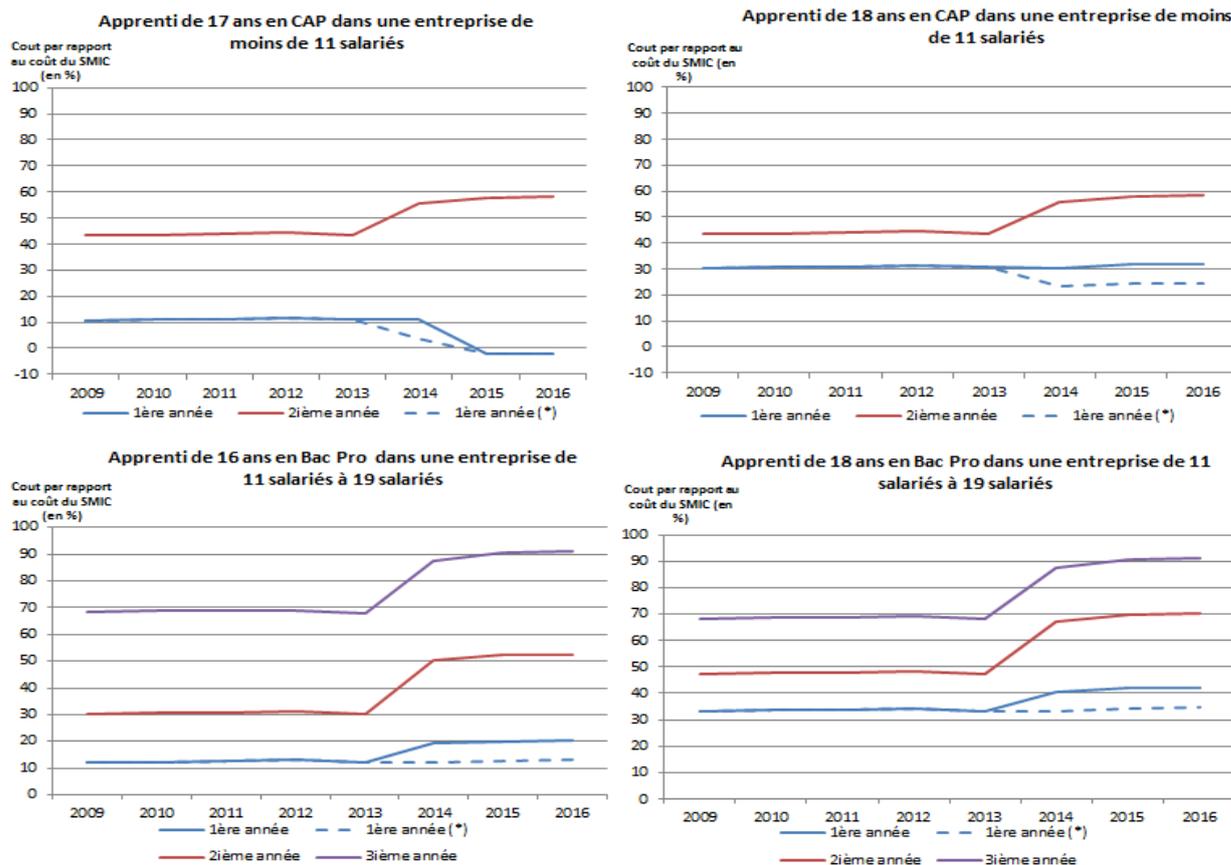
4. Les réformes en 2014 ont conduit à une hausse du coût employeur de l'apprentissage

À partir de 2014, le gouvernement décide de supprimer les aides à l'embauche versées par les régions aux employeurs d'apprentis hormis pour les petites entreprises – plus démunies pour dégager du temps d'encadrement pour les jeunes recrues – au cours de la première année de recrutement. Simultanément, le crédit d'impôt est limité aux jeunes préparant un niveau de diplôme inférieur ou égal au DUT-BTS (Bac+2) et ne s'applique plus qu'à la première année de contrat. Néanmoins, une aide incitative pour l'ensemble des employeurs est mise en place en cas de recrutement d'un apprenti supplémentaire. Ces mesures entraînent une hausse globale du coût du travail des apprentis entre 2013 et 2014 comprise entre 10 et 20 points du coût d'un jeune embauché au Smic, pour une durée hebdomadaire équivalente (voir graphique suivant).

Face à deux années 2013 et 2014 de baisses particulièrement sensibles des recrutements d'apprentis (– 8 % puis – 3,6 %), le gouvernement met en place en 2015 une aide à l'embauche de 4 400 euros versée sur la première année de contrat et destinée aux petites entreprises recrutant des apprentis mineurs (prime TPE Jeunes Apprentis). Cette mesure – qui rend nul, voire très légèrement négatif le coût pour l'employeur de la première année d'un apprenti ciblé – a favorisé en 2015 une hausse des embauches d'environ 6 000 à 10 000 jeunes apprentis mineurs dans un

contexte de poursuite de la baisse des autres catégories d'apprentis non ciblées par la mesure¹.

Coût relatif du travail d'un apprenti pour l'employeur (ratio par rapport à un jeune embauché en CDI de droit commun au niveau du Smic) Quelques cas-typés



* S'il s'agit pour l'entreprise d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire.

Lecture : dans le cas de l'embauche d'un apprenti de 17 ans préparant un CAP dans une entreprise de moins de 11 salariés, le coût supporté par l'entreprise représente 11 % de celui de l'embauche d'un jeune en CDI au Smic en 2009. Ce coût a diminué de 11 points en 2016.

Méthodologie : seul le temps de présence de l'apprenti en entreprise est comptabilisé. Il est évalué entre 60 % et 70 % de celui d'un temps plein.

Source : calcul Dares

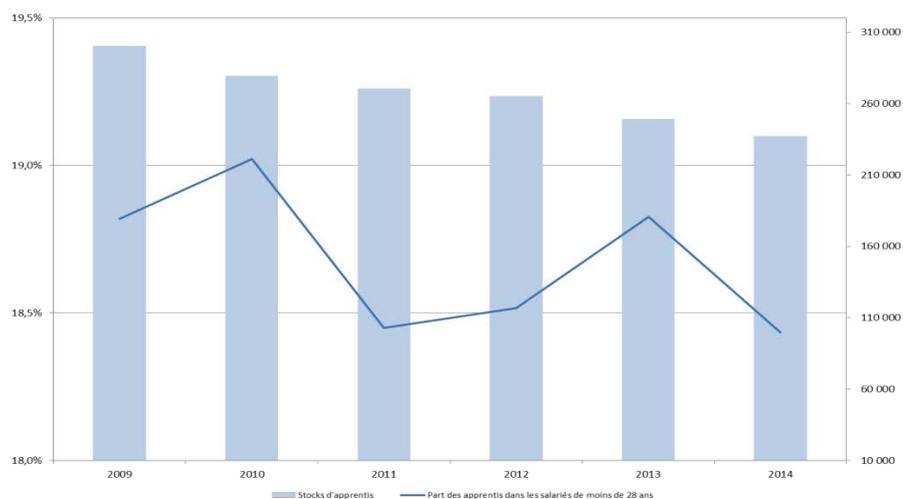
¹ Pesonel É. (2016), « L'apprentissage en 2015. Nette reprise dans les entreprises de moins de 10 salariés et dans le secteur public », *Dares Résultats*, n° 075, décembre.

La baisse des effectifs d'apprentis dans le second cycle de l'enseignement secondaire s'explique essentiellement par la diminution de l'emploi des jeunes dans les secteurs traditionnels de l'apprentissage.

Pourquoi observe-t-on moins de recrutements d'apprentis au niveau secondaire ? Cette baisse est-elle liée à la morosité de l'emploi peu ou pas qualifié ? Ou bien y a-t-il une désaffection spécifique pour l'apprentissage par les entreprises ?

Au sein des principaux métiers exercés par les apprentis du secondaire¹, un poste d'apprenti sur cinq a été supprimé entre 2009 et 2014 : c'est principalement dans la coiffure et l'esthétique, le bâtiment et l'industrie que ces postes disparaissent (entre – 30 % et – 40 %). Le cas du bâtiment est emblématique : sur cette même période, ce secteur a connu une crise particulièrement vive et perdu 120 000 emplois. Dans ce secteur, 1 jeune de moins de 28 ans sur 4 en poste est apprenti.

Effectifs d'apprentis de niveaux IV et V et part de jeunes salariés (– de 28 ans) dans les six groupes de métiers les plus importants entre 2009 et 2014



Lecture : en 2011, 265 000 apprentis exerçaient dans l'un des sept groupes de métiers suivants : métiers de bouche, coiffure-esthétique, hôtellerie-restauration, bâtiment, industrie, vente et ouvriers de l'artisanat. La part d'apprentis parmi les effectifs de jeunes salariés (– de 28 ans) s'élevait cette année à 19,3 %.

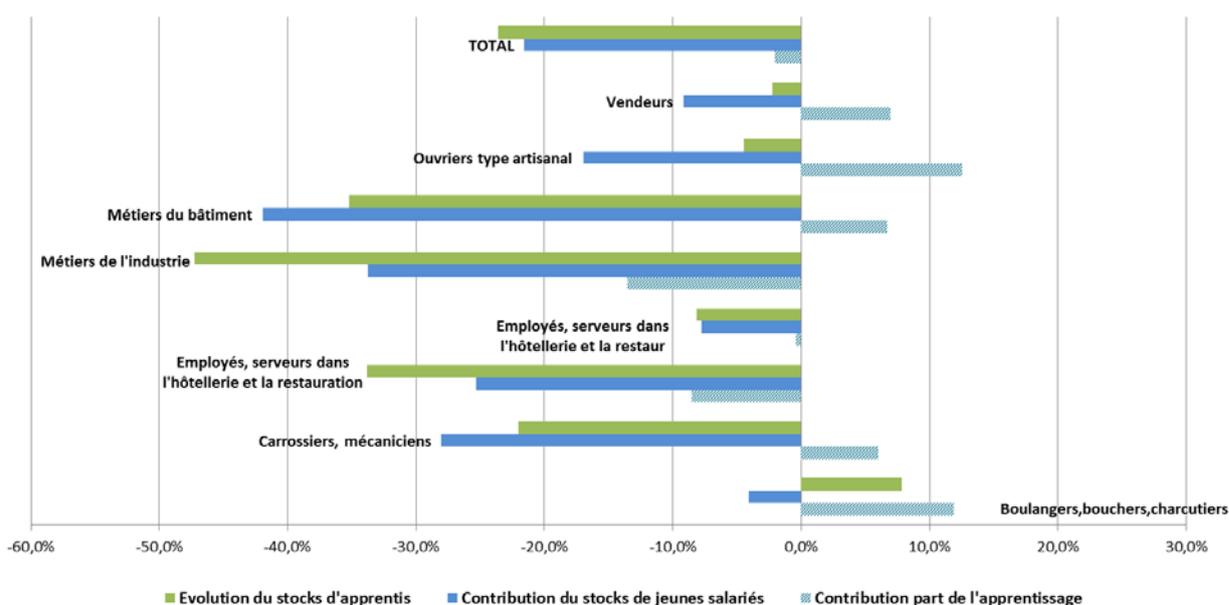
Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS), calculs Dares

¹ Nous avons retenu les métiers de bouche (boulangier, boucher, charcutier), la coiffure-esthétique, l'hôtellerie et restauration (serveur, cuisinier, brasseur), l'industrie (ouvriers qualifiés ou non qualifiés), le bâtiment (maçon, peintre, électricien, plombier, carreleur, etc.), la vente et les ouvriers de type artisanal. En 2015, 86 % des apprentis de niveau V et IV exerçaient dans ces métiers.

La part d'apprentis dans ces métiers dans le stock total de jeunes salariés s'élevait à 19,4 % en 2009. Entre 2009 et 2014, elle a diminué de 0,4 point (21,2 % en 2014). Certes, la part des apprentis dans les effectifs globaux de jeunes salariés diminue légèrement mais elle ne contribue que très marginalement à la baisse des effectifs d'apprentis entre 2009 et 2014 sur les sept métiers étudiés. Autrement dit, celle-ci s'explique majoritairement par le contexte de l'emploi des jeunes dans ces métiers (lui-même très en lien avec le contexte d'emploi tous âges confondus).

Décliné par grands groupes de métiers, ce constat se maintient à quelques nuances près : la part des apprentis parmi les jeunes salariés ne baisse que dans les métiers de l'industrie et dans la coiffure-esthétique (voir graphique ci-dessous). Elle augmente même dans la vente, le bâtiment et les métiers de bouche. Dans ces trois groupes de métiers, malgré la baisse de l'emploi des jeunes, la demande d'apprentis s'est en réalité renforcée entre 2009 et 2014. La baisse de l'apprentissage ne peut donc absolument pas être explicable par une éventuelle désaffection des entreprises pour l'apprentissage ; les recrutements d'apprentis suivent ceux des jeunes en général : la mauvaise orientation de l'activité dans ces secteurs se traduit généralement par des baisses d'emploi plus vives chez les jeunes que chez leurs aînés.

Contribution de la part de l'apprentissage et du stock de jeunes salariés dans l'évolution du stock d'apprentis, entre 2009 et 2014



Lecture : l'évolution du log des stocks d'apprentis est égale à la somme de celle du log des stocks de jeunes salariés et de celle du log du taux de recours à l'apprentissage dans chaque métier.

Champ : principaux métiers occupés par les apprentis préparant des diplômes de niveaux IV et V

Source : Insee, Déclarations annuelles de données sociales (DADS), calculs Dares

En revanche, dans les métiers de l'industrie et dans la coiffure-esthétique, la baisse de l'apprentissage est plus accusée que celle de l'emploi des jeunes : la part des apprentis y a diminué sensiblement, expliquant entre un tiers et un quart de la baisse des effectifs en apprentissage. Dans ces deux groupes de métiers, l'explication de la baisse de l'apprentissage est donc plus ambiguë : si la majeure partie s'explique par le contexte de l'emploi des jeunes, elle est susceptible de témoigner également de causes plus spécifiques. Dans l'industrie, les professionnels soulignent en particulier qu'un trop jeune âge à l'entrée du CAP ou du Bac Pro peut être un facteur de risque d'accident très important dans un cadre de travail industriel (machines dangereuses, produits toxiques)¹. Or, compte tenu de la baisse importante des redoublements, la plupart des élèves de troisième où se déroule la majeure partie des orientations vers l'apprentissage ont désormais 15 ou 16 ans.

5. Un quart des contrats sont rompus avant leur fin prévue

Un peu plus d'un quart des contrats d'apprentissage sont rompus avant la date de fin prévue. Ces ruptures recouvrent plusieurs cas de figure. Environ 30 % de ces ruptures ont lieu pendant la période d'essai² du contrat. Entre 10 % et 15 % ont lieu au cours des deux derniers mois de contrat, souvent après les épreuves finales de validation du diplôme. Un peu plus de la moitié des ruptures (soit 17 % des contrats) surviennent dans le cours normal du contrat, à un moment où il est plus difficile de mettre en place pour l'employeur une stratégie de remplacement et pour l'apprenti de chercher un autre contrat. Les rebonds dans l'apprentissage sont d'ailleurs de fait relativement faibles : seulement 20 % des jeunes qui rompent signent un nouveau contrat dans les 90 jours qui suivent la rupture.

L'origine des ruptures – lorsqu'on interroge les apprentis – est souvent à l'actif des apprentis ou conjointement des apprentis et de leur employeur³. Dans la moitié des cas, les apprentis situent la cause de la rupture dans l'emploi lui-même. Lorsqu'il s'agit de causes de nature professionnelle, de multiples motifs sont invoqués, parmi lesquels, dans un peu moins de la moitié des cas, une mauvaise ambiance ou des

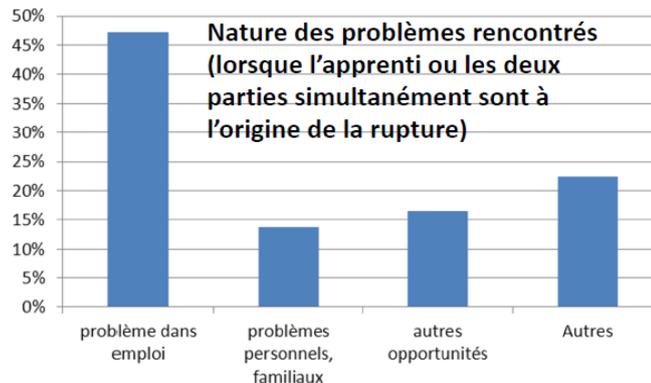
¹ L'administration exigeait d'ailleurs jusqu'en 2015 une autorisation préalable à l'emploi d'un jeune mineur sur une machine dangereuse. Le recours à des apprentis sur de tels postes a été simplifié et ne nécessite plus qu'une simple déclaration.

² Elle était de deux mois jusqu'à la loi n° 2017-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi. Celle-ci la fait désormais passer à 45 jours de formation pratique en entreprise (consécutifs ou non).

³ Il s'agit de statistiques issues d'une enquête conduite auprès d'apprentis ayant participé à une expérimentation sur la sécurisation des apprentis en 2011-2012.

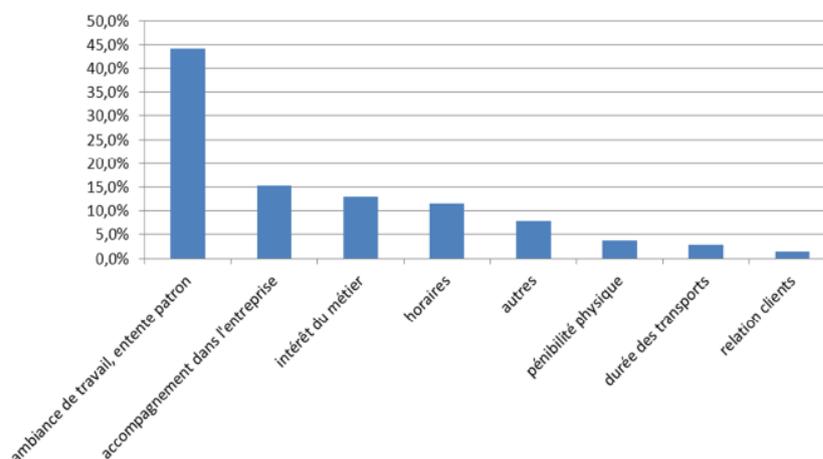
conflits avec les collègues ou la hiérarchie¹. Le manque d'accompagnement vient ensuite, puis le manque d'intérêt pour le métier. Dans 15 % des cas, l'origine est externe (par exemple, problèmes de nature personnelle ou familiale). Une autre opportunité d'emploi peut aussi être à l'origine de la rupture (dans 20 % des cas).

Nature de l'origine de la rupture



Source : enquête de suivi des jeunes entrants dans l'expérimentation « Sécurisation des apprentis » 2010-2012

Détail des problèmes dans l'emploi ayant conduit à la rupture (selon l'apprenti).



Source : enquête de suivi des jeunes entrants dans l'expérimentation « Sécurisation des apprentis » 2010-2012

¹ Ces résultats recourent ceux obtenus par le Céreq dans un module consacré à l'apprentissage dans l'enquête Génération 2004. Voir Cart B., Toutin Trelcat M.-H. et Henguelle V. (2010), « [Contrat d'apprentissage, les raisons de la rupture](#) », *Bref Céreq*, n° 272.

Pour diminuer les ruptures, de nombreuses initiatives ont été menées. Des pôles de médiation ont été mis en place dans les Centres de formation d'apprentis. Des politiques de sensibilisation sont conduites « à travers la mise en place de labels (...) pour la qualité de l'apprentissage »¹. Plus récemment, certaines branches ont entrepris de professionnaliser davantage la fonction de maître d'apprentissage.

Pourtant, le taux de rupture semble peu évoluer. En 1995, une enquête sur les ruptures de contrats² chiffrait déjà celles-ci à 25 % des contrats. Vingt ans après, le taux de rupture est resté quasi à l'identique. Les ruptures semblent donc un phénomène difficile à prévenir. Un des facteurs majeurs est lié à l'âge des apprentis, particulièrement jeunes et inexpérimentés en France : il est difficilement évitable dans nombre de cas que le projet professionnel mette plusieurs années à se construire, dans une démarche assez naturelle d'essai-erreur qui peut entraîner de telles ruptures.

¹ Cart B., Toutin Trelcat M.-H. et Henguelle V. (2010), *op. cit.*

² Gaye M. (1998), « [Formations en alternance : environ un contrat sur cinq est rompu avant son terme](#) », Dares, *Premières Synthèses*, n° 17.1.



Directeur de la publication

Fabrice Lenglard, commissaire général adjoint

Secrétaires de rédaction

Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup

Contact presse

Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition/Communication/Événements

01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ
LES DERNIÈRES ACTUALITÉS
DE FRANCE STRATÉGIE SUR :



www.strategie.gouv.fr



[francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)



[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

Les opinions exprimées dans ce rapport engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



FRANCE STRATÉGIE



France Stratégie, laboratoire d'idées public, a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.